

Cercle de réflexion politique Inventer à gauche
2èmes Rencontres nationales d'Inventer à gauche
Thème : « La France, l'Allemagne et l'Europe »

Dossier du Colloque franco-allemand **2^{ème} partie**

Samedi 2 octobre 2010
Strasbourg – Palais des Congrès (salle Schuman)

Vous trouverez dans ce dossier une série d'articles, de textes et de tribunes publiés sur les questions de l'Europe, de l'Allemagne, de la France ou bien portant sur les relations entre ces deux pays.

Ce document est intégralement téléchargeable sur le site Internet :
www.inventeragauche.com

**FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG**



**Sortir de la crise : notre réponse
progressiste**

**Déclaration conjointe du PSE et du groupe
S&D au Parlement Européen**

10 juin 2010



Sortie de crise : notre réponse progressiste
Déclaration conjointe
du PSE et du groupe S&D au Parlement Européen

Adoptée par la Présidence PSE du 10 juin 2010

La crise économique et financière a porté un coup terrible à l'Europe. Depuis maintenant près de trois ans, nous avons été témoins de ses conséquences sociales désastreuses. Elle laisse les peuples européens confrontés à un choix décisif : l'action commune ou la stagnation. Cette crise s'est révélée être un tournant en matière de coopération économique, démontrant que l'union monétaire ne pouvait pas fonctionner sans une union économique. Les socialistes et sociaux-démocrates européens se doivent de montrer le chemin praticable pour sortir de cette crise.

Les derniers mois ont vu à l'œuvre un schéma bien particulier, tant à Bruxelles que dans les capitales nationales. La droite, dominante en Europe, s'obstine à faire le mauvais choix. Ce choix repose sur une idéologie discréditée et un passé économique mythifié. Ce choix vise à réduire massivement les budgets publics, détruire les emplois et démanteler l'Etat-providence. Ce choix repose sur ces mêmes marchés financiers exempts de toute régulation qui ont causé la crise économique et nous dictent désormais les termes de la survie économique des Etats membres souverains. C'est un choix basé sur le déni du rôle indispensable du débat politique et des représentants démocratiquement élus en protégeant la consolidation fiscale, la croissance et la cohésion sociale des marchés. La stratégie conservatrice consiste à accroître le fossé entre les riches et les pauvres au sein de nos sociétés, affectant plus durement les plus vulnérables. Les femmes, en particulier, qui constituent la majorité des employés et des utilisateurs du service public souffrent des coupes budgétaires qui affectent non seulement la situation des femmes mais aussi l'avenir de nos enfants. L'unique ambition proposée par les conservateurs pour colmater les brèches apparues durant la crise sur les murs de notre foyer économique consiste à y appliquer quelques couches de peinture. Leur obsession pour l'argent facile est par définition court-termiste. La droite n'a tout simplement pas les outils pour dépasser cette crise, en tirer les conclusions qui s'imposent et promouvoir une alternative pour l'Europe.

Nous, socialistes et sociaux-démocrates européens, défendons une nouvelle voie reposant sur une solide analyse des causes de cette crise. C'est un projet structurellement pertinent intégrant les leçons du passé.

Alors que l'édifice du projet économique néolibéral s'est brusquement écroulé en se révélant être un colosse aux pieds d'argile, les progressistes doivent incarner le réalisme économique. Nous devons réintégrer les décisions économiques au sein du champ politique. Notre alternative n'est pas seulement idéologique. Elle est simplement la solution la plus durable, et solidaire pour tous les citoyens d'Europe.

Party of European Socialists
Parti Socialiste Européen

98 Rue du Trône, B-1050 Brussels
T+ 32 2 548 90 80 F+ 32 2 230 17 66

AISBL - BBCE - n°0897.208.032
info@pes.org www.pes.org



Face à la réponse politique non durable et inappropriée des conservateurs européens, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre *une sortie de crise progressiste* visant à atteindre les objectifs de relance économique, de croissance durable, de création d'emplois de meilleure qualité, d'inclusion sociale, de soutenabilité à long-terme des finances publiques et à sauvegarder la situation de l'Europe sur la scène internationale. Cette approche repose sur quatre actions politiques immédiates et constitue notre projet pour renforcer la gouvernance économique de l'Europe.

Premièrement, nous devons protéger l'accès au financement des gouvernements de la spéculation à travers la mise en place d'un Mécanisme Européen pour la Stabilité Financière. Les Etats membres de l'Union européenne, dont les finances publiques ont été sévèrement affectées par le sauvetage du secteur financier et de l'économie réelle, ne peuvent s'engager sur la voie de la reprise économique en étant sous la menace constante d'un défaut de paiement. Un mécanisme européen destiné aux Etats membres de la zone Euro combinant solidarité, coopération et responsabilité tel qu'approuvé par les Premiers Ministres et Leaders du PSE le 25 mars 2010, constitue une partie de la réponse censée permettre aux gouvernements de conduire les politiques de relance économique requises. Les Etats membres de l'Union doivent faire preuve d'unité afin de promouvoir l'emploi et la croissance. En outre, une régulation efficace et améliorée de l'industrie financière et de ses produits est indispensable. Il est également nécessaire de réglementer les agences de notation qui ont contribué dans une large mesure à exacerber les attaques spéculatives.

Deuxièmement, afin de consolider les finances publiques tout en sauvegardant notre modèle social, nous devons avoir recours à de nouveaux instruments fiscaux et non fiscaux destinés à collecter des revenus justes et durables. En premier lieu, la taxe sur les transactions financières s'avère indispensable. Il s'agit d'assurer un juste partage du coût de la crise, de restreindre les mouvements spéculatifs et de garantir une contribution du secteur financier en faveur d'une sortie de crise. Une taxation équitable des activités à forte externalité négative sur l'environnement telle qu'une fiscalité verte doit être intégrée à cette révolution fiscale, qui mettra fin à des décennies d'évaporation de la taxation du capital. Une partie de la solution réside dans le règlement de la question de l'évasion et de la fraude fiscale par la coopération. Une utilisation différenciée des fonds structurels européens et des prêts octroyés par la Banque Européenne d'Investissement, ou encore l'établissement de mécanismes européens tels que les Eurobonds destinés à financer les investissements de long-terme fournirait également des marges de manœuvre financières supplémentaires complétant les budgets nationaux.

Troisièmement, nous devons placer la relance de l'économie et du marché de l'emploi tout comme le progrès social, au cœur des objectifs des politiques publiques. Les dépenses publiques doivent être réorientées à cette fin et porter une attention particulière à l'économie verte. Les réductions budgétaires à venir doivent être ciblées avec précision et limitées, et les coupes dans les dépenses sociales être évitées autant que possible. Le pacte de stabilité et de croissance doit être appliqué de manière équilibrée afin d'atténuer la tension exercée sur les budgets nationaux. Les délais de correction établis dans le cadre des procédures de déficit excessif doivent être prolongés. Un pacte européen pour le progrès social doit être adopté afin de limiter les conséquences sociales de la crise et d'offrir à tous les citoyens l'opportunité de participer activement au marché du travail. Il ne peut y avoir de sortie de crise progressiste sans égalité entre les femmes et les hommes. Les objectifs et mesures en faveur de l'emploi des femmes doivent ainsi être inclus dans toutes les initiatives de relance.

Quatrièmement, les politiques budgétaires doivent être rendues plus efficaces en renforçant la coordination européenne, notamment au sein de la zone Euro. La coordination des politiques budgétaires en Europe doit déboucher sur un instrument favorable à la croissance et la création d'emplois, par l'optimisation des externalités économiques. Il faut en finir avec les considérations biaisées selon lesquelles la coordination économique implique des coupes

Party of European Socialists
Parti Socialiste Européen

98 Rue du Trône, B-1050 Brussels
T+ 32 2 548 90 80 - F+ 32 2 230 17 66

AISBL - BBCE - n°0897.208.032
info@pes.org www.pes.org



budgétaires. La coopération économique doit également être renforcée à l'échelon international et être opposée aux tentatives de retour au nationalisme économique proné par les conservateurs.

Ces actions doivent être prises aujourd'hui afin de garantir notre capacité à atteindre demain nos objectifs de long-terme : évoluer vers une économie à faible intensité carbone et basée sur le savoir et l'innovation au sein d'une société inclusive dotée de systèmes sociaux renforcés.

Les socialistes et sociaux-démocrates européens se sont engagés à sortir renforcés de cette crise et à prendre les actions ambitieuses requises. Face à la prise de position destructrice des forces conservatrices, le PSE s'engage à rester uni en faveur d'une stratégie progressiste pour un futur Européen prospère, solidaire et durable.

Party of European Socialists
Parti Socialiste Européen

98 Rue du Trône, B-1050 Brussels
T+ 32 2 548 90 80 · F+ 32 2 230 17 66

AISBL - BBCE - n°0897.208.032
info@pes.org · www.pes.org



Sur un renforcement de la coordination
des politiques économiques et sociales au
sein de l'Union Européenne

Déclaration commune du PS français et du
PSD Allemand



SPD

Déclaration commune du Parti socialiste français et du Parti social-démocrate allemand

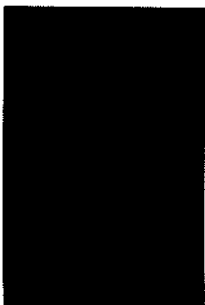
“ sur un renforcement de la coordination des politiques économiques et sociales au sein de l'Union Européenne ”

Les répercussions de la crise financière mettent en péril la cohésion et le projet européen

Les forces d'un marché financier débridé ont conduit le système financier international au bord de l'effondrement et provoqué la crise économique la plus importante des quatre-vingts dernières années, menaçant encore à l'heure actuelle plusieurs millions d'emplois. Pour sauver les banques de l'insolvabilité, répondre à la demande de crédits des entreprises et stabiliser le secteur financier dans son ensemble, les gouvernements du monde entier ont été contraints de contracter des dettes considérables.

Entre temps, de nombreuses banques ont repris leurs activités, ne changeant rien à leurs agissements, œuvrant exclusivement à la maximisation des valeurs actionnariales, comme en témoigne le niveau élevé des salaires des chefs d'entreprises, en hausse en 2009 malgré la crise. Dans le même temps, le poids considérable de la dette de beaucoup de pays a réduit les possibilités pour les Etats d'investir dans l'éducation, la recherche et le développement, ainsi que de financer les systèmes sociaux. Ces évolutions et ces contrastes portent évidemment atteinte à la cohésion même de nos sociétés, ainsi qu'à la cohésion de l'Union Européenne dans son ensemble.

Le Parti social-démocrate allemand (SPD) et le Parti socialiste français (PS) souhaitent contribuer à la protection des citoyens et des citoyennes de nos deux pays, empêcher une nouvelle crise financière et assurer le succès de l'Union Européenne dans son intégralité en promulguant les propositions communes suivantes en faveur de l'amélioration de la politique économique et financière européenne.



Une croissance économique équilibrée et concertée de tous les Etats de l'Union Européenne


Une croissance économique durable de l'Union Européenne nécessite dans tous les Etats de l'Union européenne un équilibre entre la compétitivité en matière d'exportation et la demande intérieure. Les déséquilibres entre les Etats-membres encouragent l'endettement et entravent par là-même la stabilité de l'euro. Il nous faut viser pour cela, en tendance, un équilibre des balances des paiements courants des pays de l'Union Européenne.

Pour atteindre cet objectif, les Etats excédentaires doivent veiller à renforcer leur demande intérieure, et les Etats déficitaires doivent améliorer la compétitivité de leur économie. Chaque restriction à l'un de ces deux objectifs nuit à la prospérité des Etats membres concernés et à la communauté européenne. Nous nous engageons en faveur d'une performance élevée de l'économie dont les fruits doivent profiter aux salariés. Pour atteindre cet objectif, la stratégie EU 2020 doit être aménagée et être rendue plus contraignante.

Des instruments communs pour prévenir et gérer les crises financières

Les institutions européennes en place ont échoué dans le contrôle des marchés financiers. Pour lutter contre la spéculation et prévenir une nouvelle crise financière, nous nous engageons avec nos partenaires du Parti socialiste européen et du groupe des socialistes et démocrates au Parlement Européen en faveur d'une régulation efficace des marchés financiers comprenant l'introduction d'une taxe sur les transactions financières. Si les gouvernements des pays-membres de l'Union Européenne ne progressent pas concrètement sur cette question, il faudra accroître la pression politique sur les institutions européennes et sur les gouvernements. La nouvelle initiative citoyenne européenne, introduite par le Traité de Lisbonne, semble un instrument approprié à cette fin.

Pour éviter un effondrement de l'Union Monétaire, nous nous engageons en faveur d'une amélioration du Pacte de Stabilité et de Croissance, afin de le doter de mécanismes de surveillance de la dette extérieure et des balances commerciales des Etats-membres. Nous nous engageons en outre en faveur de l'élaboration d'un Pacte européen des échanges extérieurs qui stipule la prise en compte du respect des normes sociales et environnementales dans les relations commerciales de l'Union Européenne avec le reste du monde ainsi que l'ancrage de ces normes dans les règles du commerce international.



Dans le même temps, l'Union Européenne doit accentuer son évolution vers une union politique et œuvrer à la mise en place de sa coordination économique sous la forme d'un « gouvernement économique » européen, ce que ne cessent de stipuler nos partis.

L'Union Européenne doit bénéficier en outre de la possibilité d'évaluer de manière indépendante la solvabilité de ses Etats-membres par le biais d'une agence de notation européenne indépendante qui soit intégrée au sein des structures existantes de l'Union Européenne.

Outre la régulation des marchés financiers, l'Union Européenne a besoin des instruments efficaces afin de résoudre les crises financières, lorsque les mesures préventives ont échoué. Il faut en particulier créer un mécanisme européen de stabilité financière pour contrer les attaques spéculatives contre les Etats-membres afin que celles-ci ne conduisent pas à des surplus de dépenses, suite à une surévaluation des taux par la spéculation, et pour permettre de gérer les situations de surendettement et de menace d'insolvabilité des Etats-membres. Un tel instrument participerait à la stabilité financière de l'Union européenne sans porter atteinte à l'indépendance de la Banque Centrale Européenne. Il pourrait être intégré au sein des structures de la Banque Centrale ou d'une agence européenne existante.

Une meilleure politique fiscale européenne

Une Union Monétaire réussie nécessite une meilleure concertation entre les politiques fiscales et économiques des Etats-membres. Nous restons sinon exposés au danger que certains Etats européens jouissent d'une réussite économique, pendant que d'autres s'orientent vers la banqueroute. Notre objectif est une Union Européenne qui soit un succès *commun*.

Un progrès notable en matière de politique fiscale serait l'instauration d'une assiette unique et d'un seuil minimal d'imposition. Cela permettrait à tous les Etats-membres de détenir un seuil minimum de recettes. Par ce biais, tous les Etats-membres disposeraient de fonds nécessaires pour investir dans la recherche et l'éducation ainsi que dans des infrastructures durables. Une meilleure concertation sur les questions fiscales serait en outre une bonne prévention contre le dumping fiscal ruineux auquel se livrent les Etats européens.



Un Pacte social de progrès pour l'Europe

Jusqu'à présent, la dynamique d'intégration européenne a davantage conduit à renforcer le marché qu'à en corriger les excès. Cette forme d'« intégration négative » a favorisé la montée en puissance d'un système concurrentiel au sein même de l'Union européenne, les Etats membres entrant en compétition entre eux pour attirer les investissements financiers et les sites de productions, au besoin en pratiquant le dumping salarial, fiscal et social. Les Etats membres ont oublié l'approche positive qui a fondé la construction communautaire et qui reposait sur une volonté d'apprendre mutuellement les uns des autres (intégration positive).

Le renforcement de l'hétérogénéité économique et sociale de l'Union par les élargissements de 2004 et 2007 et la mondialisation ont conforté ce mouvement destructeur. Si la nouvelle stratégie « Europe 2020 » devait continuer à se limiter à un consensus minimum sur des objectifs peu ambitieux et sans engagements, il est à craindre que cette asymétrie perdure et que la dimension sociale de l'Europe n'en sorte affaiblie.

Sans viser à l'uniformisation des systèmes sociaux des Etats-membres, systèmes issus de traditions et règles spécifiques, la mise en place d'un cadre européen commun en matière sociale viserait à faciliter la convergence de certains secteurs des politiques sociales nationales. L'Union Européenne doit retrouver la voie du « double engagement » en complétant l'intégration économique par un volet social.

Cet objectif doit être consigné sous la forme d'un Pacte européen du progrès social, dans lequel les Etats membres définiraient :

- le principe d'un salaire minimum dont le montant serait établi, Etat par Etat, en tenant compte du développement économique national. Un pourcentage de chaque niveau de salaire national moyen – dans les 60% - pourrait constituer un seuil commun possible. Les Etats-membres seraient libres d'instaurer pour leur pays un salaire minimum plus élevé.
- Un processus de convergence sociale, avec des objectifs quantifiés –en pourcentage du PIB – pour le niveau des prestations sociales et l'effort en matière d'éducation. Ce mouvement de convergence facilitera à terme l'homogénéisation des effets des politiques sociales sans nécessiter une harmonisation difficile à atteindre du fait des spécificités historiques de chacun.

L'éducation constitue un des instruments principaux permettant de réaliser l'égalité

des chances, la mise en œuvre de la promotion sociale et de renforcer l'efficacité économique. Les dépenses en matière d'éducation permettent le financement des crèches, des écoles, des universités, de la formation professionnelle et de la formation continue, qu'il s'agisse de dispositifs publics ou privés. De manière similaire et différenciée, il conviendrait de définir des objectifs européens de croissance des dépenses en matière d'éducation au sein de plusieurs groupes d'Etats, dans le respect des diverses évolutions et besoins régionaux. Chaque Etat serait libre de consacrer au-delà de ce cadre davantage de moyens à sa politique éducative.

Contre l'immobilisme : le progrès

Les gouvernements conservateurs de nos deux pays n'ont pas réussi à préparer l'Union Européenne à de nouveaux défis. Nos deux gouvernements s'efforcent de maintenir le statu quo. La répartition des richesses est de plus en plus inéquitable. Les citoyens attendent des progrès qui leur attribuent une juste part de la prospérité. Nous, sociaux-démocrates et socialistes d'Allemagne et de France, nous nous engageons, avec nos amis au sein du Parti socialiste européen et du groupe des socialistes et démocrates au Parlement Européen, à circonscrire les conséquences de la crise économique et financière, assurer le bien-être pour tous et réaliser le progrès social. Les responsables de la crise doivent participer aux frais qui en découlent : ensemble, nous nous engageons pour la réalisation de cet objectif à l'échelle nationale, européenne et internationale.



SPD – PS :
« Pour une relance progressiste du projet
européen »

Martine AUBRY et Sigmar GABRIEL

Tribune journal *Le Monde* - 14 juillet 2010

SPD - PS : "Pour une relance progressiste du projet européen"

Publiée dans Le Monde, du mercredi 14 Juillet 2010, Sigmar Gabriel et Martine Aubry rédigent une tribune pour initier le rapprochement des partis socialistes allemand (SPD) et français (PS) ; de bonne augure, alors que les contradictions entre les deux partis du PPE des deux pays sont plongés dans une mésentente chronique, générant une Europe vidée de son sens trans-national. Le travail effectivement débute avec le SPD, 27roses publiera dans les mois dès la rentrée des travaux avec nos amis européens de l'outre Rhin. A suivre...

" Voilà maintenant quelques années que l'Europe gouvernée par une majorité conservatrice et libérale s'enfoncé dans la crise. Les dirigeants conservateurs et libéraux ont, tant au niveau national qu'europpéen, échoué à coordonner les plans de relance en 2009. Ils ont été en retrait sur la régulation financière et sont intervenus avec retard face à la crise budgétaire qui a touché la Grèce.

Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants s'enferment dans des plans d'austérité renforcée et ne proposent aucune stratégie active de sortie de crise. Ils créent ainsi les conditions d'une récession continentale. Les fondements mêmes de l'Union européenne sont fragilisés par l'absence de solidarité européenne. Pour la première fois depuis longtemps, on voit la résurgence ici ou là de nationalismes antieuroppéens.

Les gouvernements europpéens ont laissé passer une occasion historique de relancer la construction européenne pour répondre aux causes et aux effets de la crise. Ils en porteront la responsabilité devant les générations futures.

L'état des relations entre l'Allemagne et la France explique en partie cette absence de réactivité européenne. Sans idéaliser le passé, il ne fait pas de doute que le moteur franco-allemand a été une réalité et qu'il ne l'est plus aujourd'hui.

Quand on sait combien l'avenir de nos pays est lié, combien nos intérêts sont entremêlés, cet état de fait est profondément regrettable. Il est irresponsable, dangereux et de courte vue de laisser s'installer les faux-semblants, les demi-mesures ou la volonté d'imposer à l'autre partenaire sa conception. Aucune de nos deux nations ne peut penser son avenir sans l'autre, en Europe et dans le monde, face aux nouvelles puissances du XXIe siècle.

Mais il n'y a aucune fatalité. Alors que la France et l'Allemagne offrent le spectacle de la désunion, nous avons décidé d'avancer main dans la main.

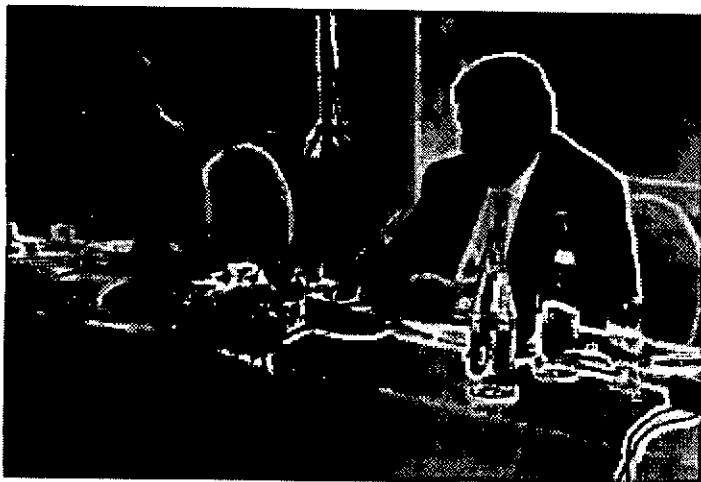
C'est notre conviction, en effet, qu'il appartient aux socialistes et aux sociaux-démocrates de proposer une alternative à la gestion désastreuse de la crise par les gouvernements en place, majoritairement conservateurs et libéraux.

Nous avons lancé un travail commun dans le but de refonder une vision franco-allemande et de proposer aux Europpéens une alternative progressiste à la stagnation et à la régression mises en oeuvre par les droites europpéennes.

Mercredi 16 juin, avec l'ensemble des responsables du Parti socialiste européen, nous avons présenté nos propositions pour une " sortie de crise progressiste ". Pour aller plus loin, le Parti socialiste français et le Parti social-démocrate d'Allemagne ont adopté une déclaration commune " sur le renforcement de la coordination des politiques économiques et sociales au sein de l'Union européenne ".

Ce texte rappelle combien il est de notre intérêt commun de coordonner nos politiques et de développer des politiques communes. Une croissance économique durable de l'Union européenne nécessite dans tous les Etats de cette union un équilibre entre la compétitivité en matière d'exportation et la demande intérieure.

Les déséquilibres entre les Etats membres encouragent l'endettement et entravent par là même la stabilité de l'euro. Il nous faut viser, en tendance, un équilibre des balances des paiements courants des pays de l'Union européenne.



Pour atteindre cet objectif, les Etats excédentaires doivent veiller à renforcer leur demande intérieure, et les Etats déficitaires doivent améliorer la compétitivité de leur économie. Chaque restriction à l'un de ces deux objectifs nuit à la prospérité des Etats membres concernés et à la communauté européenne. Voilà pourquoi nous refusons l'alternative dangereuse entre relance et rigueur budgétaire.

Il faut donc une stratégie équilibrée, qui s'appuie sur quatre piliers :

1. Il est temps de passer des discours aux actes pour la régulation des marchés financiers et désarmer la spéculation. A l'exemple de ce qui a été engagé en partie par le président Obama, les Européens doivent renforcer les règles prudentielles applicables aux banques, encadrer strictement les produits dérivés, mieux réglementer les opérations de vente à découvert et améliorer l'indépendance et la transparence de la notation financière, notamment par la création d'une agence européenne.

Cette régulation financière doit s'accompagner d'une régulation commerciale. Nous proposons un pacte européen des échanges extérieurs qui stipule la prise en compte des normes sociales et environnementales dans les relations commerciales de l'Union européenne avec le reste du monde et l'ancrage de ces normes dans les règles du commerce international .

2. Pour consolider les budgets nationaux sans pour autant casser la croissance, il faut trouver de nouvelles sources de revenus justes et durables. Nous proposons, en particulier, l'instauration d'une taxe sur les transactions financières des banques et des établissements financiers qui permettrait d'abonder les budgets publics .

3. Quand ils étaient au pouvoir, nos partis ont pratiqué une gestion rigoureuse des finances publiques. Mais rigueur ne veut pas dire austérité. Pour ne pas pénaliser l'emploi, le retour à l'équilibre budgétaire doit accompagner le retour de la croissance et non le précéder .

4. Il faut rendre les politiques fiscales plus efficaces par une meilleure coordination européenne, ce qui passe notamment par la fin de la concurrence fiscale et sociale qui a miné l'Europe et l'instauration d'un véritable gouvernement économique européen. Cela passe par l'introduction d'une assiette unique et d'un seuil minimal d'imposition pour l'impôt sur les sociétés.

Un nouveau pacte social de progrès permettrait, sans viser à l'uniformité, d'engager la nécessaire convergence par le haut des politiques sociales. Ce pacte européen de progrès social impliquerait pour chaque Etat membre l'instauration d'un salaire minimum tenant compte de la réalité économique et sociale nationale et la fixation d'objectifs quantifiés pour les dépenses d'éducation.

Dans ces domaines décisifs, l'Europe a besoin d'avancées concrètes pour consolider une sortie de crise qui se fait attendre. Notre conviction, face au statu quo voulu par les libéraux, est que l'Europe a besoin d'une nouvelle alliance entre les progressistes européens.

Nos partis ont aujourd'hui la détermination d'être à l'avant-garde de ce nouveau projet progressiste. C'est notre volonté et notre responsabilité devant les peuples européens et devant l'Histoire de refaire du couple franco-allemand un moteur pour le progrès économique, social et politique de l'Europe.

Martine Aubry, Sigmar Gabriel

Première secrétaire du Parti socialiste

Président du Parti social-démocrate allemand (SPD)

Pour une union franco-allemande

Pascal LAMY et Günter VERHEUGEN

Journal *Libération* – janvier 2003
(suivi d'un article du journal *Le Monde*)

Pour une union franco-allemande

LAMY Pascal VERHEUGEN Günter

(Pascal Lamy et Günter Verheugen sont commissaires européens).

Nous sommes de nouveau à un tournant de la construction européenne. Avec l'élargissement qui interviendra en 2004, l'Union comptera 25 pays, contre six à ses débuts voici plus de cinquante ans. Avec la Constitution que prépare la convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, elle doit se doter d'un projet lisible et d'institutions légitimes pour le mettre en oeuvre. Ce faisant, c'est une Europe réconciliée avec elle-même et réunie autour d'ambitions communes qui pourrait émerger d'ici à deux ans.

Vision ambitieuse, voire naïve ? Pas forcément. N'en déplaise aux esprits chagrins et aux sceptiques de tout poil, l'Europe a toujours progressé pas à pas. De la Communauté du charbon et de l'acier jusqu'à la monnaie unique, en passant par l'union commerciale et le marché unique, elle a pris corps à coups d'avancées majeures suivies de phases de repli. Mais, dans cette évolution, on trouve au moins une constante : le caractère décisif de l'alliance entre l'Allemagne et la France. Sans elle, l'Europe ronronne. Avec elle, l'Europe progresse.

Pour une raison essentielle : l'alliance franco-allemande n'est pas née de la similarité, mais de la différence. Notre histoire, marquée par tant de guerres ; nos langues aux racines distinctes ; nos cultures dont la richesse ne doit pas occulter l'originalité ; nos structures politiques et administratives ; nos conceptions de la société et du pouvoir : tout, apparemment, nous sépare. Une chose seule nous rapproche : la conscience, tirée des leçons de l'histoire, que la coopération franco-allemande est vitale pour assurer la paix et la stabilité en Europe. Cette conscience de notre complémentarité revêt une importance fondamentale.

Le fameux «moteur» franco-allemand, souvent décrit comme un condominium, est en réalité un exercice de confrontation constructive... Il ne s'impose pas par la puissance, mais par la conviction. Son efficacité tient à sa capacité à construire des compromis dans lesquels tous les pays peuvent se retrouver à défaut d'en être totalement satisfaits. Et cela n'est possible que parce que les deux pays, individuellement borgnes, parviennent par le volontarisme et le dialogue à acquérir une certaine vision de la diversité européenne.

Certes, au cours des dernières années, la dynamique de rapprochement s'est affaiblie. D'incompréhensions en bisbilles, la défiance s'est installée, les Français craignant de se trouver marginalisés au sein d'une Union élargie, les Allemands exhortant à un partage plus équitable des contributions financières pour assurer la solidarité intracommunautaire. En l'espace de quelques années, on est ainsi passés du lancement de l'euro, à Maastricht, à une réforme institutionnelle, à Nice, restant bien en deçà des attentes de tous.

Faut-il se résigner à cette langueur, assortie de quelques retours de flamme, comme lors du Conseil européen de Bruxelles lorsqu'il s'est agi, par la stabilisation du budget agricole, de garantir le financement durable de l'élargissement ? A notre avis, non.

Avec une Europe qui grandit, il faut à la fois un corps plus musclé c'est l'enjeu de la nouvelle Constitution préparée par la convention et un coeur plus puissant c'est l'enjeu du renouveau nécessaire de l'alliance franco-allemande. Ces deux conditions sont indispensables si l'on veut éviter la dilution du projet européen, ambition que n'ont abandonnée ni les souverainistes, ni les militants d'une Europe purement marchande.

L'anniversaire du traité de l'Elysée va sûrement susciter des initiatives positives, permettant de renforcer la coopération, de nourrir les rapprochements. Mais cela ne suffira pas. Aujourd'hui, les changements millimétriques ne sont plus de mise. Il faut se donner les moyens de nos ambitions : agir ensemble, pour maîtriser la mondialisation et faire progresser le modèle de développement européen. Si nous voulons réaliser «l'Europe unie» à laquelle nous invitait déjà le traité de l'Elysée il y a quarante ans, il faut réaliser dès maintenant l'union franco-allemande.

Pas question pour nous de chercher à imposer un modèle fédéral standard. Il n'en existe d'ailleurs pas : toutes les expériences dans ce domaine sont uniques, car elles reposent sur des projets construits en commun. Laissons donc le sexe des anges de côté et concentrons-nous sur ce que nous voulons faire ensemble.

Le premier projet est déjà bien avancé, grâce à la construction européenne. Il s'agit de l'union économique. Mettons un terme aux simplifications faciles : les Français ne rêvent pas chaque nuit à une aggravation des déficits et les Allemands à une appréciation de l'euro. La culture de stabilité est maintenant solidement établie. Cessons de croire à la magie des «consultations» préalables supposées déboucher sur des positions «analogues», masquant mal nos divergences et notre volonté de continuer à agir dans un splendide isolement. Donnons-nous pour règle de parvenir à des positions identiques pour tout ce qui concerne la politique économique.

Concrètement, cela signifie que les lignes directrices des budgets et de la politique fiscale des deux Etats devraient être élaborées en commun et que les systèmes fiscaux devraient être progressivement rapprochés, ce qui permettrait d'ailleurs d'établir un socle utile pour mettre un terme à la concurrence fiscale déloyale au sein de l'Union européenne. Cela signifie aussi que la France et l'Allemagne prendraient des positions rigoureusement identiques au sein des différentes formations du Conseil des ministres de l'Union européenne. Et qu'elles agiraient progressivement de concert dans toutes les institutions internationales, en commençant par les institutions financières telles que le FMI et la Banque mondiale.

Nous avons la conviction que le même type de démarche pourrait s'appliquer à la politique étrangère et à la défense. Au cours des dernières années, les conceptions de nos deux pays se sont rapprochées. Dans un monde incertain, la cohérence de la politique européenne, les moyens qu'elle se donne sont des éléments fondamentaux pour une meilleure gouvernance mondiale. A l'avenir, nous devons aspirer à la création d'une force armée commune, à la fusion de nos représentations diplomatiques, ainsi qu'à la défense commune de nos intérêts au Conseil de sécurité des Nations unies.

A ces deux projets (qui seraient les seules compétences véritablement fédérales de l'union franco-allemande) correspondraient des institutions communes : un Congrès composé de représentants des deux Parlements, des réunions ministérielles hebdomadaires, un secrétariat permanent, un forum de la société civile (syndicats, associations, ONG) et une structure de coopération des collectivités territoriales.

Entendons-nous bien : pas question pour nous de faire de cette nouvelle union un îlot affranchi de ses liens avec l'Union européenne. Au contraire : tous les membres de l'UE qui partageraient les mêmes ambitions seraient les bienvenus. Se constituerait ainsi une coopération renforcée fondée non sur quelques actions ponctuelles ou une coalition aléatoire, mais bien sûr un authentique projet politique.

Ce que nous proposons, c'est finalement de donner sa pleine puissance au moteur franco-allemand au bénéfice de toute l'Europe. Et ainsi de faire un pas significatif dans la direction de l'Europe forte et solidaire qui constitue le coeur de notre engagement.

Ce texte paraît également aujourd'hui dans le Berliner Zeitung, quotidien berlinois avec lequel Libération publiera demain un journal croisé franco-allemand à l'occasion du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée.

Paris et Berlin réfléchissent à une "union franco-allemande"

Des responsables allemands et français évoquent désormais en public le projet d'une "union franco-allemande" qui permettrait aux deux pays de fusionner leurs politiques dans certains domaines. Ce projet et ces déclarations ont un premier enjeu tactique : il s'agit de peser sur la négociation en cours de la future Constitution européenne. Si l'Europe à 25 était menacée de paralysie, Paris et Berlin continueraient seuls vers une plus grande intégration. Mais au-delà, on réfléchit dans les deux pays à une "mise en commun" de la politique étrangère, de la défense, des politiques économiques et sociales, de l'enseignement. Les obstacles sont innombrables, le premier étant celui d'un contrôle démocratique de ces politiques.

Avec le choc de l'élargissement de l'Union européenne, le projet d'un nouveau rapprochement entre la France et l'Allemagne agite les cercles politiques français. Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin, qui vient de présider avec le chancelier Schröder un sommet des régions françaises et allemandes, estime que les temps sont mûrs pour aller "assez loin". Son ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, s'interroge à voix haute sur les vertus d'une "union franco-allemande".

Évoquant cette hypothèse le 4 novembre, devant le club de réflexion "En Temps réel", le ministre a souligné que jamais les relations franco-allemandes n'avaient été aussi étroites. Il juge "essentiel" d'aller de l'avant. Ce processus de rapprochement est à ses yeux "le seul pari historique que nous ne pouvons pas perdre".

Ces propos n'auraient pas été possibles sans la relance spectaculaire des relations franco-allemandes depuis la réélection du président Chirac et du chancelier Schröder, en 2002, et la crise irakienne. Le projet d'union franco-allemande, désormais publiquement évoqué, a un aspect immédiatement tactique. Devant les difficultés que rencontre la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'adopter la future Constitution européenne, Paris veut mettre en garde contre un blocage. L'Espagne et la Pologne, qui veulent revenir sur le texte élaboré par la Convention, sont particulièrement visées.

Ce projet permet ainsi de prendre date en cas d'échec des négociations, un échec qui scellerait la paralysie de l'Europe élargie. Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin ne le cache pas. "Si l'Europe à 25 échoue, que reste-t-il pour la France ? L'initiative de rapprochement franco-allemand", dit-il, en louant l'"efficacité" des relations avec Berlin et en disant "très bien imaginer qu'un commissaire allemand puisse représenter la France", un jour à Bruxelles.

"UTOPIE MOBILISATRICE"

Avec dix ans de retard, les Français se disent ainsi prêts à reprendre la balle lancée en 1994 par les chrétiens-démocrates allemands Karl Lamers et Wolfgang Schäuble. Ils avaient prôné, pour faire face à l'élargissement, la constitution au sein de l'Union européenne d'un noyau dur fédéral comprenant la France, l'Allemagne et le Benelux. Leur appel avait suscité un tollé à Paris, où on l'avait pris pour une tentative d'imposer le modèle fédéral allemand aux autres, de couper la France de l'Europe latine.

Les réflexions sur une coopération approfondie entre les deux pays ont repris lors de la préparation du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, en janvier. On en était alors resté à des

formulations prudentes, qui avait malgré tout suscité de vives réactions, notamment en Espagne.

Le concept d'union, évoqué aujourd'hui, reste quant à lui assez flou. "Il ne s'agit que de généralités et il n'y a eu aucune discussion avec les Allemands sur ce qui se passerait en cas d'échec de la CIG", affirme un haut diplomate français.

"Le débat est clairement dans l'air du temps, mais tout le monde a encore des inhibitions pour le lancer vraiment", déclare l'eurodéputé Daniel Cohn-Bendit. "Si la Constitution échoue, la question des relations franco-allemandes se posera de façon totalement différente, mais pour le moment, nous partons tous du principe que nous aurons une Constitution", explique le député CDU (Union chrétienne-démocrate) et ancien conventionnel Peter Altmaier.

"Nous ne sommes pas sûrs que l'Europe va continuer de converger et un Bund franco-allemand serait un bon antidote, estime pour sa part le commissaire français Pascal Lamy. C'est une utopie mobilisatrice, mais il ne faut pas se faire d'illusion, les opinions publiques ne sont pas prêtes".

Deux événements ont contribué à relancer les relations entre Paris et Berlin : la crise irakienne et la prise de conscience que les deux pays devaient faire face aux mêmes problèmes économiques et sociaux.

Le ralliement massif des pays de l'Europe centrale aux Etats-Unis, contre Paris et Berlin, a confirmé que l'élargissement ne serait pas à tout coup une partie de plaisir. A l'inverse, la crise irakienne a vu pour la première fois l'Allemagne et la France faire cause commune face aux Etats Unis, faisant tomber un tabou vieux d'un demi-siècle. Malgré les efforts de Washington, malgré une campagne de l'opposition chrétienne démocrate contre le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder, accusé d'avoir mis en danger l'alliance américaine, ce dernier a tenu bon.

TERRAIN FAVORABLE

Les affrontements des sommets de Berlin en 1999 et Nice en 2000 ne sont plus que de mauvais souvenirs. L'alliance entre MM. Chirac et Schröder paraît désormais solide. Les deux dirigeants ont réuni en avril un sommet de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et du Luxembourg pour lancer l'idée d'un état-major européen indépendant de l'OTAN. Une nouvelle étape symbolique a été franchie lorsque Gerhard Schröder, retenu à Berlin, a demandé à Jacques Chirac de le représenter lors du Conseil européen d'octobre 2003.

L'idée d'une véritable union entre les deux pays avait été évoquée dès 2001 par quatre dirigeants socialistes, les anciens ministres Dominique Strauss-Kahn et Henri Nallet, le commissaire Pascal Lamy et l'historien Jean-Noël Jeanneney. Mais leur tribune, publiée dans *Le Monde*, était tombée à plat outre-Rhin. Elle était considérée comme hostile à l'Europe fédérale élargie dont rêvait le ministre des affaires étrangères allemand Joschka Fischer et manquait de crédibilité, faute de signataire allemand. Cette lacune a été comblée en janvier, lorsque Pascal Lamy a signé un nouvel appel à l'union avec le soutien, cette fois, de son collègue allemand Günter Verheugen, le négociateur de l'élargissement.

L'idée rencontre aujourd'hui un terrain plus favorable, comme en témoigne diverses initiatives, dont la publication en septembre d'un appel par un groupe de jeunes fonctionnaires et journalistes français et allemands, dont l'ancien porte-parole de Valéry Giscard d'Estaing à la Convention, Nikolaus Meyer-Landrut, à faire preuve d'innovation.

Toutefois, le débat est hésitant en Allemagne, où l'on entend à court terme achever la CIG et surtout clarifier ses liens avec Washington. "La chancellerie pousse en faveur du franco-allemand, mais il n'y a pas la même volonté dans les ministères des affaires étrangères et de la défense, ainsi que dans la classe politique allemande en général, où la préférence atlantique est très marquée", explique Christoph Bertram, directeur de la Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP) à Berlin.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

© *Le Monde* 2003

Journal LE MONDE du 10.06.10

Il faut ranimer la flamme franco-allemande

Il faut ranimer la flamme franco-allemande

LE MONDE | 10.06.10 | 14h17 • Mis à jour le 10.06.10 | 16h13

Dans les circonstances critiques que nous vivons, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer une plus grande coordination économique européenne. Le vide créé par le manque de cohésion entre la France et l'Allemagne laisse cependant ces voix se perdre dans une cacophonie destructrice, chacun y allant de sa proposition.

Que de temps perdu alors que les outils de coordination et les contours d'un gouvernement économique existent depuis longtemps déjà ! En effet, dès la genèse de Maastricht, le cadre préalable à un gouvernement économique de ce qui devait devenir la zone euro avait été posé par les gouvernements sur la base d'un accord franco-allemand. Revenir sur les conditions de préparation et d'adoption de l'accord et du traité de Maastricht peut aider à répondre aux exigences du temps présent.

Il n'aura échappé à personne que le traité de Maastricht a établi les fondements de la monnaie unique et de la politique monétaire commune. La négociation du traité s'était certes focalisée sur la monnaie compte tenu de la charge symbolique et des sacrifices considérables que cela impliquait pour l'Allemagne. Mais Pierre Bérégovoy, alors premier ministre français, avait tenu à recentrer les débats au sein du conseil des ministres sur le sujet du gouvernement économique. Il était très ferme à ce sujet : la monnaie ne pourrait pas tenir sans politique économique commune.

C'est ainsi que les articles 102 à 109 du traité, sous le titre "la politique économique", ont été rédigés et adoptés. Avant même la fixation précise des critères de convergence censés instaurer une discipline commune, il s'agissait de créer un effet d'entraînement qui mènerait à un fédéralisme économique et pas seulement monétaire. Nous nous situons dans la droite ligne de la méthode Monnet : des réalisations concrètes devaient entraîner des solidarités de fait.

Le traité était on ne peut plus clair : *"Les Etats membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil".* Et celui-ci d'instaurer des mécanismes de surveillance multilatérale et de règles de discipline financières et budgétaires. La lecture de l'article 103 est éclairante : *"lorsqu'il est constaté (...) que les politiques économiques d'un Etat membre ne sont pas conformes aux grandes orientations (de la Communauté) ou qu'elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur recommandation de la Commission, peut adresser les recommandations nécessaires à l'Etat membre concerné (et) décider de rendre publiques ses recommandations".*

En d'autres termes, l'attitude non coopérative d'un Etat membre pouvait être dénoncée sur la base d'une décision prise à la majorité de ses partenaires. Le Conseil et la Commission devaient en outre rendre compte de la mise en oeuvre de cette coordination devant le Parlement européen.

Pendant de nombreuses années, ce système préfigurant un gouvernement économique a fonctionné correctement. L'adoption ultérieure des quatre critères dits de Maastricht, avec pour symbole la barre indépassable des 3 % de déficit public, aussi discutables soient-ils, en a été une illustration. Or l'effet d'entraînement attendu ne se sera pas poursuivi.

De nombreux facteurs peuvent expliquer le délitement de cette ambition fédérale, qu'il s'agisse des élargissements qui ont suivi ou de l'impact des opinions publiques nationales.

Mais il est un élément fondamental, premier, pour comprendre ces avancées et leur absence de suite : le concret des relations entre la France et l'Allemagne. A l'époque de Maastricht, parler de "couple" franco-allemand, c'était désigner des personnes de chair et d'os, qui se parlaient et se voyaient sans cesse avec la conscience de vivre des moments uniques dans l'histoire de l'Europe. Tout cela n'était possible que dans le cadre d'une collaboration constante. Concrètement, les contacts entre les ministres des affaires étrangères de l'Allemagne et de la France étaient hebdomadaires, voire bihebdomadaires. Au moins une fois par semaine, Hans-Dietrich Genscher téléphonait le matin au ministère et proposait de déjeuner ensemble ce jour-là. De Bonn, il n'hésitait pas à prendre l'avion pour arriver à la mi-journée. Les deux ministres se retiraient dans le bureau du rez-de-chaussée du Quai d'Orsay et partageaient un repas, sans conseillers - ce qui mettait ces derniers dans l'angoisse...

De leur côté, ces conseillers étaient en contact permanent et souvent hors des cadres formels. Et, tous les dimanches, un point téléphonique avait lieu pour faire le tour de l'actualité des deux pays, et de l'Europe. Au fil de ces rencontres se forgeaient de réelles amitiés, et au-delà, un "esprit de compromis" et de travail en commun. C'était l'esprit de Maastricht.

Si des contacts de ce type avaient perduré, ils auraient sans aucun doute permis de concrétiser les implications politiques des mécanismes du traité, qui relevaient pour nous de la nécessité absolue. L'écart entre les points de vue allemand et français est aujourd'hui tellement grand que les deux pays ne sont même plus capables de s'entendre sur les mots.

Ainsi, quand la France parle d'un gouvernement économique européen reposant sur des politiques économiques et budgétaires communes, l'Allemagne tient à une notion de "*gouvernance économique*" qui limiterait la coopération à des règles et une discipline partagées.

L'urgence est donc aujourd'hui d'abord de reconstituer le couple franco-allemand. Nos dirigeants, nos ministres, et en premier lieu Bernard Kouchner et Guido Westerwelle doivent réapprendre à se connaître, à se voir toutes les semaines.

Voilà quelle devrait être notre première règle de discipline commune. C'est à la condition de cette compréhension mutuelle, voire de cette intimité "politique", que la dissonance entre nos pays cessera. Entre la France et l'Allemagne, entre Mitterrand et Kohl, entre leurs ministres des affaires étrangères, il existait cet atout impalpable et sans prix : la confiance. En économie, on sait combien elle est fondamentale.

Roland Dumas est avocat, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil constitutionnel ;

Antoine Boulay est directeur associé de Vae Solis Corporate ;

Mathieu Collet est président d'Euros du Village.

France-Allemagne, le malaise

Hubert VEDRINE

Lemonde.fr – Juillet 2010

Lundi 5 juillet 2010

France-Allemagne, le malaise, par Hubert Védrine (LeMonde.fr) -

C'est à une Europe qu'inquiétait déjà la compétition multipolaire, frappée en 2008-2009 par l'effondrement mondial de l'économie casino, que se sont attaqués les marchés financiers. La voilà, nouvelle grenouille, piquée par ces nouveaux scorpions, qui punissent les Etats, surendettés... pour avoir fait les pompiers !

Cependant, la nécessité de reprendre le contrôle de l'endettement public dans nos pays n'est pas contestable, même si les Etats-Unis sont dans une situation pire que bien des pays européens. Nous devons nous guérir de cette addiction au déficit, sinon, dixit Jacques Attali, "nous serons tous ruinés dans dix ans". Mais comment ?

*Un malaise naît de la manière dont cette question a surgi et s'est imposée ; de la façon, conflictuelle et laborieuse, dont les Européens y ont répondu ; du rôle que la **Commission de Bruxelles** voudrait en profiter pour s'attribuer ; de l'actuelle attitude allemande ; de l'état réel de la relation franco-allemande ; de la nature de la gouvernance économique qui en sortira et de la politique économique qui en découlera.*

Qui va décider quoi ? Cela doit être clarifié. N'épiloguons pas plus sur le Moloch financier. On y trouve des créanciers sincèrement inquiets de l'incapacité des Etats à honorer leurs obligations. Des libéraux extrêmes qui pensent faire oeuvre de salubrité. Des spéculateurs indifférents aux conséquences de leur action sur les sociétés. Et sans doute chez quelques-uns d'entre eux, anglo-saxons, le plaisir d'ébranler un euro jamais complètement accepté (et pourtant sa dépréciation actuelle est plutôt une bonne chose...). Dans l'idéal, il faudrait ne rien devoir aux marchés financiers, surtout si l'on perturbe l'ordre monétaire dominant ! Ou, au moins, les reréguler. En attendant, la réalité est là...

La crise des dernières semaines a fait renaître, chez les nostalgiques du fédéralisme, restés nombreux chez les commentateurs en France, l'espérance d'une aubaine. Postulat : nous avons une monnaie, l'euro, gérée de façon fédérale. Nous devons faire la même chose pour les politiques économiques. Mais qu'entend-on par fédéralisme (ou par intégration) ? Ce mot "fédéralisme", panacée pour certains, peut revêtir deux significations très différentes.

Si la Commission entend, sous couvert d'examen précoce des bases économiques de budgets que les gouvernements seraient désormais obligés de lui soumettre avant un premier vote par les parlements, se substituer aux décisions finales de ces derniers en décrétant ce qui est acceptable, et ce qui ne l'est pas, ce serait un saut majeur, et furtif, dans un fédéralisme espéré par les technocrates européistes, mais jamais accepté ni ratifié par les peuples. Ce serait illégitime, et hors traité. Le dernier lien entre l'Europe et la démocratie serait rompu. Les gouvernements de la zone ne doivent pas l'accepter. Or, les décisions prises par les Vingt-Sept, en juin, à ce sujet, restent ambiguës.

Si, en revanche, la Commission et les autres Etats membres font sur ces avant-projets des observations, des recommandations, voire des mises en garde publiques, non seulement c'est acceptable mais cela aurait pu être fait plus tôt car c'était déjà prévu par les articles 103 et 109 du traité de Maastricht. Chaque gouvernement, chaque Parlement, reste en dernier ressort libre de sa

décision. Il s'agit alors de coordination, pas de fédéralisation. La souveraineté n'est ni dissoute ni abandonnée ni transférée. Elle est exercée en commun au sein de la fédération d'Etats-nations.

Au nom de l'efficacité, on prétendra que la coordination, par rapport à un fédéralisme idéalisé, serait inefficace. Mais on ne l'a jamais sérieusement mise en oeuvre. On est en droit de penser que le caractère public du débat qui naîtrait de ces évaluations publiques aurait en deux ou trois ans de coordination un puissant effet harmonisateur. Deux mesures le renforceraient :

- l'harmonisation complète des calendriers budgétaires au sein de la zone euro, pour que tous ses membres, franchissant en même temps les étapes budgétaires, puissent comparer et débattre, de façon synchronisée ;

- l'évaluation publique par la Commission, non seulement du respect de critères fétiches, mais, de façon plus dynamique, de ce qui converge ou diverge entre Etats membres.

Quand un gouvernement, un parlement décidera de diverger, il devra expliquer pourquoi. En résumé, s'en remettre à la Commission par fatigue et perte de confiance en soi, non. Enclencher à seize un ambitieux cercle vertueux, public et démocratique, oui. Il faut essayer.

Pour le moment, ce n'est pas la Commission, mais plutôt l'Allemagne et sa chancelière, **Angela Merkel**, et plus largement la relation franco-allemande, qui laissent perplexes. Mécontente d'avoir dû souscrire à l'accord du 7 mai de soutien conditionnel à la Grèce, l'Allemagne semble vouloir maintenant imposer ses conceptions rigoureuses à toute la zone euro, voire aux Vingt-Sept. Cela mérite un débat sérieux qui ne doit pas être escamoté.

Ecartons d'emblée plusieurs critiques injustes adressées à l'Allemagne. Elle serait "égoïste". Et alors ? Est-ce que les autres pays sont altruistes ? Ce n'est pas anormal que chaque pays se soucie, au point de départ, de ses intérêts nationaux et de ceux de ses contribuables, surtout lorsque l'on est le premier payeur potentiel et que l'on n'a pas oublié l'histoire. Même **Helmut Kohl** (chancelier de 1982 à 1998) le faisait. Cela ne doit pas empêcher ensuite un intérêt européen commun. Même chose pour la "lenteur" allemande : la Grèce n'était pas prête en février pour l'accord de mai.

En revanche, la "gouvernance", l'absence de coordination des décisions et la politique économique allemande d'austérité font problème. Si M^{me} Merkel a finalement concédé qu'une gouvernance économique à vingt-sept était possible, elle la refuse toujours à seize (la zone euro), avançant deux arguments peu convaincants :

- ne pas affaiblir la Banque centrale. Mais en quoi celle-ci serait "affaiblie" si les Seize avaient des politiques économiques cohérentes ?

- ne pas créer une Europe à deux vitesses. Mais elle existe déjà ! Certains (16) ont l'euro comme monnaie, d'autres (11), non. Il doit y avoir de l'idéologie, ou des arrière-pensées, dans ce refus. Peut-être n'est-ce pas son dernier mot. M^{me} Merkel ne veut pas de sommet à seize, "sauf nécessité". Eh bien, prouvons que c'est nécessaire, et avançons ainsi, pragmatiquement, sans créer de nouvelles institutions.

Par ailleurs, alors qu'on parle coordination, M^{me} Merkel a décidé, seule, d'un plan d'austérité allemand dont, avant le G20, les Etats-Unis (le président Obama, le **New York Times**, **Paul Krugman**) ont vivement contesté l'opportunité économique, car, même limité, il peut avoir un effet négatif, voire déflationniste. Plusieurs autres Etats membres ont ainsi multiplié les annonces nationales. Si les mots "gouvernance" ou "coordination" ont un sens, tout cela devrait maintenant faire l'objet d'échanges avant, être présenté ensuite et expliqué de façon plus harmonisée et pas dans une course panique.

Il est aussi urgent de cesser de parler de cette nouvelle gouvernance économique uniquement de façon répressive : il n'est question, ces jours-ci, que d'austérité, de surveillance, de punition, de sanction, d'expulsion ! Si la zone euro finit par être perçue comme un camp de redressement, cela tuera ce qui reste de l'idée européenne dans l'esprit des peuples.

A-t-on perdu tout sens politique ? Expliquons que l'assainissement est un passage nécessaire, pas un but en soi, et présentons une vision de l'avenir. C'est aussi pourquoi ce serait une double et grave erreur de rouvrir la négociation sur les traités, surtout dans le seul but de durcir les sanctions.

Si nous ne parvenons pas à convaincre les Allemands de renoncer à cette idée, alors, révision pour révision, nous pourrions proposer que l'on élargisse les missions de la Banque centrale, au-delà de la seule lutte contre l'inflation, et que l'on inscrive le principe d'une gouvernance économique de la zone euro. Puis négocier.

*Nous demandons sans doute beaucoup à l'Allemagne, mais elle-même, convaincue de la justesse de sa ligne, exige beaucoup de ses partenaires. Depuis le chancelier Schröder (1998-2005), l'Allemagne a réclamé que l'on tienne davantage compte de la démographie dans la définition des droits de vote au Conseil européen, ce qu'**Helmut Kohl** avait dit qu'il ne demanderait jamais. Elle l'a obtenue lors de la Convention, ce qui a mis fin à la parité fondatrice Allemagne-France-Italie (et Grande-Bretagne), étrangement, sans aucun débat. Cela double son poids au Conseil. Cela lui confère des responsabilités particulières.*

Elle ne peut pas s'attendre à la simple extension à toute l'Europe de son modèle de stabilité, aussi respectable et performant soit-il (ce qui réduirait d'ailleurs ses exportations en Europe). Elle doit accepter que la politique économique menée dans l'Union européenne, et au sein de la zone euro, soit le résultat d'une synthèse entre sa culture, compréhensible, de refus de l'inflation et de lutte contre les déficits, et l'absolue nécessité d'une croissance nouvelle (post-bulle, régulée, écologique, etc.) pour l'Europe. Que cette "politique mix" soit modulable, réactive, qu'elle ose comporter un volet monétaire et promoteur, au niveau mondial, le "juste échange".

*La France et l'Allemagne ont rarement les mêmes positions de départ. Mais là, cela fait quand même beaucoup de divergences. Or il n'y a pas en Europe d'alternative réelle à l'entente franco-allemande. Pour redonner à cette relation sa nécessaire vitalité, il faut peut-être tout remettre à plat : le fond et les attitudes. On se doutera que, ayant participé à plus de cent rencontres Kohl-Mitterrand, et à des dizaines de Conseils européens avec eux et **Jacques Delors**, je n'écrive pas cela à la légère.*

Mais, à tout prendre, cela serait plus salutaire que de continuer cahin-caha, de vrai désaccord en semi-compromis, ponctués par des interpellations publiques réciproques mal ressenties chez le partenaire et à des invocations rituelles, et vaines, uniquement en France, à la résurrection du couple franco-allemand et, au final, à une absence de vraie stratégie commune. Il ne s'agit pas de déclencher un pugilat public incontrôlé, au hasard des micros rencontrés, tout cela aggravé par des malentendus linguistiques, mais d'avoir une explication préparée, franche, méthodique, directe, d'abord au sommet, ensuite à tous les niveaux. Cela peut conduire momentanément à une crise froide qu'il faudra assumer, s'il n'y a pas moyen de faire autrement. Et, bien sûr, s'il fallait en passer par cette épreuve, ce serait pour que la relation en sorte plus forte, fondée sur des compromis historiques, durables, pour former un moteur européen révisé.

*Je ne veux pas me poser ici en donneur de leçons. Je sais à quel point c'est difficile, et que les contacts au sommet sont déjà constants. Mais cela semble ne pas aboutir. Conclure utilement un tel débat suppose une relation franco-allemande fondée sur l'"intimité", comme l'ont rappelé **Helmut Schmidt** et **Valéry Giscard d'Estaing**.*

J'ajouterais : une volonté partagée. Pas plus à leur époque qu'à celle de Mitterrand et Kohl (et Dumas et Genscher), a fortiori aujourd'hui, avec le temps qui passe, cette intimité n'est une donnée de la nature. Elle est à (re)construire ou à consolider chaque jour, surtout si l'on veut qu'elle soit opérationnelle. Un vrai débat à grande échelle sur les choix actuels entre économistes des deux pays, sur le budget, les monnaies, la fiscalité, puis entre les politiques ensuite, avec les autres Européens, semble nécessaire pour qu'émerge la synthèse.

N'oublions pas que, pendant ce temps, la fin du monopole occidental se confirme et la compétition multipolaire s'amplifie. Et que nous devons faire de l'Europe un de ces pôles - ce qui n'est pas acquis - , faute de quoi elle deviendra un protectorat.

Maintenant que les attentes excessives envers le traité de Lisbonne (indépendamment des personnes choisies pour les principaux postes, et qu'il est trop facile de critiquer) se sont dissipées, on peut rappeler que, pour que l'Europe pèse, il faut d'abord que les principaux pays européens s'unissent sur les orientations stratégiques : la régulation financière (ce qui a l'air acquis entre la France et l'Allemagne et même, sur quelques points, avec la Grande-Bretagne, triangle magique), l'écologie, les relations avec la Russie, la Chine, le Moyen-Orient, etc., voire les relations avec les Etats-Unis (mieux saisir l'opportunité Obama).

La Commission de Bruxelles pourrait aider à cette convergence stratégique en indiquant sans détour les divergences à surmonter. Il est temps de cesser d'opposer de façon dogmatique "méthode communautaire" et "méthode intergouvernementale", comme s'obstinent à le faire les fédéralistes. Aucune des deux n'a jamais fonctionné sans l'autre. On ne va pas rechanger le traité ni les réalités européennes.

Que peuvent bien faire Catherine Ashton (vice-présidente de la Commission européenne, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères), Herman Van Rompuy (président du Conseil européen) ou José Manuel Barroso (président de la Commission européenne), si la France et l'Allemagne et d'autres grands pays sont en désaccord ? Alors que, dans le cas inverse, ils peuvent beaucoup. Il faut que l'Europe se dote ainsi, de façon pragmatique et volontaire, assortie de calendriers, de vraies stratégies multipolaires, déclinées pôle par pôle, émergent par émergent, grand sujet par grand sujet. Tout est lié : le redémarrage d'une entente franco-allemande, clarifiée et productive, entraînant les autres partenaires.

Une action coordonnée au sein des Seize, des Vingt-sept, du G7, du G20, etc. Ne nous relançons surtout pas dans des querelles institutionnelles ! Si le moteur franco-allemand remarque bien, les Européens arriveront à définir des stratégies et des politiques communes, quitte à passer par des moments de tension. Question de volonté.

Mais il faut que tout ce qui se passe et se décide en ce moment en Europe, à chaud, soit beaucoup mieux expliqué et non de façon fragmentée ou précipitée ; que les opinions soient prises à témoin par plusieurs leaders s'exprimant ensemble, chez eux et en dehors de leur propre pays, pour que l'on sache où l'on va ; que les Parlements soient saisis et en débattent ; que la coordination nouvelle se manifeste concrètement, au G20 et ailleurs.

Une zone euro cohérente est le levier dont nous avons besoin. Les autres scénarios sont inquiétants. Le moment est important.

Hubert Védrine a été ministre des affaires étrangères (1997-2002), conseiller diplomatique de François Mitterrand (1981-1986), secrétaire général de l'Élysée (1991-1995), et préside actuellement l'Institut François-Mitterrand. Il est l'auteur de Face à l'hyperpuissance (Fayard, 2003) et du rapport sur La France et la mondialisation (Documentation française, 2007).

**Europe : relançons le moteur franco-allemand
Apporter un supplément d'âme à l'Union
européenne**

Simone VEIL et Hans-gert POTTERING

Journal Le Monde 18 septembre 2010

Europe : relançons le moteur franco-allemand

Apporter un supplément d'âme à l'Union européenne

Dans le parcours d'unification de l'Europe, la relation franco-allemande a toujours été essentielle. La paix en Europe, telle que nous pouvons l'apprécier jour après jour, n'aurait pas été possible sans la réconciliation entre la France et l'Allemagne.

Ces deux pays, adossés l'un à l'autre, ont toujours constitué l'aile marchante de la construction de l'Europe et la boussole de tous les projets d'intégration. C'est toujours le « moteur franco-allemand » qui a ouvert les voies de l'Europe, parce qu'il a toujours fait en sorte d'être perçu comme à la pointe d'une démarche ouverte aux autres Etats membres.

En 1979, lorsque nous sommes tous deux entrés au Parlement européen, notre élection a fait sourire nos compatriotes – comme ce fut d'ailleurs également le cas pour la plupart de nos collègues de l'époque dans tous les pays membres. Le Parlement européen semblait alors, en effet, dénué de signification. Qui donc aurait pensé pouvoir adosser à lui son avenir politique ?

Aujourd'hui, 736 femmes et hommes, élus dans vingt-sept Etats européens, représentent une population de plus de 500 millions de citoyens. Ils travaillent dans un Parlement européen qui est, dans presque tous les domaines de la législation, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, partenaire à égalité des gouvernements nationaux de l'Union. Ce changement historique était, à peine imaginable en 1979.

A bien des points de vue, l'Allemagne et la France sont marquées par des traditions et une histoire différentes. Cette

Simone Veil

Ancien président du Parlement européen, membre de l'Académie française

Hans-Gert Pöttering

Ancien président du Parlement européen, président de la Fondation Adenauer

diversité, quelles que soient les apparences, est une richesse. Les différences d'opinions conduisent en effet nécessairement à des compromis qui, à terme, constituent les ingrédients d'une politique commune.

La crise financière que nous traversons en donne la preuve : l'Union européenne a réagi vite et bien lorsqu'en mai le « *Rettungsschirm* », comme disent les Allemands, c'est-à-dire le « parapluie de sauvetage », a préservé l'euro, conforté depuis lors par la surveillance commune des marchés financiers. Les décisions prises ont permis d'exprimer une solidarité partagée, un signal clair donné aux marchés de capitaux et à la confiance.

Dans ce contexte, quelle est la mission du couple franco-allemand ? L'Allemagne tient fondamentalement à la stabilité, tandis que la France propose une « *gouvernance économique* ». Les deux points de vue sont complémentaires et conduisent à défendre à la fois la stabilité de l'euro et l'économie sociale de marché (terme d'origine allemande du reste,

Soziale Marktwirtschaft) comme définis dans le traité de Lisbonne, pour défendre la compétitivité de nos économies et la sécurité de nos emplois. Dans cette optique, la France et l'Allemagne devront énoncer des propositions conjointes de stratégie politique et économique.

Le président Nicolas Sarkozy et la chancelière Angela Merkel sont conscients de la responsabilité qui leur incombe ainsi, et nous souhaitons, ensemble, conforter leur action commune.

Le rôle des parlements nationaux est également important. Nous saluons les initiatives de dialogue prises par les présidents Norbert Lammert et Bernard Accoyer, respectivement présidents du Bundestag et de l'Assemblée nationale française.

L'ampleur des défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée exige plus que jamais d'ouvrir davantage l'espace du dialogue et du débat entre nos deux pays.

La coopération engagée depuis plusieurs années entre nos deux parlements s'inscrit dans ce projet politique. Aujourd'hui, par exemple, à tous les stades des grandes réformes menées, de leur préparation à leur mise en œuvre, le Bundestag et l'Assemblée nationale se sont engagés à coopérer étroitement.

En participant à la création du consensus, qu'il s'agisse des grands chantiers portant sur la fiscalité, sur la politique agricole commune (PAC), sur les réformes structurelles, mais aussi, par exemple, sur la politique de défense, le dialogue entre nos parlementaires nationaux apporte le soutien de la légitimité démocratique et participe ainsi à la transparence et à l'acceptabilité des projets européens par les citoyens.

Les responsables politiques de l'Union européenne se trouvent donc confrontés à l'obligation d'évoquer non seulement la crise, les peurs et les difficultés, mais aussi de mettre en relief les valeurs communes et de mobiliser toutes les possibilités de croissance. Nous n'affirmerons notre place dans le monde que si nous sommes porteurs de cette conviction et si nous la faisons partager à nos opinions publiques.

Avec l'expérience des trois décennies écoulées, nous devons regarder devant nous. Quelles sont les nouvelles étapes du développement de l'Europe ? Com-

« L'ampleur des défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée exige plus que jamais d'ouvrir davantage l'espace du dialogue et du débat entre nos deux pays »

ment les aborder ensemble ? La démarche du couple franco-allemand doit prendre en compte les espérances nourries, à cet égard, dans tous les pays membres.

Ce point de vue interpellé tous les segments de la politique. L'Allemagne et la France doivent ainsi tout faire pour que l'Union s'affirme sur le plan international. Tout projet de convergence des services diplomatiques peut y contribuer. D'autres initiatives s'imposent. Une politique de défense et de sécurité commune, par exemple, mais aussi une armée européenne, dont la France et l'Allemagne devraient prendre l'initiative.

Il existe déjà des programmes de for-

mation militaire franco-allemands. Il serait grand temps de passer à l'étape suivante, celle d'une authentique armée européenne. L'Union européenne devrait ainsi développer une politique de défense appropriée, avec une formation identique pour les personnels et une harmonisation des armements, ce qui serait au surplus un facteur substantiel d'économies.

Nous appelons aussi de nos vœux une coopération culturelle renforcée entre nos deux pays. Apprendre plus de l'autre, échanger davantage sur des sujets évidents et importants pour l'autre – ce sont des attentes qui se posent à chaque nouvelle génération.

Le fondement de cette coopération culturelle, c'est évidemment que chacun apprenne la langue de l'autre. Tant en Allemagne qu'en France, l'apprentissage de la langue du partenaire est actuellement en recul. Nous devons faire en sorte qu'il y ait là une forte incitation de relance.

Au moment où s'ouvrent les négociations de l'Union européenne, qui conduiront à élaborer les budgets jusqu'en 2020, la France et l'Allemagne doivent précisément s'assurer que les programmes d'échanges culturels, à l'image de ceux d'Erasmus, ne soient pas négligés. Les investissements dans le domaine de la recherche, de la formation et du développement, les échanges entre les universités européennes font partie de nos priorités.

L'Europe culturelle, qui a pour mission de protéger les identités, doit être pour nous une priorité, parce que c'est la voie qui permet d'apporter une âme à l'Europe. Pour tout dire, la relance de l'Europe, aujourd'hui indispensable, passe par une forte impulsion franco-allemande. ■

Pourquoi l'Europe vire à droite

Interview de Raffaele SIMONE

Le Monde Magazine – Septembre 2010

« POURQUOI L'EUROPE VIRE À DROITE »

Une droite triomphante et
décomplexée, une gauche à genoux.
Le constat du linguiste italien
Raffaele Simone dans son essai
« Le Monstre doux » est radical.
Entretien.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FREDERIC JOIGNOT

Comment expliquer l'effondrement de la gauche européenne, alors que le continent souffre des contrecoups de la crise financière née des excès du libéralisme ? L'essai de l'Italien Raffaele Simone *Le Monstre doux. L'Occident vire-t-il à droite ?* qui sort enfin en France (Gallimard) aide à comprendre. Linguiste de renommée internationale, philosophe sympathisant à gauche, Raffaele Simone a publié en Italie plusieurs ouvrages et articles critiques – *Il Paese del Pressappoco* « Le pays de l'à-peu-près » (Garzanti Libri, 2005). Son constat est sévère. Selon lui, la gauche n'est plus porteuse d'un grand projet « à la hauteur de [son] temps ». Face à elle, la droite nouvelle l'emporte parce qu'elle a compris notre époque consommatrice, individualiste, pressée et médiatique, et sait se montrer pragmatique et sans idéologie. Cette droite conquérante s'est associée aux chefs d'entreprise comme aux hommes des médias pour promouvoir une société de divertissement et de défense des intérêts de court terme, tout en promettant la sécurité et la lutte contre l'immigration. Un projet que Raffaele Simone appelle « le monstre doux ».

Son essai a fait couler beaucoup d'encre en Europe dans les milieux de gauche dès sa sortie en Italie, début 2009. La revue *Le Débat* lui a alors consacré cinq articles

despotisme et de tyrannie ne conviennent pas », transformerait les citoyens qui se sont battus pour la liberté en « une foule innombrable d'hommes semblables (...) qui tournent sans repos pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, (...) où chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée des autres ». Isolés, tout à leur distraction, concentrés sur leurs intérêts immédiats, incapables de s'associer pour résister, ces hommes remettent alors leur destinée à « un pouvoir immense et tutélaire qui se charge d'assurer leur jouissance (...) et ne cherche qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance. Ce pouvoir aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il pourvoit à leur sécurité (...) facilite leurs plaisirs (...) Il ne brise pas les volontés mais il les amollit (...), il éteint, il hébète. » C'était une sorte de prophétie, mais nous y sommes aujourd'hui.

C'est le « monstre doux » dont l'Italie me semble être l'avant-garde, le prototype abouti. Il s'agit d'un régime global de gouvernement, mais aussi d'un système médiatique, télévisuel, culturel, cognitif, une forme d'ambiance infantilissante persistante qui pèse sur toute la société. Ce régime s'appuie sur une droite anonyme et diffuse associée au grand capital national et international, plus proche des milieux financiers qu'industriels, puissante dans les médias, intéressée à l'expansion de la consommation et du divertissement qui lui semblent la véritable mission de la modernité, décidée à réduire le contrôle de l'Etat et les services publics, rétive à la lenteur de la prise de décision démocratique, méprisant la vie intellectuelle et la recherche, développant une idéologie de la réussite individuelle, cherchant à museler son opposition, violente à l'égard des minorités, populiste au sens où elle contourne la démocratie au nom de ce que « veut le peuple ».

En Italie, l'administration Berlusconi incarne cette droite jusqu'à la caricature. En France, depuis le fameux dîner du Fouquet's [au soir de l'élection de Nicolas Sarkozy], et aujourd'hui avec l'affaire Bettencourt, le gouvernement a montré plusieurs fois ses accointances avec le monde des affaires et des médias, le président Sarkozy a fait scandale par son omniprésence à la télévision et son train de vie de star. Sa politique me semble exemplaire de cette droite nouvelle refusant d'imposer comme d'effrayer les plus riches, voulant diminuer les services publics et flirtant avec le populisme et certaines thèses d'extrême droite.

Dans votre essai, le « monstre doux » s'impose à la modernité à travers trois commandements. Quels sont-ils ?

Le premier commandement est consommer. C'est la clef du système. Le premier devoir citoyen. Le bonheur réside dans la consommation, le shopping, l'argent facile, on préfère le gaspillage à l'épargne, l'achat à la sobriété, le maintien de son style de vie au respect de l'environnement.

Le deuxième commandement est s'amuser. Le travail, de plus en plus dévalorisé, devient secondaire dans l'empire de la distraction et du fun. L'important, c'est le temps libre, les week-ends, les ponts, les vacances, les

« La politique de Nicolas Sarkozy me semble exemplaire de cette nouvelle droite refusant d'imposer les plus riches, flirtant avec le populisme et certaines thèses d'extrême droite... » Raffaele Simone

importants dans son dossier « Déclin de la gauche occidentale ? ». En janvier 2010, Laurent Fabius et la Fondation Jean Jaurès l'invitaient au colloque « La gauche à l'heure de la mondialisation ».

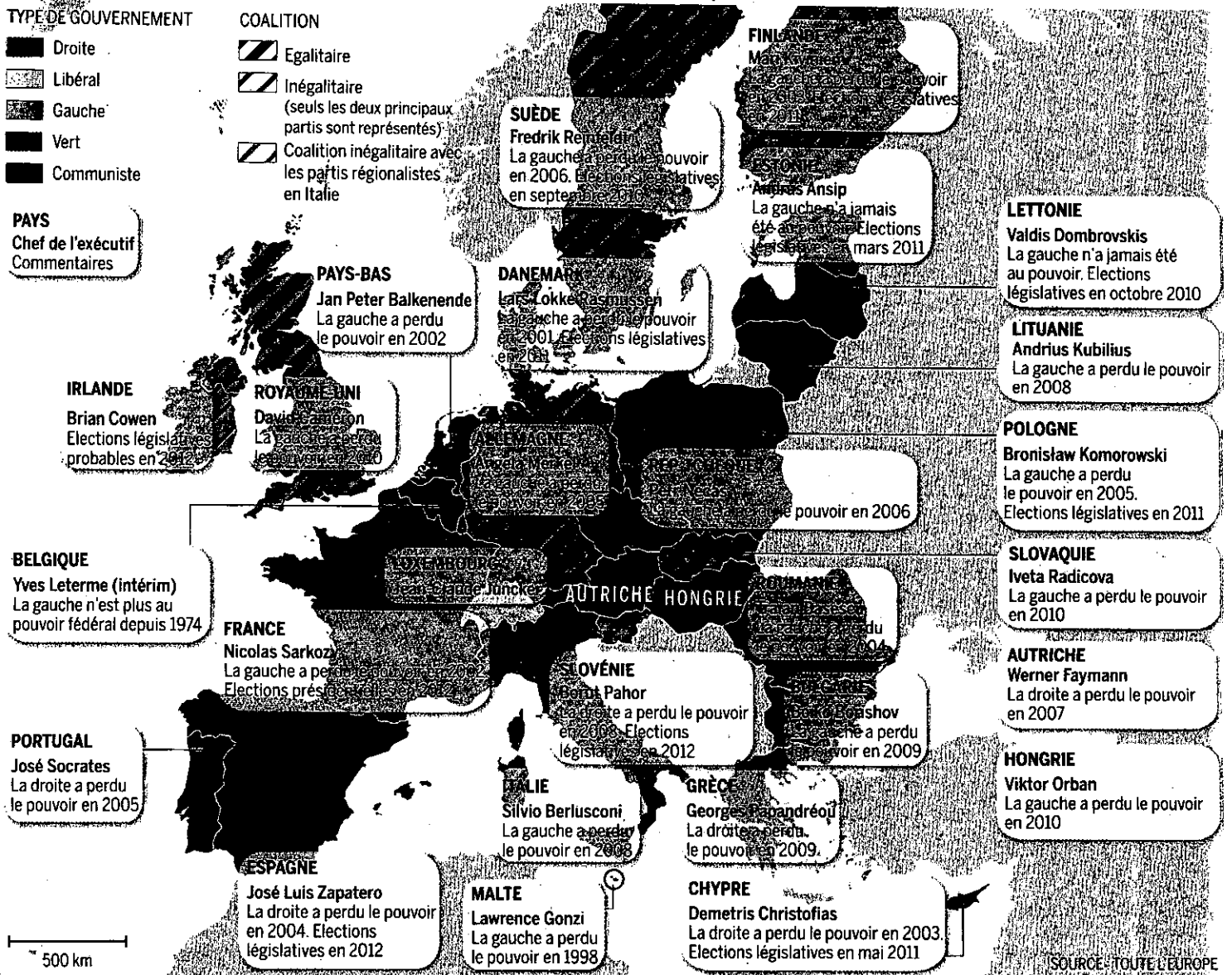
En France, on pourrait s'étonner d'une telle critique de la gauche quand le gouvernement semble empêtré dans l'affaire Woerth-Bettencourt. A gauche, les sondages ne sont pas défavorables, mais le PS n'a toujours pas élaboré une position claire tant sur les retraites que sur les questions de sécurité et l'immigration. C'est pourtant là une problématique cruciale, sur laquelle Nicolas Sarkozy a pris cet été des positions brutales qui ne lui ont pas attiré que des inimitiés.

Au contraire. Pour Raffaele Simone, cette droite nouvelle et ses dérivés qu'il qualifie de « monstre doux » est en train de conquérir l'Europe. Il a répondu aux questions du *Monde Magazine*.

Qui est ce « monstre doux » dont vous parlez dans votre livre ?

Dans *De la démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville décrit une nouvelle forme de domination. Elle s'ingérerait jusque dans la vie privée des citoyens, développant un autoritarisme « plus étendu et plus doux », qui « dégraderait les hommes sans les tourmenter ». Ce nouveau pouvoir, pour lequel, dit-il, « les anciens mots de

LA DROITE DANS L'UNION EUROPÉENNE



sorties, les chaînes câblées, les présentatrices dénudées (et pas que dans la télé de Berlusconi), les jeux vidéo, les émissions people, les écrans partout. Le divertissement scande chaque moment de la vie, rythme le calendrier jusque chez soi, où la télévision, la console de jeu et l'ordinateur occupent une place centrale. Le divertissement remplit tout l'espace, reformate les villes historiques, quadrille les lieux naturels, construit des hôtels géants et des centres commerciaux le long des plus belles plages, crée des villages touristiques dans les plus infâmes dictatures.

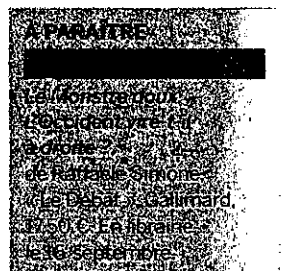
Même les actualités les plus graves se transforment en divertissement. La première guerre d'Irak, le tsunami, les catastrophes naturelles, les drames humains deviennent spectacles, jeux vidéo en temps réel ou feuilletons émotionnels. Les débats politiques se font guerre de petites phrases, parade de people, quand les ministres ne sont pas d'anciens mannequins qui ont posé nus, à la « une » de tous les tabloïds – comme en Italie Mara Carfagna, ministre de l'égalité des chances, ou Daniela Santanché, sous-secrétaire à je-ne-sais-quoi. La démultiplication des gadgets, des portables, des tablettes fait que nous sommes encerclés, noyés, dissous dans les écrans. Sous le régime du « monstre doux », la réalité s'efface derrière un rideau de fun. Plus rien n'est grave, important. Après le travail, la vie devient un vrai

carnaval, les grandes décisions sont prises par les « beautiful people » que sont les politiques et les grands patrons, tout devient pixel, virtuel, irréel, vie de stars. La crise économique, la spéculation financière, les plans de rigueur, les atteintes aux libertés et les collusions entre hommes politiques et milieux d'affaires – comme nous l'observons en France et en Italie – sont des épisodes vite oubliés d'un grand « reality show ».

Et le troisième commandement ?

C'est le culte du corps jeune. De la jeunesse. De la vitalité. L'infantilisation des adultes. Ici le « monstre doux » se manifeste de mille manières, terrorise tous ceux qui grossissent, se rient et vieillissent, complexe les gens naturellement enrobés, exclut les personnes âgées. Le rajeunissement est devenu une industrie lourde. Partout, on pousse à faire des régimes, à dépenser des fortunes en cosmétiques pour paraître lisse, svelte, adolescent, à investir dans la chirurgie esthétique, le lifting, le Botox, comme Silvio Berlusconi, le bronzé perpétuel.

Je ne crois pas qu'une société soumise à une telle tyrannie du corps et de la jeunesse ait jamais existé. Elle a de graves conséquences morales. Partout se répand un égoïsme arrogant, jeuniste, survitaminé, affichant un mépris ouvert de la fatigue, du corps souffrant, des vieux, des laids, des handicapés, de tous ceux qui



☉ démentent le mythe de la jeunesse éternelle. Pendant ce temps, les enfants refusent de vieillir, deviennent anorexiques ou boulimiques, quittent leurs parents à 30 ans. Partout on rejette toute posture adulte, réflexive, intellectuelle, jugée « out », inutile, triste. On a l'obligation d'être « branché », tout doit aller vite, le succès, l'argent, les amours. Dans ses essais, le sociologue polonais Zygmunt Bauman se demande, désespéré : « Où est la compassion ? » Voilà le « monstre doux », un monde d'amusement sans compassion.

Mais comment le « monstre doux » et la droite nouvelle se confondent ? Et pourquoi l'emportent-ils dans toute l'Europe ?

Un monde où le consommateur a remplacé le citoyen, où le divertissement supplante le réalisme et la réflexion, où l'égoïsme règne me semble favorable à la droite nouvelle, qui d'ailleurs le facilite et l'entretient, car ses valeurs comme ses intérêts sont associés à la réussite de la consommation et de la mondialisation de l'économie, pleine de promesses.

En ce sens, j'avance l'idée que cette droite nouvelle, consummatrice, people, médiatique, liftée, acoquinée aux chaînes de télévision, appelant à gagner plus d'argent, défendant les petits propriétaires, décrétant comme ringardes les idées d'égalité et de solidarité, méfiante envers les pauvres et les immigrés, est plus proche des intérêts immédiats des gens, plus adaptée à l'ambiance générale de l'époque, plus « naturelle » en quelque sorte. Et c'est pourquoi elle gagne.

Face à elle, la gauche semble n'avoir rien compris au véritable bouleversement « civilisationnel » de la victoire de l'individualisme et de la consommation, s'accrochant à ses seules idées sociales. Il faut ajouter que défendre les idées de justice, de solidarité, d'aide aux démunis et se préoccuper du long terme et de l'avenir de la planète apparaît aujourd'hui comme une attitude difficile, courageuse, mais hélas contraire à l'intérêt égoïste de court terme. Cela coûte, exige des efforts. C'est pourquoi la gauche perd.

La gauche, dites-vous, ne comprend plus notre temps. Pourriez-vous nous donner des exemples de cette incompréhension ?

Depuis les années 1980 et les débuts de la mondialisation, la liste des changements radicaux que les dirigeants de gauche n'ont pas compris donne véritablement le tournis. Beaucoup d'entre eux ont résisté à l'idée de l'unification européenne – un grand projet pourtant né de leurs rangs –, puis critiqué la réunification allemande après la chute du Mur. Ils se sont opposés longtemps, avec force, à la critique écologique du productivisme sans frein, qui aurait pu les ressourcer.

Ils ont dénié l'apparition d'un facteur ethnique dans la sphère politique. Jusque récemment, ils ont refusé de discuter de l'immigration de masse et des clandestins, se montrant laxistes sur ces questions. Eux, les défenseurs de la laïcité, n'ont pas été clairs dans leur critique de l'islam radical, sur les questions du port du voile et de la visibilité des signes religieux. Ils ont montré le même aveuglement face aux violences urbaines et à l'insécurité, ne considérant que leurs causes et pas leurs effets.

Ils s'obstinent à ne pas voir le vieillissement de la population et, comme en France, à ne pas évoluer sur les retraites. Ils ont abandonné la défense des ouvriers et des salariés aux syndicats et n'ont plus rien de partis populaires. Ils n'ont pas compris la montée en puissance des pays émergents, la Chine, l'Inde, le Brésil, qui s'approprient à dominer le monde. Ils n'ont pas saisi grand-chose aux nouvelles cultures jeunes, hédonistes, individualistes, alternatives ni à la croissance formidable des médias de masse, au pouvoir de la télévision, d'Internet et du numérique. Cela fait beaucoup.

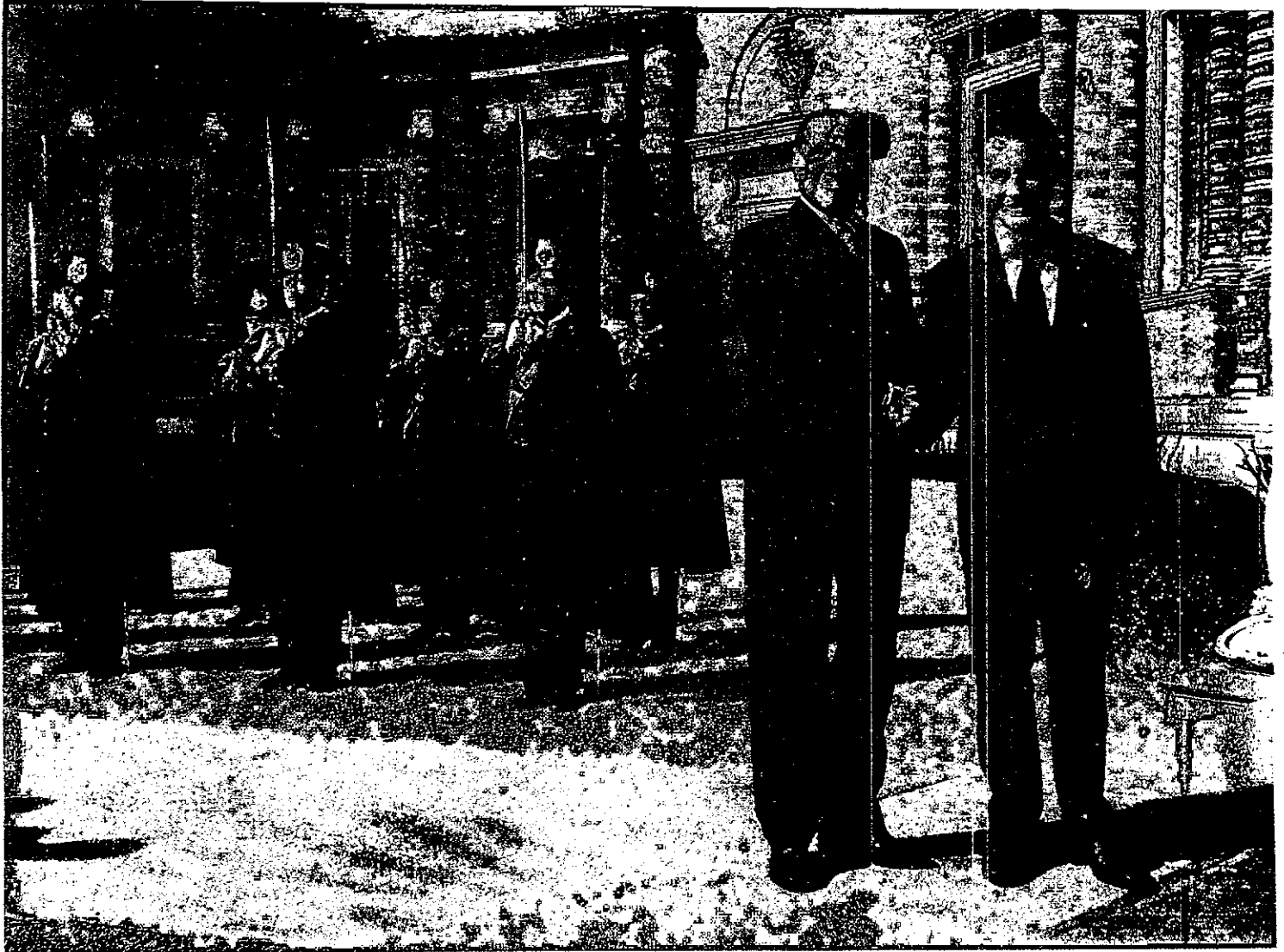
Et si on additionne ces bévues, on voit alors qu'ils ont ignoré comment, dans les populations européennes vieillissantes, la modernité a généré un agrégat inquiétant et chaotique de menaces et de peurs auxquelles seules la droite et l'extrême droite semblent aujourd'hui pouvoir répondre. Alors que la gauche, si elle avait été à l'écoute des milieux populaires, aurait dû en faire une de ses missions. **Vous dites encore que plus personne ne connaît les grands apports de la gauche en Europe. Expliquez-nous...**

En effet, aujourd'hui plus grand monde ne sait ce que l'Europe moderne doit aux luttes des partis de gauche, les combats douloureux et sanglants qu'ils ont mené pour les droits des travailleurs, la liberté d'association, les libertés publiques, les congés payés, l'assurance-maladie, les retraites, l'enseignement obligatoire, la laïcité républicaine, le suffrage universel, les droits des femmes, les services publics, l'égalité devant la loi, la régulation étatique des excès des puissants, etc.

La gauche, idéologiquement, a dilapidé ce qui constituait son patrimoine, elle ne le revendique plus, elle a même peur de le revendiquer, elle l'a laissé sans paternité, celui-ci est devenu comme inhérent à l'identité euro-

EUNNESSE Militants du parti de Silvio Berlusconi Rome en 2009. Une jeunesse consumériste, néoconservatrice, se retrouve dans la droite nouvelle.





péenne. Voyez par exemple comment, après la terrible crise financière de 2008, la droite libérale, pragmatique et sans états d'âme, a allègrement pioché en Europe et ailleurs dans le catalogue des idées classiques de gauche, nationalisant les banques et se montrant interventionniste. La gauche n'y a pas gagné en force et en crédibilité, au contraire, elle s'est fait voler le peu qu'il lui restait de son réservoir d'idées.

Et pourquoi ? Parce que depuis des années, beaucoup plus idéologique et fermée que la droite, elle n'a rien proposé de neuf et d'adapté à la modernité, elle s'est contentée de répéter des formules toutes faites – je pense par exemple au « care » de Martine Aubry qui ressemble fort à l'assistantat des années 1970 –, tout en échouant à faire aboutir ses derniers grands projets...

Lesquels ?

La liste des échecs patents de la gauche apparaît aussi longue que ses conquêtes. Elle n'a pas réussi à réduire les inégalités, qui vont s'aggravant entre les pauvres, les classes moyennes et les très riches ; elle a échoué à réguler le capitalisme financier, laissant la droite le faire à sa manière, c'est-à-dire à moitié ; elle n'a pas su mettre en place des mesures de solidarité qui aideraient véritablement les plus démunis à s'en sortir ; elle n'a pas relevé le niveau moyen d'instruction et de culture ; elle n'a pas mis fin à l'exploitation méthodique des travailleurs et des employés ; elle n'a pas su imposer l'égalité ni la parité des hommes et des femmes ; elle a laissé les écoles publiques devenir moins attractives que les écoles privées ; elle n'a pas aidé à la formation d'une

conscience citoyenne ; elle n'est pas arrivée à réduire l'impact de la croissance sur l'environnement, etc.

Comment expliquer ces spectaculaires revers ? J'y vois des raisons tant propres à la gauche qu'extérieures à elle. D'abord, il y a les effets de l'espèce de secousse sismique qui a eu lieu depuis les années 1980 avec le développement vertigineux de la consommation, la montée en force de l'individualisme, la toute-puissance de la télévision et des écrans, autant de phénomènes qui ont profondément bouleversé « l'esprit du temps ». Face à ces mouvements, les propositions sociales de la

AFFINITÉ Selon Raffaele Simone, les chefs d'Etat italien et français partagent une même stratégie : omniprésence dans les médias, proximité avec les milieux d'affaires, promotion de la réussite individuelle.

« Depuis des années, la gauche n'a rien proposé de neuf et d'adapté à la modernité, elle s'est contentée de répéter des formules toutes faites. »

Raffaele Simone

gauche – égalité, solidarité et redistribution – apparaissent dépassées à l'individu comme au consommateur contemporain, et ce d'autant que ces idées semblent appartenir à une idéologie associée à une histoire effrayante : le passé communiste.

Vous pensez que la gauche conserve encore pour les citoyens une couleur communiste, même après l'effondrement des partis communistes européens ?

L'ombre historique du communisme pèse encore sur la gauche, et comment ! Le fait que le socialisme au



À DROITE TOUTE

Aux Pays-Bas, le leader chrétien-démocrate Jan Peter Balkenende rencontre une association de lutte contre la drogue. Depuis sa défaite aux élections le 9 juin, le premier ministre par intérim a négocié un accord de gouvernement avec le parti anti-islamique de Geert Wilders.

Le pouvoir ait pris une forme communiste, c'est-à-dire une succession de régimes tyranniques, misérables et criminels, reste dans toutes les mémoires. Surtout en Europe, où ce passé terrifiant ressurgit régulièrement au fur et à mesure que nous découvrons de nouveaux documents accablants sur cette époque, les agissements criminels des nomenklaturas, les mea culpa contraints des plus grands intellectuels.

En même temps, l'effondrement brutal et grotesque du communisme a signifié l'écroulement de quelques-uns des grands mythes de la gauche tout entière. L'idée qu'elle allait changer le monde par la « révolution », que celle-ci fût violente, comme le voulaient les bolcheviques, ou graduelle, comme l'entendaient les sociaux-démocrates, a fait long feu. Qui veut encore la révolution aujourd'hui, et pour mettre en place quel régime ? Quant aux grands discours sur « la lutte des classes », ou même « la haine de classe », nous savons bien qu'ils mènent à la guerre civile et au despotisme.

La notion de « progrès » et de « progressisme », qui veut que la gauche défende un futur meilleur, aille dans le sens de l'histoire et de la libération de l'homme, vacille aujourd'hui après les révélations des livres noirs du communisme comme suite aux effets désastreux de nos industries et du progrès technique sur l'écologie de notre planète. De même, l'incapacité intrinsèque de la planification socialiste à développer une économie

prospère et éviter la paupérisation générale, son dirigisme rétif à tout esprit d'initiative ont ruiné les rêves d'une économie tout étatique et redistributrice, et montré les avantages du libre-échange et du marché, en dépit de ses crises et de sa brutalité.

Malgré cela, il reste encore des « intellectuels de gauche » pour justifier l'époque socialiste et l'étatisme forcené. Des hommes de gauche ou de l'ultra-gauche qui persistent à diaboliser le marché et se définissent comme « anticapitalistes » ou « anti-américanistes », montrent des sympathies dangereuses envers des régimes dictatoriaux comme le Cuba de Fidel Castro ou le Venezuela d'Hugo Chavez, font preuve d'une négligence coupable envers l'islamisme ou le terrorisme, qu'ils « comprennent » ou « excusent ». Bien des élections perdues par la gauche non communiste le furent parce qu'elle n'a pas su clarifier ses différences de fond avec les errements sanglants d'hier, et que leurs adversaires de droite la mettent dans le même sac, à la manière de Berlusconi qui ne parle jamais de « la gauche » mais des « *comunisti* ».

Après l'échec du communisme et sa mythologie, vous voyez venir l'échec du socialisme et des idées sociales, pourquoi ?

Au final, que reste-t-il dans le réservoir d'idées de la gauche européenne non communiste ? Plus grand-chose. Le volet social, le réformisme, la régulation des

excès du libéralisme... Mais là encore, le discours apparaît faible, minimaliste, sans véritable vision d'ensemble. Beaucoup des propositions avancées me semblent en décalage avec la réalité, hésitant entre l'assistanat de l'Etat-providence et une politique de centre gauche, édulcorée, proche de celle de la droite centriste ou chrétienne. En Italie par exemple, la gauche a cherché à s'allier aux démocrates-chrétiens, jusqu'à former un parti de coalition, le Parti démocrate. Sans identité politique, cette gauche *light*, centriste, qui a peur d'apparaître de gauche, dans laquelle personne ne se retrouve, ni les gens de gauche ni les catholiques, a subi une défaite sévère face aux hommes de Berlusconi aux élections législatives [en 2008]. Résultat, son premier chef Walter Veltroni, un ancien communiste, a dû démissionner [en 2009].

De fait, de nombreux engagements de la gauche édulcorée ressemblent à ceux des chrétiens sociaux, notamment l'assistanat, l'étatisme, la tolérance envers la délinquance sociale et l'immigration clandestine, le tout emballé avec des airs confessionnels. C'est là une façon de remplir le « réservoir » des idées que j'appelle le « fusionisme » qui est plutôt un « confusionisme ». Il en existe d'autres.

En Grande-Bretagne, la « troisième voie » promue par le New Labour laisse un pays où les disparités sociales n'ont jamais été aussi grandes, sans avoir fini de reconstruire des services publics rendus exsangues par Margaret Thatcher. En France comme en Italie, des hommes de gauche suggèrent que les socialistes devraient se concentrer sur la défense des droits des minorités, des femmes, des homosexuels, des immigrés, des sans-papiers, des détenus... une politique qui se veut radicale, mais qui mène à réclamer la gratuité totale des services publics, une politique laxiste en matière de sécurité. D'autres proposent de s'orienter vers la solidarité, le fameux « care », considérant d'abord les gens comme des victimes, montrant une philanthropie et une condescendance qui ne me semblent pas conformes aux idées de gauche.

Tous ces tâtonnements manquent de rigueur, n'aident pas à définir une grande politique, ne font pas avancer la réflexion sur un véritable réformisme de gauche, à la hauteur du monde moderne consommateur et mondialisé. Voilà pourquoi il me semble qu'en ce début du XXI^e siècle le réservoir d'idées de la gauche frôle la banqueroute.



Vous n'imaginez pas une gauche nouvelle, à la hauteur de son temps ?

Une nouvelle gauche, me semble-t-il, aura beaucoup à faire, si jamais elle doit encore exister sous ce nom. A mon sens, elle devrait rompre avec la vieille gauche, sans renier les valeurs historiques constitutives de la gauche non communiste. Elle devrait réaffirmer ses valeurs, sans les édulcorer, les adapter à notre époque, réparer les méfaits culturels profonds du « monstre doux ». Vaste, immense programme ! Affirmer le rôle de l'Etat dans la régulation des excès du marché et du capitalisme financier. Mettre en place des services publics forts. Investir dans des universités et des écoles de haut niveau. Défendre radicalement la laïcité contre les intrusions religieuses. Assurer durablement et sans laxisme la sécurité des citoyens. Soutenir puissamment la recherche. Appuyer la création de médias et de télévisions de qualité. La nouvelle gauche devrait s'inspirer des expériences de la social-démocratie des pays du Nord de l'Europe qui a rompu avec le vieux paradigme de l'assistanat et de l'Etat-providence, pour promouvoir l'émancipation de chaque individu, sans en abandonner aucun, en corrigeant l'inégalité sociale par l'entraide. L'entraide, c'est un mot qui semble en effet inaudible à l'époque du « monstre doux », un mot de gauche. □

SURENCHÈRE Démonstration de force de la Garde hongroise, le mouvement paramilitaire soutenu par le parti Jobbik, troisième force politique du pays. Face à cette montée de l'extrême droite, le premier ministre de centre-droit Viktor Orbán joue la surenchère nationaliste.

ANNULATION DE PERMIS

09 79 28 00 43

www.sos-permis-assistance.fr
sospermisassistance@gmail.com

Fax 02 22 44 27 53

Traitement de votre dossier en 48 H
(à réception des éléments)

**Les réformes du marché du travail en
Allemagne**

**Rapport d'information – Sénat
Décembre 2007**

Les réformes du marché du travail en Allemagne

En 2002, le gouvernement allemand a confié à une commission présidée par Peter Hartz, directeur des ressources humaines chez Volkswagen, une mission consistant à faire des propositions pour réformer le marché du travail. La commission Hartz a alors proposé une série de quatre grandes réformes, lesquelles furent mises en oeuvre entre janvier 2003 et janvier 2005. En janvier 2003 furent introduites les deux premières réformes, Hartz I et II.

La réforme Hartz I portait sur les agences de placement :

- Création d'agences de services personnels (*Personal Service Agenturen*). Ces agences sont destinées à embaucher des chômeurs pour produire des services à destination des entreprises, le but étant *in fine* de placer ces chômeurs dans les entreprises en question.
- Extension des subventions à la formation professionnelle, payées par les agences de placement (*Arbeitsagentur*).

La réforme Hartz II portait sur les nouvelles formes de travail.

- Création d'un nouveau contrat, les *minijobs*, ciblé sur les emplois à bas revenus, assortis de réductions de cotisations sociales.
- Subventions nouvelles pour les chômeurs fondant une entreprise personnelle.
- Développement des agences pour l'emploi (*Job-Centern*).

La réforme Hartz III est entrée en vigueur en janvier 2004 :

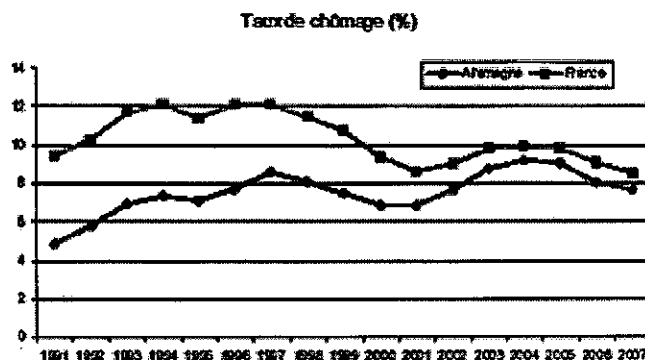
- Réforme des instituts fédéraux pour l'emploi (*Bundesanstalt für Arbeit*), transformés en agences fédérales pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*), plus autonomes en matière budgétaire et en gestion.

Le dernier paquet, Hartz IV, a été introduit en janvier 2005. Il portait sur le système d'allocations chômage. Les allocations chômage (*Arbeitslosenhilfe*) furent fusionnées avec les allocations sociales (*Sozialhilfe*) pour former les allocations chômage II (*Arbeitslosengeld II*).

La réception des pleines allocations (*Arbeitslosengeld I*) - entre 60 et 67% du salaire net antérieur - est limitée à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans). Après cette période de 12 ou 18 mois, le chômeur touche les allocations chômage II, plus faibles. Le montant de cette seconde allocation est fondé sur les besoins de consommation moyens. Elle est versée uniquement si les réserves comme l'épargne, l'assurance-vie et le revenu du conjoint sont épuisées.

L'objectif de ces réformes était de s'attaquer au chômage allemand en encourageant financièrement la reprise d'emploi (par la diminution des allocations chômage) et en introduisant plus de flexibilité pour les entreprises. A court terme, les effets n'ont pas été positifs. Au début de l'année 2005, le nombre officiel de chômeurs a dépassé 5 millions. Cette augmentation était partiellement due à des changements statistiques, mais le peuple allemand a critiqué également les réformes Hartz. La confiance des consommateurs a diminué car les chômeurs de longue durée étaient touchés par une réduction de leurs revenus tandis que les autres craignaient d'être moins bien indemnisés s'ils venaient à perdre leur emploi. Ensuite le chômage a baissé (**graphique 13**).

Graphique 13



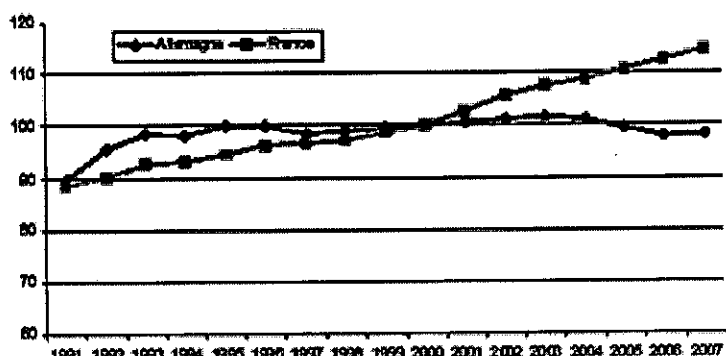
Source: OEDC

Les réformes se sont cependant avérées décevantes en matière budgétaire. Les dépenses d'allocations chômage ont augmenté de 38,6 milliards d'euros en 2004 à 44,4 milliards en 2005. Face à ces problèmes budgétaires, le débat a été relancé sur une révision des réformes.

Les réformes structurelles et leurs résultats encore peu spectaculaires sur le chômage expliquent sans doute en partie pourquoi la croissance des salaires réels a été remarquablement faible en Allemagne. En France, au contraire, des pressions plus fortes se sont manifestées au niveau des demandes salariales, encouragées par la baisse du chômage. Le coût du travail a alors diminué en Allemagne par rapport à la France (**graphique 14**), ce qui explique en partie la forte progression des exportations allemande et, en contrepartie, la dégradation de la compétitivité des entreprises françaises. Certains économistes ont alors parlé de déflation compétitive en Allemagne. Cependant ce pays était entré en 1999 dans la zone euro avec un taux de change généralement considéré comme surévalué, et une telle évolution des prix relatifs était à attendre. En tout état de cause, la reprise récente de l'activité économique en Allemagne ne peut qu'être favorable pour ses partenaires, surtout si elle s'étend à toutes les composantes de la demande, notamment la consommation.

Graphique 14

Coût réel du travail (Index, 2000 = 100)



Source: OEDC

La France et l'Allemagne face à la crise de l'euro
À la recherche de la convergence perdue

Pascal Kauffmann et Henrik Uterwedde

IFRI – Comité d'études des relations franco-
allemandes (CERFA) – Juillet 2010

Résumé

L'actualité européenne récente a été marquée par un certain nombre de controverses franco-allemandes. Celles-ci sont, dans une certaine mesure, inévitables, en ce qu'elles renvoient à des questions de fond non (ou insuffisamment) tranchées dans la construction de l'union économique et monétaire. Ces dernières exigent désormais des choix fondamentaux interpellant les modèles économiques des États membres.

Ce texte tente de déchiffrer les positions allemandes et françaises sur les points sensibles des débats européens actuels. Une meilleure compréhension de leurs logiques respectives et de leurs motivations profondes permet de faire le point des divergences mais aussi des rapprochements possibles. Nos principaux résultats et recommandations sont les suivants :

- *Les visions fondamentales, historiques, de l'UEM (et de l'UE) diffèrent* entre l'Allemagne et la France. Pour l'Allemagne elle doit d'abord être un acteur de régulation, doté d'un cadre réglementaire économique et monétaire et de règles communes ; pour la France, elle doit être un acteur capable de mener de vraies politiques économiques communautaires.

- *Les controverses récentes renvoient à des racines profondes.* Les conceptions différentes qu'on se fait de l'Europe économique et monétaire, ancrées dans la culture et dans l'histoire, n'ont pas vocation à changer fondamentalement. Aussi faut-il que les partenaires continuent à dialoguer, avec le souci de comprendre la logique du partenaire au mieux plutôt que de s'enfermer dans de stériles polémiques.

- *Il faut veiller aux termes du débat autour du « modèle » allemand de croissance fondée sur l'exportation.* Les excédents courants en Allemagne sont structurels, tout comme sa compétitivité. A contrario, les interdépendances au sein de l'UE et de l'UEM sont également notoires, et devraient proscrire toute stratégie négligeant l'équilibre macroéconomique des partenaires.

- *Il faut revoir de fond en comble le Pacte de stabilité, suite à la crise grecque.* Son inefficacité avérée invite à renforcer le volet préventif, y compris via un examen préalable des projets de budget par la Commission. Le durcissement des sanctions est également souhaitable. Cependant le respect de ratios *ad hoc* (tel que Dette publique/PIB) ne repose sur aucune base analytique et devrait être reconsidéré.

- *Le besoin d'une gouvernance économique renforcée en Europe* est également avéré, par exemple en matière de politique de change. S'agissant des autres politiques macroéconomiques, le débat gagnerait à clarifier rapidement, à la fois la portée de la coordination souhaitable et l'instance pertinente pour la mener à bien.

- *On ne progressera sur la voie d'une meilleure gouvernance qu'en évitant toute ambiguïté.* Le concept même de « gouvernement » économique doit être écarté – et réservé aux États souverains. La gouvernance nous paraît pouvoir relever très largement des institutions existantes, dont l'Eurogroupe qui doit mener la politique de change, jusqu'ici en déshérence. Quant à la coordination des politiques macroéconomiques, il faut avant toute chose en préciser le contenu et la portée. Toutefois, au sein d'une entité comme l'UEM qui n'est pas un État fédéral, elle ne saurait être que « préventive », et non « coercitive ».

- *Les positions allemande et française quant aux changements qu'appelle l'UEM sont moins antagonistes que complémentaires.* L'exemple archétypique concerne les finances publiques : il faut à la fois renforcer le volet préventif et les sanctions dans le PSC, et prévoir parallèlement un fonds de sauvetage en dernier ressort. Il y a là une invitation explicite à ce que les deux partenaires créent le mouvement en validant leurs propositions respectives, plutôt que de les opposer.

Sommaire

INTRODUCTION	6
DEUX VISIONS DE L'EUROPE ÉCONOMIQUE ?.....	8
La conception française : l'Europe, substitut de l'État national en perte de pouvoir	8
La conception allemande : l'Europe cantonnée au rôle de régulateur.....	9
Quelles convergences ?.....	11
LE MODÈLE DE CROISSANCE ALLEMAND EN QUESTION.....	13
La critique du modèle allemand : le « tout export », facteur de crise européenne.....	13
Le plaidoyer allemand : une performance forte, fruit d'efforts structurels	15
Conclusion d'étape.....	17
UNION MONÉTAIRE ET POLITIQUES BUDGÉTAIRES :	
QUELLE ARTICULATION ?	19
Les limites de l'actuel Pacte de stabilité.....	19
Les propositions françaises : un « fonds monétaire européen ».....	21
Les propositions allemandes : prévention et sanctions.....	22
La BCE dans le débat budgétaire franco-allemand.....	23
QUELLE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ?	25
La nécessité d'une gouvernance européenne.....	25
Un impact différencié pour la France et l'Allemagne	28
Conclusion d'étape.....	29
CONCLUSION.....	31
BIBLIOGRAPHIE	32

**Performances à l'exportation de la France et
de l'Allemagne**

Rapport de Lionel Fontagné et Guillaume Gaulier

Conseil d'analyse économique – Décembre 2008

ÉDITORIAL

La France et l'Allemagne sont exposées au même environnement, qu'il s'agisse des prix de l'énergie, du taux de change de l'euro, de la crise financière...

Pourtant, les performances à l'exportation sont très différentes.

Ce rapport privilégie une approche résolument microéconomique de la compétitivité et des performances à l'exportation des entreprises, sans négliger pour autant le rôle du contexte macroéconomique, en partant de nomenclatures très fines des produits.

Il apparaît que les difficultés françaises à l'exportation touchent aussi bien les services que les biens, confirmant l'existence d'un problème d'offre.

Ni les effets de spécialisation sectorielle ni les effets de destination géographique n'expliquent le recul sur la période récente des exportateurs français.

Ce qui est en cause, c'est leurs pertes de performances.

Au chapitre des recommandations, il faut relever l'appel à des politiques horizontales organisées autour de l'innovation et visant à améliorer le niveau d'efficacité de l'ensemble des entreprises françaises.

Christian de Boissieu



Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne

Rapport de Lionel Fontagné et Guillaume Gaulier

Les difficultés françaises à l'exportation ne concernent pas que les biens mais aussi les services suggérant ainsi que la France n'a pas tant un problème industriel qu'un problème d'offre. Partant de ce constat, ce rapport du CAE mobilise des données individuelles au niveau des produits et des firmes pour affiner le diagnostic. Ni les effets de structure sectorielle, ni les effets de structure géographique des marchés n'expliquent le recul des exportateurs français par rapport aux entreprises allemandes. L'explication est donc plus globale et concerne l'ensemble des exportateurs français. Sur ce point les auteurs soulignent qu'une différence intéressante entre la France et l'Allemagne concerne les stratégies d'outsourcing des entreprises. Après un examen détaillé des caractéristiques des firmes françaises exportatrices, Lionel Fontagné et Guillaume Gaulier concluent qu'une politique de soutien à l'entrée sur le premier marché étranger, en particulier si c'est un marché de l'Union européenne, peut être à l'origine d'effets non désirés. Aussi les auteurs proposent-ils qu'une politique en direction des exportateurs s'adresse plutôt à ceux parvenant à exporter vers plus d'un marché et en dehors de l'Union européenne. Ceci concernerait alors essentiellement les entreprises de taille « moyenne-grande » et non pas les petites entreprises ou les primo-exportateurs. Mais, plutôt que des aides à l'exportation, les auteurs privilégient une politique plus horizontale visant à favoriser l'efficacité des entreprises françaises et leur capacité d'innovation.

Ce rapport a été présenté le 4 septembre 2008 au Premier ministre en présence de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, du secrétaire d'État à la Prospective, à l'Évaluation des politiques publiques et au Développement de l'économie numérique et de la secrétaire d'État au Commerce extérieur. Cette lettre, publiée sous la responsabilité de la cellule permanente, reprend les principales conclusions tirées par les auteurs.

Après un déficit record de 5,4 milliards enregistré au mois de juin, le déficit commercial cumulé de la France depuis le début de l'année atteint 28,6 milliards d'euros. Sur les douze derniers mois, il frôle les 50 milliards. En 2007, les échanges commerciaux affichaient un solde négatif s'élevant à plus de 39 milliards d'euros. La France importe donc davantage de produits qu'elle n'en exporte et cela pour la cinquième année consécutive. Dans le même temps, les échanges commerciaux de l'Allemagne affichent un solde positif.

Cette situation est-elle le signe que l'économie française est de moins en moins concurrentielle sur le plan mondial ? Comment expliquer cette mauvaise performance ? Quelles sont les entreprises qui réussissent à exporter ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Des politiques économiques sont-elles nécessaires ? Et dans l'affirmative, quelles sont les politiques envisageables ?

Autant de questions qui sont directement adressées par les auteurs de ce rapport en mobilisant des données extrêmement détaillées et en procédant à une comparaison France-Allemagne.

L'intérêt de la comparaison Allemagne-France à un niveau fin

Le rapport se penche sur les échanges extérieurs de l'Allemagne et de la France en partant du constat que l'Allemagne obtient de meilleurs résultats que la France sur la période 2000-2005. L'intérêt de la comparaison entre les deux pays provient du fait qu'ils partagent de nombreuses caractéristiques d'offre mais qu'ils ne se sont pas vus appliquer les mêmes politiques macroéconomiques, ni les mêmes stratégies d'entreprises. L'Allemagne est un

grand pays européen confronté, comme la France, à la question de l'appréciation de l'euro et à la concurrence des pays émergents. Elle est aussi le concurrent le plus direct de la France et c'est pourquoi notre compétitivité est très dépendante des décisions prises outre-Rhin. La comparaison France-Allemagne se justifie donc pleinement.

Ce n'est pas la première fois que la question du commerce extérieur français est étudiée par le CAE. Ce rapport s'inscrit clairement dans la lignée d'un précédent travail rédigé par Artus et Fontagné (cf. Rapport du CAE, n° 64 : *Évolution récente du commerce extérieur français*) et répond à certaines interrogations laissées en suspens. Ainsi, grâce à l'utilisation de nouvelles données microéconomiques, il explicite les raisons pour lesquelles les déterminants macroéconomiques classiques, qui suffisent à comprendre l'évolution des exportations françaises, ne permettent pas de déterminer l'écart de performance à l'exportation entre la France et l'Allemagne. En utilisant des données microéconomiques plus précises – notamment les statistiques douanières individuelles des firmes françaises mises à disposition par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) complétées par une base exhaustive du commerce internationale (BACI), les auteurs se focalisent résolument sur les performances individuelles des exportateurs en travaillant sur plus de 5 000 produits en valeur et en quantité sur une dizaine d'années.

Les parts de marché de l'Allemagne et de la France

Le constat initial fait par ce rapport est que la France, relativement à l'Allemagne, perd des parts de marché sur la période 1995-2005, que l'on s'intéresse aux échanges intra UE ou aux marchés tiers. Sur cette période, la France a perdu 17% de sa part de marché mondiale contre seulement 2% pour l'Allemagne. En mobilisant la dimension fine des données disponibles pour ce rapport, les auteurs

mettent en évidence que la France a eu de moins bonnes performances que l'Allemagne pour les produits haut de gamme comme pour les produits technologiques, en particulier sur le marché européen. Une analyse des flux de commerce au travers des marges extensives (création de nouveaux flux ou destruction de flux de commerce existants) et intensives (augmentation de la valeur des flux existants) suggère que les exportateurs français se créent plus de nouvelles opportunités sur les marchés extérieurs que les exportateurs allemands. Cependant, ce qu'ils perdent (en abandonnant des marchés de destination ou des produits sur lesquels ils étaient présents) efface une grande partie de ces gains. Les exportateurs allemands sont eux moins mobiles que les exportateurs français mais les positions qu'ils ont acquises sont inexpugnables.

Même si les auteurs ne disposent pas de données aussi détaillées en ce qui concerne la situation des services, l'évolution des parts de marché de la France et de l'Allemagne pour différentes catégories de services entre 1995 et 2006 montre que, plus encore que pour les biens, la dégradation de la position de la France est frappante.

Au total, ni les effets de structure sectorielle, ni les effets de structure géographique des marchés n'expliquent le recul des exportateurs français. L'explication se trouve plutôt dans la perte de performance des exportateurs français toutes choses égales par ailleurs.

Le rôle de la compétitivité-coût et prix

Pour analyser plus en détail les raisons des mauvais résultats des exportateurs français, les auteurs s'intéressent à la compétitivité coût des produits français en étudiant notamment l'évolution des coûts salariaux des entreprises. Toutefois, cette démarche ne doit pas faire oublier que l'externalisation de segments de valeur ajoutée dans des pays à bas coûts, réintégré ensuite dans le processus de production en consommation intermédiaire, réduit le prix

des consommations intermédiaires et élève mécaniquement la productivité apparente des autres facteurs de production. C'est alors la délocalisation qui réduit les coûts unitaires et non pas les coûts salariaux qui baissent. Les résultats économétriques des auteurs suggèrent ainsi que le recours massif par les industriels allemands à l'externalisation vers des pays à bas coûts est la source principale de la surperformance des entreprises allemandes comparées aux entreprises françaises. Néanmoins, la composante salariale des coûts n'est pas négligeable. La modération salariale résultant de la négociation sur le maintien de l'emploi dans les usines allemandes et du renversement du pouvoir de négociation entre patronat et syndicats en raison des menaces de délocalisation a joué, selon les auteurs, un rôle important au-delà des économies de coût tirées directement de l'externalisation. Ils notent toutefois que les firmes françaises peuvent avoir, par rapport à leurs homologues allemandes, privilégié une stratégie de production complète à l'étranger. Les données disponibles ne permettent malheureusement pas de conclure sur ce point.

La dégradation de la compétitivité coût relative de la France est peu visible dans les indicateurs de compétitivité prix : l'impact est limité par la compression des marges des exportateurs français, mais aussi par un effet de sélection qui fait que les entreprises les plus compétitives en prix sont surreprésentées dans les entreprises exportatrices et enfin par le fait que les indicateurs de compétitivité prix ne portent pas sur la relation bilatérale franco-allemande mais sur l'ensemble des concurrents d'un pays considéré. Le rapport montre ainsi que la dégradation prix relative de la France apparaît plus nettement dans les comparaisons bilatérales de prix marché par marché. Notamment, la variation des coûts salariaux unitaires (CSU) relatifs français est largement transmise aux prix. La corrélation inverse entre CSU relatifs et parts de marché relatives est frappante.

Les firmes françaises qui exportent

Une seconde partie du rapport concerne les performances des firmes exportatrices françaises analysées au niveau fin des produits afin de mieux cerner la manière dont les entreprises exportatrices contribuent aux flux d'exportations.

Une concentration des exportations

On observe une baisse du nombre d'entreprises exportatrices depuis 2003 et l'on constate une concentration des exportations qui perdure mais n'est pas liée à la baisse des exportateurs : les 1 % plus gros exportateurs (Top 1000) représentent environ 70 % du total des exportations françaises de bien, avec chaque année plus de 20 000 entreprises nouvellement exportatrices. Néanmoins, ces nouveaux exportateurs sont caractérisés par un taux de survie à trois ans inférieur à 20 %. Cette analyse plus précise permet alors de faire apparaître que les résultats médiocres de la France relativement à l'Allemagne sur la période 2000-2005 sont dus à la conjonction de deux facteurs : d'une part et principalement un recul de la marge intensive, de l'autre une moindre entrée des nouveaux exportateurs. Les sorties, elles, sont restées stables.

La taille des entreprises qui exportent

Sur la période 1995-2000, la performance des exportateurs croît avec leur taille alors que l'on observe la relation inverse sur la période 2000-2005. Les auteurs en concluent logiquement que les plus gros exportateurs français ont le plus souvent échoué à maintenir leurs performances à l'exportation dans la période récente. Une explication avancée par les auteurs est l'abandon de parts de marché faute de pouvoir suivre la concurrence en coût et en qualité des exportateurs allemands, notamment parce que l'*outsourcing* vers les pays à bas salaires n'a pas été assez développé en France. Une seconde explication potentielle est le passage à une stratégie de délocalisation totale des productions servant les marchés étrangers des gros exportateurs français. Or, ce

point ne peut être tranché au regard des données disponibles pour ce rapport.

L'expérience des entreprises qui exportent

Une analyse ne portant pas seulement sur le facteur taille des entreprises exportatrices laisse apparaître d'autres conclusions intéressantes. Tout d'abord, les résultats économétriques suggèrent que sur la période 2000-2005 les nouveaux exportateurs ont eu plus de mal à s'imposer dans la durée sur le marché international. De plus, ils indiquent une corrélation entre le nombre de marchés desservis (essentiellement hors UE indiquant l'inexistence d'une prime à l'exportation vers les pays proches) par un exportateur et ses performances. Au total, la dégradation des performances des entreprises exportatrices entre les périodes 1995-2000 et 2000-2005 passe par une contribution plus faible des primo-exportateurs, une croissance plus faible de ces entreprises après leur entrée sur les marchés étrangers et des ventes moins dynamiques des entreprises en place confrontées à une évolution défavorable de leurs coûts relatifs qu'elles ne peuvent transmettre dans leur prix, en raison de la concurrence frontale avec les entreprises allemandes. En raison des stratégies d'internalisation basées sur la production sur place des plus grandes entreprises, les exportateurs les plus dynamiques ne sont plus les champions du Top 1000 mais plutôt les entreprises de taille moyenne capables d'exporter vers un nombre élevé de destinations hors UE.

Les auteurs effectuent une comparaison avec les performances de l'Allemagne. L'évolution comparée des distributions par taille des exportateurs indique que dans la période récente les entreprises moyennes françaises ont enregistré de moins bonnes performances relatives que leurs concurrentes allemandes. Ces mauvais résultats se trouvent renforcés par l'analyse de l'évolution des exportations de services ce qui conduit à souligner que les difficultés à l'exportation de la France ne sont pas le reflet d'un problème de compétitivité industrielle, mais un problème plus général (même si plus encore que les biens, les services s'exportent par la production et la présence sur place ce qui ne peut être contrôlé avec les données des auteurs).

Les signes distinctifs des entreprises exportatrices françaises

Dans une dernière partie, le rapport opère une comparaison minutieuse des différences entre les firmes françaises exportatrices et non exportatrices ainsi qu'une comparaison de la démographie des firmes françaises et allemandes. Les auteurs mettent ainsi en évidence économétriquement que, toutes choses égales par ailleurs, les firmes françaises qui exportent sont de plus grande taille, réalisent de plus grandes marges et sont plus performantes (en termes de productivité) que leurs homologues non exportatrices. Cette corrélation observée pose la question de la causalité : l'exportation peut être la récompense des plus efficaces ou elle peut être le moteur de l'efficacité. En comparant la croissance annuelle des firmes exportatrices avant et après leur entrée sur les marchés d'exportation le rapport souligne qu'avant d'entrer sur les marchés, les firmes exportatrices sont sur une tendance très dynamique en termes d'investissement, d'embauche et de progression de la productivité. Si cette tendance s'accélère jusqu'au moment du passage à l'exportation, elle s'estompe progressivement ensuite, une fois les marchés d'exportation investis. Les auteurs interprètent ce résultat comme le fait que l'exportation couronne une stratégie de développement cohérente. Ils font par ailleurs la conjecture que la baisse de performance à l'exportation des plus grandes firmes, par ailleurs très profitables, tient à une substitution partielle des ventes sur place aux exportations. Une comparaison des données françaises et allemandes renforce les conclusions des auteurs en mettant en évidence le déficit français d'exportateurs de taille moyenne.

Les implications en termes de politique économique

Au total, les auteurs insistent sur le fait que la place occupée dans les débats de politique économique par la question des échanges extérieurs de la France dépasse les enjeux réels. S'interroger sur les performances exportatrices de la France et de l'Allemagne n'a de sens que dans la mesure où cela permet d'identifier les caractéristiques spécifiques des secteurs exportateurs des deux pays. Mais la capacité à exporter d'un pays ne résume pas ses aptitudes à créer de la richesse. Néanmoins ce rapport permet aussi de faire des constats et d'avancer des recommandations précises de politique économique d'appui aux exportations, grâce aux données très riches qu'ils utilisent et à leur exploitation statistique et économétrique. Un des constats importants du rapport est le fait que les difficultés françaises à l'exportation ne concernent pas que les biens mais aussi les services. La France n'a donc pas tant un problème industriel qu'un problème d'offre. De plus, le rapport montre que ni les effets de structure sectorielle, ni les effets de structure géographique des marchés n'expliquent le recul des exportateurs français. L'explication se trouve plutôt dans la perte de performance des exportateurs français toutes choses égales par ailleurs. Sur ce point les auteurs soulignent qu'une dimension intéressante de la concurrence entre la France et l'Allemagne concerne les stratégies d'*outsourcing*. Les grandes entreprises françaises ont fait le choix d'une implantation et d'une production à l'étranger. À l'inverse l'Allemagne a fortement puisé dans la réserve de compétitivité procurée par l'approvisionnement en biens intermédiaires et composants à l'étranger. La stratégie allemande a une limite intrinsèque : on ne peut pas toujours plus externaliser en amont et la cohérence du processus industriel peut finalement être mise en cause (difficultés du contrôle de la qualité, sensibilité aux interruptions de fourniture, etc.). Il est bien sûr difficile de savoir si les firmes

allemandes sont proches ou non de cette limite ; mais il est clair que les firmes françaises en sont plus éloignées. Combler cette différence offrirait une marge de compétitivité importante.

Les remarques précédentes sont importantes lorsqu'il s'agit de réfléchir aux stratégies d'appui aux exportations. Les auteurs tirent de leur rapport essentiellement deux conclusions pouvant mener à des recommandations de politique économique.

La première conclusion du rapport est que ce n'est pas tant d'une aide à l'exportation dont les entreprises françaises ont besoin, que d'une politique beaucoup plus horizontale rehaussant le niveau d'efficacité de l'ensemble des entreprises françaises, de telle sorte que le potentiel de croissance s'élève et incidemment qu'un plus grand nombre d'entre elles puissent exporter plus de produits ou vers plus de destinations. La question de l'innovation, comme le démontre le recul du high-tech, est au cœur de ces politiques.

La seconde conclusion du rapport est qu'une politique de soutien à l'entrée sur le premier marché étranger, en particulier si c'est un marché de l'Union européenne, peut être à l'origine de deux effets non désirés. Tout d'abord un effet d'aubaine, pour des firmes ayant le niveau d'efficacité suffisant pour réussir sans aide extérieure. Dans le pire des cas, cela peut permettre à des firmes de commencer à exporter, sans que les primes d'efficacité, de taille, d'emploi ou de rentabilité soient vraiment décisives, avec le risque important d'un échec de cette stratégie d'exportation.

Les auteurs notent qu'à tout prendre, et si une politique en direction des exportateurs devait être privilégiée, c'est en direction des exportateurs dépassant ce stade initial et parvenant à exporter vers plus d'un marché, et en dehors de l'Union européenne, qu'une telle politique devrait être orientée. On revient ici vers les entreprises de taille « moyenne-grande » et non vers les petites entreprises ou les primo-exportateurs. Au total, une plus grande discrimination dans l'utilisation des aides, et

une politique plus générale ne visant pas *a priori* les exportateurs, devraient être privilégiées.

Commentaires

Michel Didier s'associe aux principales conclusions du rapport et note qu'il illustre parfaitement le fait que le paradigme ricardien de la spécialisation entre le vin et le drap est largement dépassé. L'analyse des spécialisations et des performances commerciales doit désormais se faire au niveau le plus fin. Les pays exportateurs sont en concurrence sur l'ensemble des secteurs et cette concurrence joue au niveau des variétés exportées. On est loin de la vision simple selon laquelle des pays avancés se concurrenceraient

dans certaines industries et abandonneraient d'autres industries aux pays en développement.

Un des résultats les plus intéressants du rapport selon lui est le rappel que la compétitivité coût doit tenir compte non seulement de la composante salariale (c'est-à-dire des coûts salariaux unitaires) mais aussi du coût des inputs, et plus spécifiquement l'approvisionnement dans des pays à bas coûts (écart de prix d'environ 40 % entre les biens intermédiaires importés du Nord et ceux importés du Sud). Aussi ce rapport donne des indications intéressantes sur le rôle de l'*outsourcing* : importer plus pour réduire les coûts et pour exporter mieux ou plus.

Néanmoins Michel Didier s'étonne que le rapport mentionne peu le choc d'offre constitué par les restrictions du temps de travail intervenues en France, précisément à l'époque où les auteurs signalent la rupture entre la France et l'Allemagne. Il regrette aussi que le rapport ne mentionne pratiquement pas non plus les politiques de compétitivité explicitement mises en œuvre en Allemagne au cours des années récentes (marché du travail, transfert de charges sociales vers la TVA, etc.).

Philippe Bouyoux s'associe lui aussi aux résultats principaux avancés dans le rapport. Il note cependant que la chronique suggérée par les auteurs : *perte de compétitivité-prix des exportateurs français - diminution des marges - baisse de profitabilité - capacité réduite d'investissement, notamment en recherche et développement* - doit être nuancée car la rentabilité élevée des filiales localisées à l'étranger soutient les profits des entreprises françaises. D'autres indicateurs comme la rentabilité économique qui prend en compte la productivité du capital, ou la rentabilité financière qui prend en compte le coût de la dette, ne montrent pas de décrochage entre la France et l'Allemagne. Aussi, le lien qui est établi avec la faculté à investir est fragile : l'investissement a été particulièrement dynamique en France depuis 2004, le taux d'investissement dépassant en 2007 le

niveau atteint au début des années 2000, alors qu'il se situe encore en deçà en Allemagne. Enfin, le lien de causalité entre rentabilité, innovation et exportations, abordé dans le complément A. « Externalisation à l'étranger et performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne », mériterait d'être approfondi. D'une part, si les évolutions de taux de marge sont à même d'expliquer une partie des écarts de performance à l'exportation entre la France et l'Allemagne observés depuis 2000, le constat n'est plus valable pour la période antérieure. Il y aurait alors selon lui davantage coïncidence des phénomènes invoqués que causalité.

Philippe Bouyoux note aussi le rôle prépondérant accordé par les auteurs du rapport à la négociation collective pour expliquer la modération salariale allemande. Ce point ne lui semble pas assez étayé et mériterait selon lui d'être approfondi avant d'être considéré comme établi.

En ce qui concerne un des apports majeur du rapport, à savoir la mise en évidence du lien de causalité entre performance des entreprises et exportation testée économétriquement dans le complément D. « Plus grandes, plus fortes, plus loin : performances relatives des firmes exportatrices françaises », Philippe Bouyoux considère que la conclusion tirée des résultats des estimations économétriques appelle sans doute davantage de précautions car le différentiel de croissance de la productivité entre les firmes qui exportent et celles qui n'exportent pas n'est significatif que l'année qui précède le lancement dans l'activité d'exportation.

En ce qui concerne les recommandations en termes de politique économique avancées par les auteurs de ce rapport, celle concernant la nécessité d'appuyer en priorité les exportateurs ayant dépassé le stade initial du premier marché d'exportation et parvenant à exporter vers plus d'un marché lui paraît devoir être nuancée. En effet, il lui paraît difficile de ne pas accompagner les PME de taille plus modeste lorsque celles-ci sou-

haitent s'engager dans une démarche d'exportation - et donc vers un premier marché - et de les exclure *ex ante* des outils prévus. Développer une première activité à l'exportation, dans des pays proches où le risque est faible est aussi un moyen pour les petites entreprises de grandir et d'atteindre la taille critique qui leur permettra d'exporter plus loin et de multiplier les marchés d'exportation. En revanche, Philippe Bouyoux rejoint les recommandations des auteurs du présent rapport quant à l'intérêt spécifique de soutenir les entreprises « moyennes » et également de pérenniser l'activité à l'exportation des PME, indépendamment de leur taille.

Mathilde Lemoine insiste quant à elle sur le fait que l'évolution du secteur automobile constitue probablement une part importante de l'explication du différentiel de performance à l'exportation entre la France et l'Allemagne. L'approche sectorielle ne doit donc pas être négligée. Ainsi, la mauvaise performance de l'industrie automobile à l'export expliquerait à elle seule près de 42 % du repli de la part de marché de la France en zone euro depuis 2004 et 37 % du recul de la part de marché de la France en Allemagne. On peut alors comprendre la sous-performance française comme le résultat, en partie, de la fin du cycle automobile caractérisée par l'augmentation de la mortalité des véhicules. Une telle analyse pointe alors le caractère conjoncturel de la sous-performance à l'export sans cependant en sous-estimer les conséquences négatives. En effet, Mathilde Lemoine note que si comme les auteurs, elle pense que l'analyse de l'évolution des parts de marché est « intéressante en ce qu'elle nous renvoie l'image des performances de l'économie en termes d'offre », elle doit être complétée par une analyse des termes d'échange. Or, ceux-ci évoluent de manière défavorable pour la France depuis 2004 et la France s'appauvrit. Enfin elle note que ses remarques et les résultats obtenus dans ce rapport suggèrent une nécessaire articulation entre les politiques économiques horizontales et sectorielles.

www.cae.gouv.fr

Les Rapports du Conseil d'Analyse Économique

Dernières parutions

70. Perspectives agricoles en France et en Europe
71. Mondialisation : les atouts de la France
72. Les leviers de la croissance française
73. Mesurer le pouvoir d'achat
74. Gaz et électricité : un défi pour l'Europe et pour la France
75. Private equity et capitalisme français
76. La mondialisation immatérielle
77. Innovation et compétitivité des régions
78. La crise des subprimes
79. Salaire minimum et bas revenus
80. Politique de change de l'euro
81. Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne

Ces rapports sont disponibles à La Documentation française
29 quai Voltaire
75344 PARIS Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30
et sur : www.cae.gouv.fr

La documentation française



113 rue de Grenelle 75007 Paris - Tél. : 01 42 75 53 00 - Fax : 01 42 75 51 27
Directeur de la publication : Christian de Boissieu - Rédacteur en chef : Pierre Joly
Mise en page : Christine Carl - Impression : Journaux officiels, 26 rue de Desaix, 75015 PARIS
N° ISSN 1287-4558

**Quel rééquilibrage pour les moteurs de la
croissance allemande ?**

Conseil d'analyse stratégique – Mai 2010

ANALYSE

Quel rééquilibrage pour les moteurs de la croissance allemande ?

L'arrivée de la crise économique et financière en Europe en 2008 et, plus encore, le déclenchement de la crise grecque fin 2009 ont révélé le caractère non « soutenable » des déséquilibres extérieurs de plusieurs pays de l'Union européenne. Une divergence croissante, concernant la balance des paiements courants, est apparue entre la plupart des pays du Nord (dont l'Allemagne) et non seulement les pays du Sud, mais aussi les pays d'Europe centrale et orientale, le Royaume-Uni et l'Irlande. Dès lors, la question de la pérennité du régime allemand de croissance tirée par l'exportation ne peut s'abstraire de celle de l'avenir d'un mode de développement porteur de fortes asymétries financières entre ces deux groupes de pays. Légitime dans ce contexte, la discussion sur les exportations allemandes se concentre cependant trop sur des explications en termes de coûts de production et de taux de change. Cela conduit à sous-estimer le fait que la compétitivité des produits allemands repose très largement sur des facteurs hors-prix (aspects qualitatifs, innovation, etc.) et sur le mode d'insertion de l'économie allemande dans la division internationale du travail, au-delà de la seule Europe. De ce fait, il serait illusoire d'envisager que le régime de croissance de l'Allemagne se détourne radicalement des échanges extérieurs à brève échéance, compte tenu notamment de leur structure sectorielle et géographique. Il en découle aussi qu'en Allemagne, ces dernières années, la focalisation sur les facteurs de compétitivité-prix et la quasi-stagnation des salaires ont été excessives et ont conduit in fine à ralentir le rythme de progression du PIB, tirant l'ensemble de la croissance européenne vers le bas. Il est donc dans l'intérêt même de ce pays de rééquilibrer les moteurs de sa croissance au profit de la demande intérieure. Le vrai débat porte sur la manière d'y parvenir, car les marges de manœuvre sont étroites pour les politiques publiques outre-Rhin, compte tenu notamment du rôle des partenaires sociaux en matière salariale, des tendances de la démographie et des contraintes très lourdes qui pèsent sur les comptes publics. La coopération franco-allemande peut elle-même contribuer à favoriser cette réorientation, surtout en faisant avancer le dossier de la coordination des politiques économiques et du « gouvernement économique européen ».

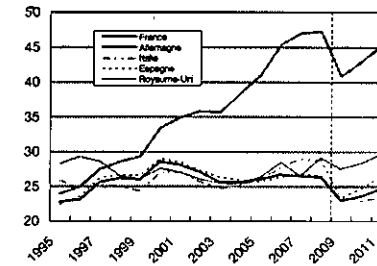
Le régime de croissance à l'œuvre en Allemagne depuis une dizaine d'années a été pour une très grande part fondé sur l'exportation. *A priori*, l'actuelle crise économique et financière change cependant la donne car elle rend nécessaire la résorption de déséquilibres extérieurs devenus intenable, y compris au sein de l'Union européenne (UE) et notamment de la zone euro. *Ipsa facto*, les principaux débouchés des exportateurs allemands se trouvent ainsi taris en grande partie. Ce régime, longtemps qualifié de « modèle » et donné en exemple à l'étranger, est-il pour autant condamné ou ne s'agit-il que de difficultés passagères ? Faut-il envisager une réorientation durable des moteurs de la croissance allemande en direction de la demande intérieure ? Le cas échéant, quels sont les facteurs cruciaux à considérer et les leviers de politique économique à actionner ? Telles sont les principales questions qu'il importe ici de mettre en perspective, sur la base d'une comparaison internationale et au vu des évolutions observées depuis une ou deux décennies.

Pour répondre à ces interrogations, il convient tout d'abord d'examiner les principales caractéristiques de ce régime de croissance tirée par l'exportation et d'en analyser les principaux facteurs explicatifs. Ce diagnostic permet ensuite d'apprécier dans quelle mesure il est possible d'envisager des changements substantiels, à terme. Sur cette base à la fois rétrospective et prospective, il s'agit enfin de montrer quelles conséquences en découlent pour les politiques économiques en Allemagne et en Europe et quelles recommandations peuvent être adressées aux décideurs publics en France.

Les succès allemands à l'exportation et leurs explications macroéconomiques

Depuis une dizaine d'années, l'économie allemande se trouve dans un régime de croissance qui repose en grande partie sur l'exportation. Le taux d'exportation allemand a quasiment doublé depuis le milieu des années 1990, passant de 24 % du PIB en 1995 à plus de 47 % en 2008, alors que les taux équivalents pour la France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne ont dans l'ensemble fluctué autour de 26 % (graphique 1). Si le taux allemand a nettement fléchi en 2009, sous l'effet de la crise, il devrait reprendre fortement d'ici 2011.

Graphique 1 : L'évolution des taux d'exportation (exportations de biens et services en % du PIB)



Source : données et prévisions de l'OCDE (décembre 2009)

De même, l'Allemagne constitue le seul grand pays industriel qui ait pu maintenir globalement sa part de marché mondial au cours du dernier quart de siècle, alors que les États-Unis, le Japon ou le Royaume-Uni ont nettement décroché, face notamment à la concurrence croissante des pays émergents. Certes, l'Allemagne a cédé à la Chine son titre de premier exportateur mondial de marchandises en 2009, au plus fort de la crise ; elle a cependant occupé ce rang non seulement sur la période 2003-2008 mais aussi à d'autres moments de son histoire, notamment entre 1985 et 1992. Cette particularité est liée à la force persistante de l'industrie allemande. Depuis une quinzaine d'années, l'Allemagne se révèle être le seul des grands pays européens où la part relative du secteur manufacturier dans le total du PIB se soit maintenue à un niveau élevé (environ 23 %, en 2008). La part correspondante en France – en recul de plus de 6,5 points de pourcentage par rapport à 1995 – et au Royaume-Uni est désormais près de deux fois plus faible.

Les effets controversés de la mondialisation sur la production, l'emploi et les revenus : quelques éléments à partir du débat allemand sur « l'économie de bazar »

À travers la notion d'« économie de bazar », il a été souligné que les exportations imputées à l'Allemagne contiennent une part croissante de consommations intermédiaires importées, à mesure que les entreprises allemandes s'approvisionnent de plus en plus à l'étranger (*offshoring*) pour réaliser leurs produits. Un économiste allemand en a déduit que, pour ce pays, l'exportation de produits irait dans l'ensemble moins de pair avec un enrichissement du pays qu'avec une exportation de capital et d'emplois, en termes nets¹. Il apparaît cependant que cet élément d'éviction de la production nationale par la production importée est au total plus que contrebalancé par plusieurs effets positifs. En particulier, les importations provenant de pays à moindres coûts permettent de gagner en compétitivité-prix et, *in fine*, de pérenniser les emplois en Allemagne, voire de les développer. Compte tenu de ce type d'effets, l'Allemagne profite globalement de sa participation au commerce international, en termes aussi bien de valeur ajoutée que de revenus et d'emplois². Ces gains ont cependant été obtenus au prix d'inégalités salariales accrues et d'une plus grande précarité de l'emploi. Depuis le début de la décennie 2000, les disparités salariales et la pauvreté ont augmenté plus fortement en Allemagne que dans les autres pays de l'OCDE, avec une dispersion particulièrement accrue du côté des bas revenus. La part relative des travailleurs pauvres a doublé depuis 1999. Les années 2006-2008, en particulier, ont coïncidé avec la différenciation croissante des formes d'emploi, notamment à travers le travail intérimaire, les contrats à durée déterminée et les emplois faiblement rémunérés.

Schématiquement, les études disponibles identifient trois grandes catégories de facteurs explicatifs des performances allemandes en matière de commerce extérieur. Première explication, les décalages conjoncturels en termes de demande, c'est-à-dire, pour un pays donné, la différence de dynamisme entre la demande intérieure et la demande étrangère. Deuxième élément, les facteurs de compétitivité-prix. Troisième, les aspects qualitatifs, qui renvoient tant à la compétitivité hors-prix qu'au mode d'insertion dans la division internationale du travail.

Sur le premier point, l'Allemagne se distingue nettement des autres principaux pays de l'UE et notamment de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne, où le moteur de la croissance a bien davantage reposé sur la demande intérieure, depuis le début des années 2000. Sur la période 2000-2008, le taux de croissance moyen de la demande intérieure allemande a été inférieur de 1,8 point à celui de la France et de l'ensemble des pays de l'OCDE, ce qui a fortement incité les entreprises allemandes à développer leurs ventes de marchandises à l'étranger. Pour l'Allemagne, de même, le taux d'épargne nationale brute, après avoir chuté de façon quasi continue de 1989 à 2002, a fortement progressé depuis lors et a dépassé

¹ Cf. Sinn H.-W. (2006), « The Pathological Export Boom and the Bazaar Effect - How to Solve the German Puzzle », *CESifo Working Paper*, n° 1708, avril.

² Cf. Ludwig U. et Brautzsch H.-U. (2008), *Globalisierung und Beschäftigung – eine Untersuchung mit der Input-Output-Methode*, rapport de l'Institut für Wirtschaftsforschung Halle (IWH), IMK Studies, n° 1/2008.

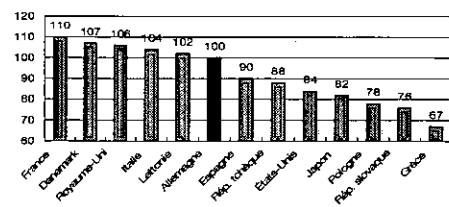
en 2007 et 2008 son niveau d'avant l'unification, qui constituait lui-même un sommet historique⁵. Pour le **taux d'investissement**, inversement, l'Allemagne s'est située au cours des années 2000 **au-dessous de son niveau de long terme**, à la différence de pays tels que la France ou l'Italie. Entre le taux d'épargne et le taux d'investissement, cette évolution en ciseaux accrédite ainsi l'idée que, depuis une dizaine d'années, si un pays comme la Grèce a vécu plutôt « au-dessus de ses moyens », l'Allemagne a pour sa part sous-utilisé les ressources dont elle dispose.

Quant à la compétitivité-prix, il faut tout d'abord considérer les évolutions vis-à-vis des autres pays de l'Union monétaire européenne, zone à l'intérieur de laquelle le taux de change a été supprimé. La question centrale se ramène alors à celle des coûts de production, parmi lesquels la composante salariale est le plus souvent privilégiée. Or, **en termes réels et nets (déduction faite des prélèvements sociaux et fiscaux), les salaires horaires en Allemagne n'ont guère progressé globalement depuis le début des années 1990**. Cette évolution singulière s'explique en grande partie par le contexte de l'après-unification. Depuis la fin des années 1990, le souci de restaurer et accroître la compétitivité de l'économie allemande est consécutive à la forte progression salariale apparue au début des années 1990, qui a fait basculer dans le déficit la balance des paiements courants, de 1991 à l'an 2000. L'extrême modération salariale qui a suivi et les stratégies de restructuration menées par les entreprises ont permis de restaurer progressivement la compétitivité-prix du *made in Germany*. Depuis une dizaine d'années, par ce biais, **l'économie allemande a pu reconquérir sur les marchés mondiaux le terrain qu'elle avait dû céder dans les années 1990-1992**. Début 1999, en outre, l'Allemagne est entrée dans l'Union monétaire européenne avec un DM souvent considéré comme surévalué de 25 % à 30 %, en termes réels.

Si correction il fallait au début des années 2000, elle a cependant été drastique, comme le montre l'évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre, qui tiennent compte de celle de la productivité. **Sur l'ensemble du dernier quart de siècle, en effet, l'Allemagne a été le pays de l'UE où les coûts salariaux unitaires ont le moins progressé**. Sur la période 1985-2011 – compte tenu notamment de la quasi-stagnation attendue pour les années 2005-2011 –, la hausse moyenne annuelle devrait y être d'à peine 1 %, contre un peu plus de 1,7 % en France, environ 2,9 % au Royaume-Uni, quelque 3,4 % en Italie et presque 7,8 % en Grèce. Les accords de branche signés ces derniers mois dans l'industrie allemande et dans le secteur public confirment ce type de prévision : la **modération salariale reste de rigueur en Allemagne au moins jusqu'en 2011**. Or, vis-à-vis des autres pays de la zone euro, ces restrictions salariales menées en Allemagne produisent les mêmes effets qu'une dépréciation monétaire.

De plus, comme le montre un récent travail de simulation macro-économétrique, cette **modération salariale** semble avoir été ces dernières années **excessive pour l'Allemagne elle-même** : la progression récente des salaires y a été moindre que celle de la productivité, ce qui a, certes, permis des gains en termes de compétitivité-prix mais aussi a nettement déprimé la demande intérieure. Cela signifie qu'en Allemagne, la compétitivité des entreprises aurait pu être préservée et la croissance globale du PIB et de l'emploi aurait été supérieure, *ceteris paribus*, si la progression des salaires nominaux avait été de l'ordre de 3 % par an, ce qui aurait été compatible avec les objectifs de la Banque centrale européenne en matière de stabilité des prix (2 % par an), compte tenu de gains de productivité annuels avoisinant 1 % à moyen terme⁶.

Graphique 2 : Les niveaux de coûts unitaires de main-d'œuvre (en 2008 ; secteur manufacturier ; base 100 = Allemagne)



Source : Schröder C. (2009), Institut der deutschen Wirtschaft, Cologne

Vis-à-vis du reste du monde, compte tenu à la fois des taux de change, de l'évolution des salaires et des gains de productivité, l'Allemagne a plutôt renforcé sa compétitivité-prix dans la période récente. En 2008, elle a ainsi présenté un **niveau de coûts salariaux unitaires moindre que le Royaume-Uni et le Danemark**, et, du côté de la zone euro, **que la France et l'Italie**. En queue de classement, le cas grec montre cependant que la compétitivité-coûts reste très loin de déterminer à elle seule les performances d'un pays dans le commerce mondial (graphique 2).

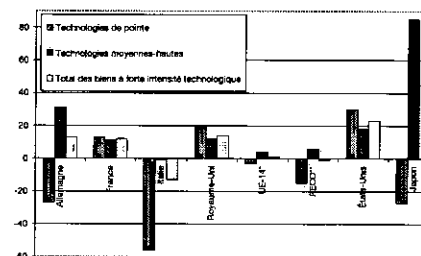
⁵ En 2008, seules la Suède et l'Autriche dépassaient l'Allemagne, sur ce plan, parmi les pays de l'UE.

⁶ Cf. Joebges H., Schmalzbauer A. et Zwiener R. (2009), *Der Preis für den Exportweltmeister. Deutschland: Reallohnrückgang und geringes Wirtschaftswachstum*, IMK Studies, n° 4, août.

Un facteur explicatif plus structurel : la compétitivité hors-coûts

Les travaux macro-économétriques réalisés ces dernières années⁷ contribuent du reste à relativiser l'importance de la compétitivité-prix comme facteur expliquant les performances allemandes à l'exportation. Il en ressort que **les décalages de demande intérieure jouent un rôle plus important que les questions de compétitivité-prix** mais aussi que l'insertion accrue de l'Allemagne dans la division internationale du travail a également exercé un impact très important, notamment *via* l'extension de réseaux de production par delà les frontières nationales. Cela renvoie en grande partie à la nature des biens (et services) produits en Allemagne et donc à des questions de spécialisation internationale. L'offre allemande bénéficie en effet de **précieux avantages en matière de compétitivité hors-coûts**, c'est-à-dire pour les aspects qualitatifs de la compétitivité, car elle jouit en général d'une meilleure réputation en termes de qualité, de fiabilité, de service après-vente, etc., ce qui renvoie à un **grand effort de différenciation des produits et d'innovation**, en lien étroit avec les besoins du marché. En témoigne notamment, sur le plan sectoriel, la très forte spécialisation allemande dans les biens d'équipement professionnels. La part relative des biens d'équipement dans le total des exportations de marchandises a en moyenne été sur la période 2002-2009 de près de 44 % pour l'Allemagne, soit environ 10 points de pourcentage de plus qu'en France. Au-delà, les atouts allemands tiennent aussi à un **fort positionnement sur des produits de haut de gamme**, y compris dans des secteurs plutôt matures tels que l'automobile.

Graphique 3 : Indice d'avantage comparatif révélé : une comparaison internationale pour les échanges commerciaux de 2007



* : L'UE à 15, sans l'Allemagne. ** : Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie. Source : Beltz H. et al. (2010), DIW, Berlin

Avec une définition tenant également compte du poids relatif des importations, la notion d'avantages comparatifs révélés⁸ montre du reste que **l'Allemagne n'est pas spécialisée dans les technologies de pointe** – c'est-à-dire les domaines dans lesquels la dépense interne de recherche et développement (DIRD) représente plus de 7 % du chiffre d'affaires (CA) (industrie pharmaceutique, aéronautique, etc.) mais dans le domaine des **moyennes-hautes technologies** – c'est-à-dire lorsque la DIRD se situe entre 2,5 % et 7 % du CA (construction mécanique, automobile, etc.). En cela, l'Allemagne est proche du Japon et des principaux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) – autres pays restés très industriels – et se distingue de la France, du Royaume-Uni ou des États-Unis, qui sont spécialisés tant dans les technologies de pointe que dans les technologies moyennes-hautes mais dont les économies sont beaucoup plus tertiaisées.

Jusqu'à la crise actuelle, en outre, **l'économie allemande a pu renforcer globalement ses atouts concernant des produits à contenu technologique plutôt élevé, à forte valeur ajoutée et d'assez haut de gamme**. Sur la période 2000-2007, l'Allemagne est en tout cas mieux parvenue que la France à accroître ses avantages comparatifs révélés dans des domaines à contenu technologique plutôt fort, tout en se désengageant des domaines à faible valeur ajoutée et à faible contenu technologique⁹. Ce renforcement de la spécialisation allemande tient donc en partie au fait que les entreprises en Allemagne renoncent de plus en plus – mais de façon sélective – à produire sur place les biens (ou composants) les moins sophistiqués et préfèrent se les procurer à meilleur compte auprès d'unités de production implantées à l'étranger (*offshoring*). En témoigne la façon dont a évolué, depuis une vingtaine d'années, la structure géographique du commerce extérieur allemand. Dans le total des importations allemandes, la **part relative des 16 pays de l'actuelle Union monétaire a chuté de près de dix points de pourcentage** depuis 1991, à environ 40 % en 2009. Dans le même temps, symétriquement, il s'est produit une **forte hausse de la part provenant des PECO** – passée de moins de 3 % à près de 12 % – et des **pays émergents d'Extrême-Orient** (principalement la Chine) – de moins de 7 % à presque 13 %. Une telle réorientation se retrouve également du côté des exportations allemandes, bien que d'une manière moins prononcée.

⁷ Pour des précisions, voir le document de travail du même auteur, mis sur le site du Centre d'analyse stratégique en mai 2010 : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/07_Doc_Travail_croissance_allemande.pdf.

⁸ Pour un type de bien i et un pays j donnés, les exportations étant notées X et les importations M, l'avantage comparatif révélé (ACR) est ici défini comme suit : $ACR_{ij} = 100 \ln \left(\frac{X_i / \sum X}{M_j / \sum M_j} \right)$. Le pays en question est considéré comme ayant un avantage (respectivement un désavantage) comparatif révélé dans la branche i si l'indice ACR est supérieur (respectivement inférieur) à 0.

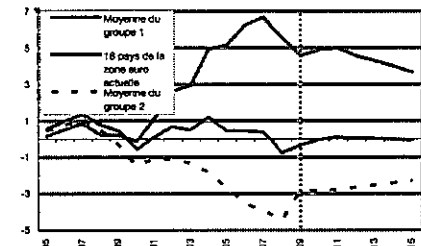
⁹ Cf. Madariaga N. (2009), « Spécialisations à l'exportation de la France et de l'Allemagne : similitude ou divergence ? », *Lettre Trésor-Eco*, n° 68, décembre.

Pour s'approvisionner ainsi à bon compte auprès d'unités de production implantées à l'étranger, les entreprises allemandes agissent aussi souvent *via* leurs propres filiales. Les stratégies allemandes de délocalisation à l'étranger, notamment dans les PECO, correspondent assez largement à cette évolution, dans laquelle l'investissement direct à l'étranger (IDE) et le commerce extérieur se combinent avantageusement et, au fond, tendent à renforcer la compétitivité internationale des productions réalisées sur le sol allemand. Cette complémentarité entre IDE et commerce extérieur s'observe tout d'abord sur le plan géographique : les pays ou groupes de pays vis-à-vis desquels l'Allemagne enregistre les plus forts excédents commerciaux sont globalement ceux où les entreprises allemandes ont le plus investi : pays de la zone Euro, pays d'Amérique du Nord, PECO et autres pays de l'UE-27. Inversement, les seuls grands pays ou groupes de pays vis-à-vis desquels l'Allemagne subit des déficits commerciaux sont ceux où les entreprises allemandes sont dans l'ensemble les moins implantées : pays émergents d'Extrême-Orient, pays d'Amérique latine et Japon. Cette complémentarité apparaît aussi sur le plan sectoriel : les quatre principaux secteurs au cœur de la spécialisation allemande (construction automobile, industrie chimique, construction mécanique et électrotechnique) font preuve d'un excédent à la fois pour le commerce extérieur et sur le plan des IDE (excès des ID allemands à l'étranger sur les IDE en Allemagne), alors que, de façon presque symétrique, la quasi-totalité des autres grands secteurs de la classification retenue enregistrent globalement un double solde négatif, c'est-à-dire tant pour le commerce extérieur que pour les IDE.

Des déséquilibres extérieurs porteurs de tensions accrues en Europe

En Europe, plus largement, ce mode d'insertion dans les échanges internationaux témoigne d'une logique d'agglomération en faveur de régions étroitement intégrées sur un plan industriel et commercial, autour d'un noyau allemand à fort contenu technologique. Sur une échelle micro- et mésoéconomique, ce phénomène de polarisation s'accompagne d'un redéploiement de la chaîne de valeur en aval, vers des pays à faible coût. La réorganisation induite des filières est, certes, favorable au rattrapage des PECO et à la compétitivité allemande mais elle est loin de favoriser une convergence réelle sur l'ensemble de l'espace européen. Ce mode de développement aboutit à un équilibre global de la balance des transactions courantes de l'UE, mais au prix de tensions financières très marquées au sein de l'Union. La question de la pérennité du régime allemand de croissance ne peut ainsi s'abstraire de celle de la soutenabilité de ce processus de développement porteur de fortes asymétries financières à l'intérieur de l'espace européen.

Graphique 4 : Une divergence globale au sein de l'UE-27, pour le solde des paiements courants (en % du PIB)



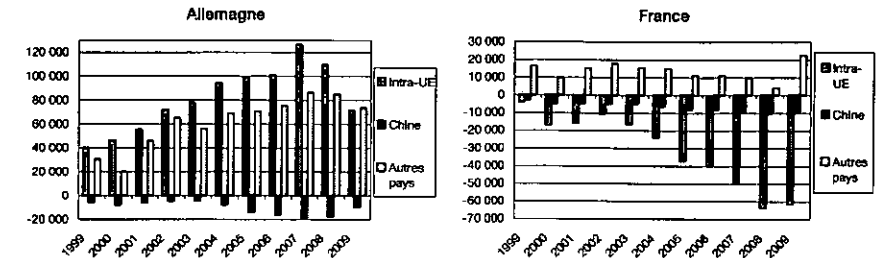
Groupes 1 : Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Belgique et Suède
Groupes 2 : Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie

Note : il s'agit ici de moyennes pondérées. Source : calculs CAS d'après les données et prévisions du FMI (avril 2010)

Au cours de la décennie écoulée, de plus, les excédents commerciaux enregistrés par l'Allemagne ont progressé non seulement vis-à-vis des pays de l'UE mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des autres pays, Chine mise à part. L'idée selon laquelle le renforcement de la compétitivité allemande, ainsi mesuré, se serait produit spécifiquement au détriment des autres pays de l'UE mérite donc d'être nuancée. La France, par contraste, n'enregistre globalement plus que de faibles excédents vis-à-vis des pays extra-européens. Quasi général sur le plan géographique, le renforcement global des positions allemandes sur le plan

commercial renvoie donc aussi à des facteurs de compétitivité d'ordre structurel, au-delà des différentiels intra-européens concernant les coûts de production et les rythmes de croissance de la demande intérieure⁹.

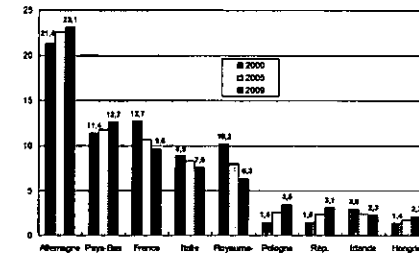
Graphique 5 : L'évolution du solde commercial* de l'Allemagne et de la France vis-à-vis de quelques (groupes de) pays partenaires, entre 1999 et 2009 (en millions d'euros)



(a) : exportations (fob) – importations (cif). Sources : calculs CAS, d'après les données d'Eurostat

Il apparaît du reste que, pour les échanges internes à l'actuelle zone euro, la part relative des exportations allemandes n'a fait au fond que retrouver à la fin des années 2000 le niveau qu'elle avait en 1989, à la veille de l'unification allemande¹⁰. Cela rappelle que les excédents commerciaux allemands cumulaient déjà à la fin des années 1980 et confirme que la compétitivité allemande repose sur un socle très solide et très durable.

Graphique 6 : Parts de marché au sein de l'UE-27 : les plus grandes variations enregistrées de 2000 à 2009 (en %)



Parts relatives des pays dans le total des exportations intra zone, c'est-à-dire internes à l'UE-27. Sources : calculs CAS, données Eurostat

Il demeure qu'en Allemagne, la focalisation trop exclusive sur l'exportation menée depuis une dizaine d'années a conduit à freiner la croissance et a tiré vers le bas l'ensemble de la croissance européenne. De 1996 à 2009, la croissance annuelle réelle du PIB observée en Allemagne (1,04 %) a ainsi été en moyenne inférieure de plus d'un demi-point de pourcentage à celle du total de l'actuelle zone euro (1,66 %), d'un peu plus encore à celle de la France (1,77 %) et de plus d'un point à celle du Royaume-Uni (2,19 %).

Les perspectives d'évolution concernant l'Allemagne

Qu'en déduire en termes de perspectives d'évolution à terme, concernant la « soutenabilité » du régime allemand de croissance tirée par l'exportation ? À court terme, l'entrée dans la crise économique et financière, en 2008, a fait ressortir les inconvénients de ce régime. Le commerce extérieur a ainsi pesé très négativement sur la croissance de l'Allemagne tant en 2008 qu'en 2009. Il serait cependant hasardeux d'en

⁹ Symétriquement, l'affaiblissement des positions françaises sur le plan commercial est quasi général, depuis le début des années 2000 et il s'explique en grande partie par des raisons d'ordre microéconomique. Cf. Fontagné L. et Gaulier G. (2008), *Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne*, rapport du Conseil d'analyse économique, n° 81, Paris, La Documentation française.

¹⁰ Cf. Deutsche Bundesbank (2007), « Internationales und europäisches Umfeld », *Monatsbericht*, août 2007, p. 12-23.

¹¹ Pour l'Allemagne, en outre, les changements récents des échanges intra-UE doivent plus à un phénomène de pur transit (notamment *via* des ports tels que Hambourg) qu'à l'évolution de la compétitivité-coûts. Cf. Broyer S. et Brunner C. (2010), « L'évolution récente des parts de marché intra-UE n'a rien à voir avec la compétitivité-coûts », *Natixis, Flash-Economie*, n° 193, 27 avril.

conclure que les succès allemands à l'exportation seraient fondamentalement fragiles et durablement menacés, voire condamnés, à l'avenir. Au contraire, **l'importance relative des facteurs de compétitivité hors-coûts renforce la capacité dudit régime à se maintenir dans la durée.** Ces facteurs éprouvés sont *a priori* bien moins fluctuants et donc plus stables à terme que les autres facteurs pouvant expliquer les performances en matière de commerce extérieur, qu'il s'agisse de compétitivité-coûts ou de décalages entre les rythmes de croissance de la demande intérieure.

À titre d'exemple, l'Allemagne conserve de considérables atouts dans le domaine de l'automobile, qui représente à lui seul près d'un tiers du total des dépenses intérieures de R & D des entreprises : plus de 18 milliards d'euros en 2008, soit deux fois plus qu'en 1997 ; un tel effort d'innovation permet aux constructeurs allemands de se profiler de façon offensive sur les marchés de demain, y compris – et surtout – concernant les technologies « propres », à faibles émissions en CO₂. En outre, sachant que l'économie allemande est pour une grande part spécialisée et *leader* mondial dans le domaine des biens d'équipement, ce pays n'a guère à gagner, *a priori*, à réorienter son industrie vers les biens de consommation, en stimulant la demande des ménages. Tous secteurs confondus, de nombreuses entreprises allemandes destinent leurs produits d'emblée au marché mondial : pour la plupart, elles considèrent le marché européen presque comme un marché intérieur et ne seraient pas rentables, si elle ne produisaient que pour le marché domestique allemand. Dès lors, il serait illusoire d'envisager une réorientation substantielle du « modèle » économique allemand, tout du moins à court ou moyen terme. La relative stabilité du régime ou « modèle » allemand actuel ne vaut cependant que tant qu'un certain nombre de facteurs internes et externes le permettent. À cet égard, sa durabilité repose notamment sur deux facteurs critiques, à savoir d'une part la démographie et, d'autre part, le commerce mondial et la façon dont l'Allemagne s'y insère.

Sur le plan du commerce mondial, tout d'abord, la crise aura laissé des traces profondes. Sachant que, sur l'ensemble de l'année 2009, la valeur des exportations allemandes de marchandises a reculé de plus de 18 %, revenant à son niveau de 2005, elle ne retrouvera les niveaux d'avant la crise que dans plusieurs années. À en croire les prévisions du FMI, qui anticipe une reprise des exportations allemandes d'à peine 5 % en 2010, il faudrait attendre l'année 2015. Plus optimiste, la fédération allemande des exportateurs (BGA) table sur 2013. Certes, l'on s'attend à une limitation durable des exportations vers les autres pays de l'UE et les États-Unis, pays dans lesquels l'Allemagne a encore écoulé près de 70 % de ses exportations en 2009 et auxquels elle a, ces dernières années, beaucoup prêté mais dont la demande intérieure était souvent engagée sur une trajectoire intenable dans la durée, de sorte que la plupart d'entre eux s'efforcent désormais de réduire le déficit de leur balance des paiements courants.

Pour participer pleinement au retour de la croissance, l'Allemagne devra donc réorienter son commerce extérieur vers les pays extra-européens les plus dynamiques. Depuis l'été 2009, du reste, les exportations allemandes ont surtout repris à destination des pays émergents d'Asie et d'Amérique latine. Une réussite durable sur ces marchés n'est toutefois nullement garantie. En effet, les pays du Sud pourraient à l'avenir produire de plus en plus eux-mêmes les biens d'équipement dont ils ont besoin pour se développer, réduisant d'autant la capacité d'exportation de l'Allemagne. De nombreux experts restent malgré tout assez optimistes, jugeant qu'au plan mondial, la sortie de crise rime avec une reprise de la demande de biens d'équipement et que l'industrie allemande, forte de son positionnement compétitif, est pleinement en mesure d'en profiter¹¹.

Quant aux évolutions démographiques, elles pourraient elles aussi entraîner d'importants impacts sur les comptes extérieurs de l'Allemagne. Le vieillissement de la population induira sans doute une réorientation partielle de l'industrie vers les services de proximité, notamment dans le domaine de la santé. Les marges d'amélioration dont l'Allemagne dispose à l'avenir en matière de services intensifs en savoir valent néanmoins aussi en termes d'exportations. Globalement vieillissante, la population de l'Allemagne décline aussi en termes absolus depuis 2002, avec un recul qui représente déjà un demi-million de personnes en six ans (2002-2008). Cette tendance lourde non seulement contribue à y déprimer durablement la demande intérieure mais aussi incite à engranger aujourd'hui des excédents de balance des paiements courants, en prévision des besoins de demain, sachant que le revenu national allemand sera à l'avenir de plus en plus consacré à financer les retraites. Investi en partie à l'étranger, le capital ainsi constitué doit permettre à l'Allemagne d'en tirer des revenus à partir de l'année 2020, période où ce pays pourrait durablement basculer dans le déficit commercial, face à la concurrence grandissante des nouveaux pays industriels¹². En somme, le facteur démographique exerce des effets de sens contraire et décalés dans le temps : à terme, il pourrait affaiblir progressivement les excédents extérieurs de l'économie allemande (tout

¹¹ Cf. Belitz H. et al. (2010), « Wirtschaftsstrukturen, Produktivität und Außenhandel im internationalen Vergleich », *Studien zum deutschen Innovationssystem*, n° 5/2010, DIW, Berlin

¹² Cf. Walter N. (2009), *Exportweltmeister auf Simmsuche*, Deutsche Bank Research, 16 juin.

du moins dans l'industrie) mais, dans l'immédiat, l'anticipation de ces évolutions incite la population allemande à constituer une sorte de réserve d'épargne, en prévision des difficultés futures.

Il serait donc illusoire d'envisager que le régime allemand de croissance se détourne radicalement des échanges extérieurs à brève échéance. À moyen terme, compte tenu de ces tendances, l'économie allemande continuera sans doute de fonder sa croissance pour une grande part sur l'exportation. Elle le fera probablement *via* une modération persistante des salaires et des coûts de la protection sociale et à travers un système fiscal approprié, dans le contexte de restrictions budgétaires d'autant plus fortes que le mécanisme constitutionnel de frein à la dette (*Schuldenbremse*) institué en 2009 impose le rééquilibrage des comptes publics d'ici la fin de la décennie¹³. Cette tendance tient aussi aux facteurs de compétitivité structurelle déjà mentionnés, qui devraient permettre aux exportations allemandes de pénétrer de plus en plus les marchés des pays émergents. En outre, les investissements de capacité ne devraient reprendre que lentement en Allemagne, d'autant plus qu'avec la tendance à la montée du chômage et compte tenu des augmentations salariales prévisibles, les hauts niveaux de taux d'épargne tendront à limiter la consommation des ménages¹⁴. Cela dit, la reprise des exportations allemandes risque fort de se faire sur une trajectoire plus basse que celle d'avant la crise. Pour l'Allemagne, au total, sachant que l'excédent du commerce de marchandises est en partie contrebalancé par un déficit chronique enregistré dans d'autres domaines tels que les transferts courants¹⁵, le FMI prévoit que l'excédent de la balance des paiements courants, revenu de 7,5 % du PIB en 2007 à près de 5 % en 2009, fluctuera entre 5,5 % et 4 % d'ici à 2015¹⁶. Autant dire que la focalisation actuelle sur l'exportation ne devrait être que modérément atténuée à moyen terme.

D'autres facteurs pourraient cependant amplifier ce mouvement, dont les rapports de force en Allemagne même (rôle des partenaires sociaux pour les négociations salariales, compromis politiques sur les questions fiscales, etc.), ainsi que les relations avec les autres pays de l'UE, en particulier au sein de la zone euro.

Les conséquences pour les politiques économiques en Allemagne et en Europe

Ces dernières semaines, en Allemagne même, les séquelles d'une récession très sévère, la gravité de la crise grecque et les menaces planant sur l'avenir de l'Union économique et monétaire européenne ont contribué à faire prendre conscience qu'un relâchement des contraintes pesant sur la demande intérieure bénéficierait aussi bien au potentiel de croissance du pays qu'à celui des partenaires européens. S'appuyant sur le communiqué publié à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe du 15 mars 2010, un rapport de la Commission européenne a ainsi souligné qu'au sein de la zone euro, si la forte compétitivité des pays en excédent de paiements courants n'est pas problématique en soi, certains de ces pays présentent une demande intérieure dont la faiblesse persistante est devenue préoccupante tant pour la zone euro dans son ensemble que pour lesdits pays excédentaires eux-mêmes¹⁷. Tardivement, un certain consensus finit par se dégager autour de la nécessité sinon d'un changement de cap, du moins d'une nette inflexion. L'Allemagne, si elle veut bénéficier d'une reprise substantielle, doit à l'avenir diversifier les sources de sa croissance et dynamiser davantage sa demande intérieure. Ce faisant, elle contribuerait à la résorption des déséquilibres extérieurs, au sein de la zone euro comme plus largement au plan international. Depuis le début de 2010, tel est le message porté tant par l'OCDE et le FMI que par le collectif d'instituts d'études économiques mandaté par le gouvernement fédéral allemand, dans son dernier rapport semestriel¹⁸. Le vrai débat porte désormais plutôt sur la manière de procéder. À cette fin, différentes réorientations sont à l'avenir envisageables pour la politique économique allemande.

- Relancer la consommation des ménages par des augmentations de salaire

Les experts allemands rejettent le plus souvent le principe même d'une politique générale visant à relever les salaires, jugeant qu'une relance de la consommation des ménages n'aurait que des effets à court terme et qu'il est souhaitable de favoriser l'épargne des ménages allemands, pour préparer leur départ à la retraite. Une telle orientation serait en outre difficile à mettre en œuvre, non seulement car la politique salariale y constitue une prérogative exclusive des partenaires sociaux, ancrée dans la Loi fondamentale, mais aussi parce qu'il n'y existe pas de salaire minimum légal interprofessionnel, contrairement à ce qui prévaut dans les trois quarts des autres pays de l'UE. De plus, ce type de politique ne se révèle efficace que dans le cadre

¹³ Outre-Rhin, cette règle constitutionnelle limite le déficit budgétaire (structurel) à 0,35 % du PIB pour l'État fédéral à partir de 2016 et le prohibe à l'échelle des Länder à partir de 2020. Il est estimé que cette nouvelle disposition implique pour l'État fédéral, à elle seule, des économies budgétaires d'environ 60 milliards d'euros de 2011 à 2016, soit 10 milliards par an.

¹⁴ Cf. OCDE (2010), *OECD Economic Surveys – Germany*, vol. 2010/9, Paris, mars.

¹⁵ À cet égard, notons que, pour l'Allemagne, le déficit lié à la contribution nette au budget de l'UE a ces dernières années été très largement compensé par un excédent du commerce de marchandises d'ampleur environ 15 fois supérieure.

¹⁶ Cf. FMI (2010), *Germany: 2010 Article IV Consultation – Staff Report*, Washington D.C., 30 mars.

¹⁷ Commission européenne (2010), *The impact of the crisis on competitiveness and current account divergences in the euro area*, DG EcFin, Quarterly Report on the Euro Area, vol. 9, n° 1 (n° spécial), mars.

¹⁸ Cf. OCDE (2010), *op. cit.* ; FMI (2010), *op. cit.* ; Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010), *Erholung setzt sich fort – Risiken bleiben groß – Gemeinschaftsdiagnose Frühjahr 2010*, Essen, 15 avril.

d'une coordination internationale. Or une telle coordination fait défaut au sein de l'UE. Pour de telles raisons, même les experts qui considèrent comme souhaitable une reprise de la consommation des ménages en Allemagne jugent fréquemment peu réaliste une telle option, dans les circonstances actuelles¹⁹.

- Miser plutôt sur une politique de redistribution

Plus différenciée, une autre option consisterait à modifier la répartition des revenus entre les différents niveaux de salaires, notamment par le biais d'instruments redistributifs (impôts et transferts sociaux). Elle se justifie par le fait qu'en Allemagne, les ménages les plus défavorisés ont dû réduire leurs dépenses de consommation ces dernières années. Par suite, une correction en faveur de moindres inégalités de revenus permettrait de réduire le taux d'épargne global des salariés et, par ce biais, de stimuler globalement la consommation des ménages. À Berlin, une telle option est cependant davantage portée par l'actuelle opposition que par la coalition gouvernementale. Elle est donc loin d'être la plus probable *a priori*.

- S'inspirer du « modèle » danois de « flex-sécurité »

Proposée par l'Institut d'économie mondiale (IfW, Kiel), une autre possibilité passerait par un système inspiré du système danois de « flex-sécurité », c'est-à-dire en combinant flexibilisation du marché du travail et dispositifs publics d'aide à l'embauche ou à la formation. En l'espèce, le système préconisé de coupons à l'embauche se ramène à une subvention salariale, de durée limitée, qui serait accordée aux employeurs recrutant des chômeurs de longue durée ou des personnes faiblement qualifiées. Le niveau de la subvention, dégressif dans le temps, serait proportionné à la durée de la période de chômage et au niveau de qualification. Permettant d'économiser les coûts liés au chômage, un tel dispositif s'autofinancerait, au-delà d'une période de mise en place de deux à trois ans. Une telle proposition est d'autant plus d'actualité que le gouvernement fédéral doit réformer les dispositions dites « Hartz-IV », concernant les aides aux chômeurs de longue durée, depuis qu'un récent arrêt du Tribunal constitutionnel de Karlsruhe (février 2010) a demandé d'en revoir le mode de calcul.

- Faire financer par le contribuable une partie du chômage partiel

Dans une optique similaire et en tout cas pour préserver les compétences des salariés pourvus d'un emploi, le gouvernement fédéral a déjà pris de très importantes mesures consistant à faire prendre en charge par le contribuable une partie des coûts du chômage partiel. Une telle solution ne peut cependant être que transitoire²⁰, car la prolonger durablement non seulement amplifierait la dualisation du marché du travail (l'opposition entre les emplois « normaux » relativement protégés et les emplois précaires), mais aussi suspendrait l'incitation des salariés à passer d'emplois menacés à des emplois plus porteurs et, par ce biais, conduirait *in fine* à freiner les nécessaires changements de structure.

- Relancer l'investissement des administrations publiques (« dépenses d'avenir »)

Plus durable, une autre piste d'action passerait par une relance dans le domaine de l'investissement des administrations publiques, où un certain besoin de rattrapage s'est fait jour. Il s'agit ici d'investissements publics au sens large, y compris les infrastructures et les dépenses en matière d'éducation et de formation, même si ces dernières sont comptabilisées comme des dépenses de fonctionnement. De telles dépenses peuvent être considérées comme des dépenses préparant l'avenir et, de ce fait, compatibles – à terme – à la fois avec la consolidation budgétaire et avec l'amélioration du bien-être des générations futures. En la matière, une comparaison européenne montre qu'en Allemagne, les principaux besoins concernent le domaine de l'éducation-formation, de la santé et de l'efficacité énergétique, ainsi que, à un moindre degré, les infrastructures numériques et le domaine de l'innovation et de la R & D²¹. Un plaidoyer similaire en faveur d'« investissements d'avenir » – en l'espèce surtout en matière d'éducation-formation et d'innovation – se trouve aussi dans le dernier rapport annuel du Conseil des experts économiques (les « Cinq sages »)²².

- Des mesures en faveur de l'investissement privé

Enfin, prendre des mesures en faveur de l'investissement privé semble l'orientation la plus consensuelle. Elle correspond elle aussi à un vrai besoin, dans la mesure où l'investissement privé a chuté à des niveaux comparativement bas en Allemagne, depuis près d'une décennie. De plus, une telle orientation a l'avantage de relever autant d'une politique de stabilisation par la demande que d'une politique d'offre, à plus long terme car, si les dépenses d'investissement font partie de la demande intérieure, elles permettent aussi de renforcer l'appareil de production. Dans le rapport déjà mentionné²³, les instituts d'études économiques conseillent le gouvernement fédéral privilégier cette orientation, soulignant qu'améliorer l'incitation à investir

¹⁹ Voir par exemple McKinsey Germany (2010), *Welcome to the volatile world – Challenges for the German economy emerging from fundamental market changes*, Francfort/M., mai, p. 9.

²⁰ Au début du printemps 2010, la Chancellerie fédérale A. Merkel a cependant annoncé que le dispositif exceptionnel d'extension du chômage partiel décidé en 2009, qui devait en principe arriver à son terme fin 2010, sera prolongé d'une année.

²¹ Cf. DIW econ GmbH (2009), *„Richtig investieren“ – Öffentliche Investitionen zur Erhöhung des langfristigen Wachstumspotentials in Deutschland*, étude à la demande de l'Initiative Neue Soziale Marktwirtschaft (INSM), mars.

²² Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung (2009), *Die Zukunft nicht aufs Spiel setzen*, rapport annuel 2009/10, Wiesbaden, novembre.

²³ Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010), *op. cit.*

en Allemagne reviendrait aussi à réduire le phénomène d'exportation de capital actuellement observé *via* l'excédent de la balance des paiements courants.

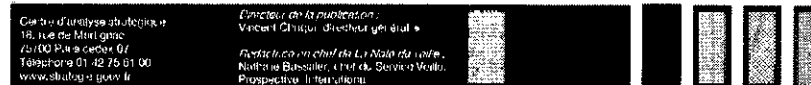
Dans l'immédiat et pour les raisons indiquées, les pistes les plus crédibles concernent ainsi moins la relance de la consommation des ménages par l'augmentation des salaires ou par une politique de redistribution que les derniers éléments mentionnés et en particulier les mesures en faveur des investissements publics et privés. Cependant, aucune de ces options ne suffira à elle seule à provoquer le rééquilibrage souhaitable, et seule une combinaison de plusieurs d'entre elles pourrait produire à terme une reprise substantielle de la croissance allemande, reprise qu'amplifierait une relance du processus politique d'intégration européenne.

Compte tenu de ces éléments de diagnostic et de ces perspectives de réorientation, quelles recommandations de politique économique peuvent être formulées à l'adresse des décideurs en France et en Allemagne ? Du côté français, les décideurs devraient intensifier leur politique d'investissement et d'incitation en faveur du renforcement de la compétitivité hors-coût de l'appareil productif. Les responsables français en charge de la coopération franco-allemande pourraient aussi utilement plaider auprès de leurs homologues allemands en faveur d'une réflexion commune sur la question des « dépenses d'avenir », en mettant en avant l'idée que se concentrer sur les priorités en la matière permettrait de forger une vision partagée des principaux enjeux de demain et, *ipso facto*, constituerait un bon moyen de préparer les réformes qui en découlent, afin de renforcer durablement un potentiel de croissance mis à mal par la crise²⁴.

Enfin et surtout, les divergences européennes actuelles en matière de compétitivité et de soldes extérieurs soulignent de façon pressante combien il importe de donner un contenu précis et opérationnel aux notions de coordination des politiques économiques et de « gouvernement économique européen »²⁵, notions auxquelles Berlin et Paris n'accordent traditionnellement pas la même signification. Pour l'essentiel, il s'agit de remédier aux déficits de construction de l'Union économique et monétaire européenne, telle qu'elle a été mise en place au moment du traité de Maastricht, d'un côté en réorientant (et en européanisant) les politiques budgétaires à la fois pour retrouver des marges d'action et pour mieux prévenir les risques de surendettement des États, de l'autre en coordonnant les politiques salariales des pays membres, notamment à travers des accords appropriés entre syndicats²⁶. Pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, cela implique en particulier de s'entendre sur le fait que l'UE dans son ensemble aurait une croissance du PIB supérieure et une compétitivité-prix inchangée si, toutes choses égales par ailleurs, les salaires nominaux y progressaient au rythme des gains de productivité et non pas plus lentement. Au fond, Berlin et Paris ont tout à gagner à convenir que, chez eux comme dans la plupart des grands pays de l'OCDE, tant un retour durable de la croissance qu'une réduction des déficits publics passent par une reprise de la demande intérieure²⁷. Pour l'Allemagne, cela implique sinon de favoriser un redémarrage progressif des salaires, du moins de contrecarrer les tendances à la déformation du partage des revenus au détriment des salaires. Pour la France, où la demande intérieure est moins anémiée, la principale urgence consiste davantage à présenter une perspective pluriannuelle crédible de rétablissement des comptes publics. Sur ces questions cruciales, les leçons de la crise grecque pourraient permettre de surmonter les malentendus habituels et de favoriser un rapprochement franco-allemand plus nécessaire que jamais.

> Rémi Lallemand,

Département Affaires économiques et financières



²⁴ Jusqu'à présent, les deux pays ont conçu et mis en place séparément leurs stratégies respectives en matière scientifique et technologique, avec en France la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) et le « grand emprunt » lancé en 2008-2009 et, du côté allemand, la *Strategie High-Tech* menée depuis 2006.

²⁵ Cf. Jamet J.-F. (2010), « Un gouvernement économique européen : du slogan à la réalité ? », Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, n° 167-168, 28 avril.

²⁶ Cf. Busch K. (2010), *Europäische Wirtschaftsregierung und Koordinierung der Lohnpolitik: Krise der Eurozone verlangt Strukturformen*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Internationale Politikanalyse, mars.

²⁷ Cf. Artus P. (2010), « Il vaudrait mieux accroître les salaires qu'augmenter les dettes publiques », *Natixis, Flash-Economie*, n° 238, 12 mai.

Quelle politique économique de la zone euro
après la crise financière ?
La voie d'un nouveau compromis franco-allemand

Jean-François JAMET

Fondation Robert Schuman - 2010

La nécessité d'un nouveau compromis franco-allemand

Les observateurs des relations franco-allemandes ont insisté ces derniers temps, avec raison, sur « l'émancipation » allemande mais il ne faut pas y voir un motif d'impossibilité de rapprocher les vues des deux pays. Il est certes exact que l'Allemagne entend promouvoir ses intérêts bien compris dans le concert européen, ce qui est légitime. La France n'agit d'ailleurs pas différemment. Pour autant, il y a déjà eu, à plusieurs reprises dans le passé, des divergences de vues entre la France et l'Allemagne, notamment en matière économique. Des compromis ont néanmoins été trouvés (par exemple, au moment de la création de la CEE avec la création simultanée de la Politique agricole commune, ou encore au moment de la création de l'euro avec l'indépendance de la Banque centrale européenne et la priorité donnée à l'objectif d'inflation). Les deux pays ont alors réussi à surmonter leurs différends sur des aspects qui apparaissaient finalement comme relativement mineurs au regard de ce que l'intégration des deux pays pouvait apporter.

Le contexte actuel est en outre devenu plus favorable : après avoir jeté une lumière crue sur certaines différences dans l'approche de la politique économique en France et en Allemagne, la crise financière a surtout fait revenir le tandem franco-allemand sur le devant de la scène européenne. Le Président français et la Chancelière allemande ont découvert à l'occasion de la crise la possibilité de partager le leadership européen dès lors qu'ils parlent d'une seule voix, comme cela a été le cas en matière de régulation financière. Dans un autre registre, le caractère symbolique des anniversaires fêtés récemment (commémorations de la chute du Mur de Berlin et de l'armistice de 1918) a créé un climat plus propice. Il convient de s'appuyer sur cette dynamique pour tracer les lignes d'un compromis réaliste entre la France et l'Allemagne.

Sur la méthode tout d'abord, plusieurs avancées sont nécessaires, qui doivent permettre de s'assurer que les conditions d'une réelle coordination franco-allemande sont réunies au plus haut niveau. Le premier objectif est de créer un dialogue permanent de haut niveau entre les deux exécutifs. Le Traité de l'Élysée a, sur ce point, permis de poser des bases utiles, avec le rôle joué par le conseil économique et financier franco-allemand, le conseil des ministres franco-allemand ainsi que les secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande. Il conviendrait néanmoins de s'assurer que les décisions respectives font systématiquement l'objet d'un avis préalable pour éviter de se retrouver dans une situation où les deux pays s'opposent frontalement concernant l'initiative de l'un d'entre eux (comme ce fut le cas par exemple avec l'Union pour la Méditerranée). La mise en place d'un ministère commun a été envisagée. Plus précisément, on pourrait concevoir la création d'un secrétariat d'État aux relations franco-allemandes qui serait rattaché, dans le cas français, à un ministère délégué aux Affaires européennes, voire directement au Premier ministre. Ce secrétariat d'État serait confié en France à une personnalité allemande choisie d'un commun accord avec la Chancelière allemande. Une structure similaire serait mise en place en Allemagne. Les secrétaires d'État ainsi nommés bénéficieraient par conséquent de la possibilité d'assister aux conseils des ministres et d'assurer un travail d'information et de coordination quotidien entre les deux gouvernements. Ils auraient également pour rôle d'organiser les initiatives communes pour s'assurer de leur portée concrète et de leur mise en oeuvre administrative. Pour accompagner ce travail, il serait pertinent de rapprocher l'expertise économique et sociale des deux pays, par exemple en créant un conseil économique et social franco-allemand

où économistes et partenaires sociaux des deux pays pourraient échanger leurs vues et formuler des propositions communes.

Le deuxième objectif est de jouer de façon réaliste sur les intérêts bien compris des deux pays et de tenir compte de leurs cultures économiques respectives. Si le fait d'arguer côté français de la possibilité d'utiliser l'inflation en sortie de crise pour limiter la part de la dette publique dans le PIB est inutile compte tenu du mandat de la BCE et risque de ne rencontrer

aucun écho côté allemand, il est plus intéressant de discuter des contreparties que pourrait avoir la nomination d'une personnalité allemande à la tête de la Banque centrale européenne en 2011, par exemple sous la forme d'un renforcement du rôle de l'Eurogroupe et de son dialogue avec la BCE.

Sur le contenu ensuite, le compromis franco-allemand doit être ambitieux et fixer une feuille de route pour les années à venir. L'état d'avancement des objectifs ainsi fixés devra ensuite être examiné et faire l'objet d'une communication commune à chaque conseil des ministres franco-allemand. L'accord reposerait sur les éléments suivants :

– un engagement de la France en matière de retour à l'équilibre budgétaire. De façon à assurer la crédibilité de cet engagement, la France pourrait se doter d'une règle constitutionnelle

comparable à celle dont s'est dotée récemment l'Allemagne, qui interdit au déficit public de dépasser 0,35 % du PIB hors effet conjoncturels à partir de 2016 pour le Bund et de 2020 pour les Länder 8. La France et l'Allemagne devraient en outre discuter de la meilleure façon de revenir à l'équilibre sachant qu'une combinaison de baisse des dépenses et de hausse des prélèvements sera nécessaire. En particulier, la coordination du « timing » dans l'adoption des mesures fiscales nécessaires serait bienvenue ;

– la préparation commune et systématique des réunions de l'Eurogroupe en vue de rapprocher les orientations de politique économique et la communication politique des deux pays, notamment concernant l'articulation des politiques budgétaires et monétaires, ou encore la politique de change. Il s'agira d'éviter ainsi la divergence des stratégies macroéconomiques

et la constitution de déséquilibres européens similaires à ceux que l'on observe à l'échelle mondiale. À terme ce rapprochement devrait viser la mise en place d'une représentation

économique extérieure commune au FMI, à la Banque mondiale, voire au G20, dont l'extension pourrait ensuite être proposée à l'ensemble de la zone euro ;

8. Une règle similaire applicable au cas français a été proposée par J. Delpla : « Une règle budgétaire

comme condition du grand emprunt », *Les Échos*, 29 octobre 2009.

APRÈS LA CRISE FINANCIÈRE : VERS UN MODÈLE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN RENOUVELÉ

– une proposition franco-allemande en vue de réformer la gouvernance de la zone euro. Cette proposition pourrait reposer sur les fondements suivants : supervision de l'endettement privé ; internalisation de la règle budgétaire dans le droit des États membres (au travers de l'adoption d'une directive contraignante concernant les déficits en périodes de haut de cycle et les principes de bonne gouvernance en matière de préparation du budget) 9 ; adoption

de positions communes sur les déséquilibres économiques internationaux, défendues ensuite communément au niveau international et discutées avec la BCE pour en tirer, le cas échéant, les conséquences en matière de politique monétaire ;

– la définition d'un programme commun de réformes structurelles. À l'occasion de la redéfinition de la Stratégie européenne à l'horizon 2020 (en vue de remplacer la Stratégie de Lisbonne), la France et l'Allemagne devraient se donner sept objectifs principaux : augmenter la part de l'investissement dans l'économie (en renforçant notamment la part des dépenses d'investissement dans les dépenses publiques de façon, par exemple, à accroître les financements mis à disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche), améliorer l'employabilité de la population active (en améliorant, par exemple, l'efficacité des systèmes de formation continue et d'aide au retour à l'emploi, mais aussi en favorisant le travail des femmes, des jeunes et des seniors), préserver la viabilité des systèmes de santé et de retraite, améliorer l'environnement réglementaire et concurrentiel des entreprises (par exemple en matière d'accès aux financements), rapprocher les fiscalités française et allemande

(par exemple le niveau de la TVA et de l'impôt sur les sociétés), adopter des objectifs

communs d'investissement et d'approvisionnement en matière énergétique, enfin définir des priorités industrielles partagées (par exemple dans le financement de l'innovation environnementale).

Ces priorités devraient ensuite se traduire dans des projets communs, en s'appuyant notamment sur les propositions du conseil économique et social franco-allemand mentionné plus haut.

La zone euro doit se doter d'une stratégie de sortie de crise, compte tenu de l'importance des défis qu'elle va avoir à relever, et elle a besoin pour cela d'un accord franco-allemand. Il n'est pas question de mettre en place un directoire des deux principales économies de la zone euro mais de limiter l'impact extrêmement négatif des divergences de vues et de politiques

entre deux pays qui ont su jouer par le passé un rôle moteur au bénéfice de l'ensemble de leurs partenaires. Pour avoir une réelle portée, un accord franco-allemand doit être à la fois ambitieux et réaliste. Ceci suppose d'abord un renforcement des institutions de coordination des politiques économiques entre les deux pays pour trouver les voies d'une convergence indispensable. Il s'agit ensuite de donner un contenu extrêmement concret à cette coopération au travers d'initiatives conjointes à la fois sur le plan interne et à l'intention

de la zone euro dans son ensemble. Les conditions d'une relance de l'intégration économique européenne seraient alors réunies.

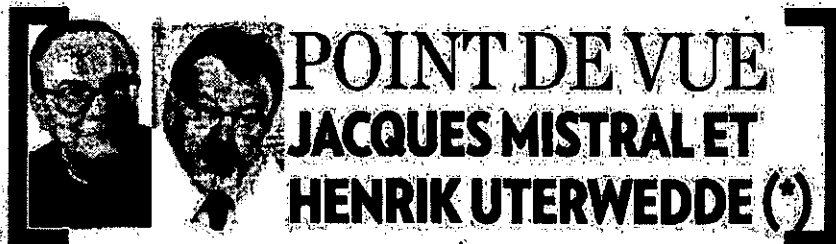
**France-Allemagne, le retour du moteur de
l'Union européenne**

Jacques Mistral et Henrik Uterwedde

La Tribune – 3 mars 2009

France-Allemagne, le retour du moteur de l'Union européenne ?

La crise mondiale met à rude épreuve la cohésion de l'Union européenne (UE), en particulier la relation entre l'Allemagne et la France. Leur coopération reste pourtant une condition essentielle d'une UE active. En particulier sur trois chantiers : améliorer la gouvernance du capitalisme mondial, régler les difficultés de la zone euro, enfin protéger et améliorer la compétitivité de son système productif.



La crise financière mondiale ne constitue pas seulement un choc économique et social, elle met à nouveau en relief les difficultés de l'Union européenne à définir les réponses adéquates. Ce n'est certes pas la première fois que la construction européenne fait face à une situation critique. Mais l'un des traits marquants de la présente crise, c'est qu'elle s'est ouverte dans un contexte où la qualité de la relation franco-allemande n'était clairement pas à la hauteur. On a vu la résurgence de vieilles querelles (comme celles sur le gouvernement économique, les déficits ou la banque centrale), un évident défaut de concertation, des initiatives qui ont fait naître un climat de méfiance. Dans un monde imprévisible et dangereux, il vaut mieux, comme dans le passé, reconnaître combien nos destins sont liés parce que nos intérêts sont si proches : faire fonctionner une économie de marché régulée et garantissant la cohésion sociale ; assurer un avenir à l'industrie européenne ; œuvrer en faveur d'une gouvernance mondiale capable d'assurer un développement économique durable. De même que lors

d'épisodes passés, il faut transformer cette vision commune en communauté d'action, voici quelques pistes. D'abord la gouvernance mondiale. Le sommet européen de Berlin a permis d'avancer ; c'est une très bonne chose, il ne faut pas en rester là. Le président Sarkozy a eu le mérite de lancer une initiative ambitieuse qui doit être approfondie. Car le G20, évidemment, n'est pas une super-réunion de ministres des Finances, c'est une réunion des principaux leaders du monde, ils doivent poser en termes politiques la question de la gouvernance mondiale. C'est la perspective dans laquelle se situe la proposition, récemment soutenue par la chancelière Merkel, consistant à créer une sorte de « Conseil de sécurité économique » pour donner à la globalisation une véritable architecture politique : affinions ensemble une proposition de ce type car sans cela, sans surprise, les architectes du nouveau capitalisme mondial seront américains et chinois.

Deuxièmement, la zone euro. Ses dix ans ont été l'occasion de célébrer un grand succès : le comportement de la Banque centrale européenne (BCE) dans la crise a été exemplaire et salué par tous. Mais maintenant, la zone euro est soumise à des pressions sans précédent du fait de la dégradation de la situation financière de certains États membres ; les pays d'Europe centrale se trouvent aussi dans une situation financière précaire. Imagine-t-on le Fonds monétaire international (FMI) débarquer à Athènes (comme il l'avait fait à Londres en 1976) pour remettre le pays sur les rails ? Ce serait un échec indélébile pour l'eurozone ! Travaillons dès maintenant aux propositions qui permettront d'assurer un meilleur fonctionnement monétaire et financier de nos économies. Il y a un immense intérêt commun à ce que ces problèmes européens soient réglés par les Européens, et c'est une occasion, même involontaire, d'aller de l'avant. Troisièmement, l'industrie, la compétitivité internationale. L'Europe ne saurait se désintéresser de l'avenir de ses systèmes productifs. Mais cessons les querelles de doctrine à ce sujet ! Au-delà de la rhétorique, en effet, nos approches sont bien plus complémentaires qu'opposées. Le volontarisme industriel est utile, mais gardons-nous des solutions de facilité : la compétitivité européenne passe par des politiques de l'offre misant sur la capacité d'innovation, le tissu d'entreprises, des marchés concurrentiels... Oui, il est légitime — qui le nie — d'intervenir pour ne pas voir disparaître des entreprises, des sites de production ; mais toute forme de repli national n'est qu'une illusion, la plus dangereuse de toutes aujourd'hui. Les efforts nationaux n'auront d'efficacité que concertés et autant que possible appuyés par des actions communautaires. Et ceci vaut aussi dans l'hypothèse où il faudrait prendre de nouvelles initiatives pour soutenir le secteur financier, les solutions non coordonnées de l'automne ont montré leurs dangers.



PHOTOS. AFP - DR

La chancelière allemande Angela Merkel en compagnie de Nicolas Sarkozy, à Berlin, le 22 février.
« Face à la crise économique la plus grave depuis les années 1930, l'Allemagne et la France ont une nouvelle fois le devoir de rechercher ensemble les solutions. »

Appeler à un renforcement de l'action en commun ne conduit certainement pas à gommer nos différences (les concepts de politique industrielle et d'Industrie-politik recouvrent par exemple des approches, des systèmes d'acteurs, des relations État-entreprises très différents), ni à sous-estimer la concurrence que nos entreprises se livrent en permanence, et c'est tant mieux. Mais face à la crise économique la plus grave depuis les années 1930, l'Allemagne et la France ont une nouvelle fois le devoir de rechercher ensemble les solutions : un climat politique éclairci depuis plusieurs mois est une bonne base de départ, à nous de savoir maintenant mener un débat franc voire vif, mais constructif et décidé à aboutir, l'Europe en a besoin. Et qu'on ne dise pas à notre génération que c'est impossible ou inutile, nous savons le contraire, et ce n'est pas seulement une question d'amitié : c'est une leçon de l'expérience ! ■

() Les auteurs sont respectivement professeur de sciences économiques et directeur d'études à l'Ifri (Institut français des relations internationales) à Paris, et professeur de sciences politiques et directeur adjoint du DFI (Deutsch-Französisches Institut, Ludwigsburg).*

**Les économies française et allemande :
un destin lié, des stratégies à rapprocher**

Jean François JAMET

16 novembre 2009

Les économies française et allemande : un destin lié, des stratégies à rapprocher

Auteur : Jean-François Jamet, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Université Harvard, est économiste et enseigne à Sciences-Po - www.jf-jamet.eu

Résumé

A l'occasion des commémorations de la chute du mur de Berlin et de la fin de la première guerre mondiale, la France et l'Allemagne ont souligné par la voix de leurs chefs d'Etat l'importance qu'elles accordaient à l'intégration des deux pays et notamment de leurs deux économies. Cette intégration des deux principales économies de l'Union européenne prend plusieurs formes : intégration commerciale bien sûr, mais aussi monétaire depuis la création de l'euro. Les deux économies suivent en outre des cycles économiques parallèles et sont caractérisées par des niveaux de vie comparables.

Pourtant, les stratégies économiques de la France et de l'Allemagne ont divergé pendant la décennie qui a précédé la crise. Souhaitant préserver la compétitivité de son industrie, l'Allemagne a fait le choix de limiter l'augmentation des salaires : cette stratégie a conduit à une hausse très forte de la part des exportations dans le PIB mais à une certaine atonie de la consommation. La France, au contraire, a fondé sa croissance sur le soutien de la consommation, quitte pour cela à différer le retour à l'équilibre des finances publiques. Les moteurs de la croissance en France et en Allemagne sont ainsi devenus très différents. Malgré une complémentarité apparente (une balance commerciale avec le reste du monde des deux pays pris ensemble proche de l'équilibre, des complémentarités industrielles importantes), il y a là essentiellement un jeu à somme nulle : la préservation des parts de marché allemande s'est faite dans une large mesure en prenant des parts de marché à la France, sans pour autant que la croissance allemande en bénéficie substantiellement en raison de la faiblesse de la demande intérieure. La croissance française a quant à elle été tirée par la consommation mais a été ralentie par la détérioration de la balance commerciale et ternie par l'incapacité à revenir à l'équilibre budgétaire en période de haut de cycle. En outre, la divergence des moteurs de croissance entre les deux pays a suscité d'autres désaccords, par exemple sur la politique de change et sur la politique monétaire. Ces désaccords sont également apparus au début de la crise avant que celle-ci ne permette finalement un plus grand pragmatisme des deux côtés du Rhin face à des défis communs : relancer l'économie, éviter une catastrophe sociale et réformer le système financier.

Le véritable test du rapprochement des stratégies économiques française et allemande réside néanmoins dans la préparation de l'après-crise : il s'agit en effet d'adopter une position cohérente sur le retour à l'équilibre des finances publiques, l'adoption d'un programme de réformes structurelles commun, la représentation économique extérieure des deux pays, et plus généralement la gouvernance économique de la zone euro.

**Crises et défis de l'industrie automobile
allemande**

Helmut BECKERT

Note du CERFA - Mars 2010

Résumé

La crise d'Opel et ses rebondissements politiques ont ébranlé un symbole de la réussite économique allemande, touché de plein fouet par la mise en cessation de paiement de son entreprise-mère General Motors.

Grisée par son ascension d'après-guerre, l'industrie automobile allemande n'a pas su s'adapter à l'évolution du marché et des besoins des consommateurs. Outre les difficultés actuelles liées à la crise économique mondiale, l'industrie automobile allemande paie des erreurs stratégiques d'investissements, notamment sa volonté de privilégier l'industrie du luxe, marché surévalué dans la conjoncture actuelle, au développement des technologies hybrides. Elle est également confrontée à des charges sociales élevées, dans un pays où les syndicats exercent un réel pouvoir.

Parmi les erreurs de l'industrie automobile allemande figure aussi l'incapacité à augmenter la productivité et à réduire le personnel ainsi qu'un manque de flexibilité, conséquence de l'automatisation de la production. Par ailleurs, la politique imposée par les entreprises mères américaines a restreint leurs filiales allemandes au marché européen, bien que saturé, et s'est caractérisée par une mauvaise gestion des ressources humaines.

La baisse de la demande, l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, la priorité environnementale et l'évolution du concept de la mobilité représentent autant de défis que l'industrie automobile allemande doit relever.

Les erreurs d'appréciation et d'anticipation du marché semblent néanmoins appartenir au passé. Les constructeurs allemands s'efforcent à retrouver leur compétitivité en adaptant leur gamme des modèles et en investissant massivement dans la recherche et le développement afin de maintenir le prestige du savoir-faire allemand.

Ce que l'Allemagne doit à l'euro

Martin WOLF

Journal Le Monde – 10 septembre 2010

Ce que l'Allemagne doit à l'euro par Martin Wolf

Ce que l'Allemagne doit à l'euro par Martin Wolf (Sept. 2010)



Quel est le pays qui a le plus bénéficié de la création de la zone euro ? L'Allemagne. Or ses citoyens n'en sont pas convaincus. Pourtant, ce n'est que lorsque ce scepticisme aura disparu que Berlin pourra soutenir les réformes dont l'Union monétaire européenne a besoin.

PLUS DE WOLF EN SUIVANT :

Commençons par admettre que la crise n'est pas morte mais assoupie. Face à de possibles turbulences, les Allemands doivent reconnaître qu'ils ont intérêt à ce que la zone euro soit une réussite.

Et d'abord parce que leur économie dépend énormément des exportations. De 2000 à 2008, les commandes extérieures ont généré les deux tiers de l'augmentation de la demande vis-à-vis de la production allemande.

L'Allemagne a donc besoin de marchés captifs et d'un taux de change compétitif. La zone euro lui a procuré les deux. La crise à la périphérie de l'Union monétaire a fait baisser l'euro ; les partenaires de Berlin au sein de la zone (elle absorbe 40 % des exportations allemandes, soit neuf fois plus que la Chine) ne sont toujours pas compétitifs après une décennie de hausse des coûts relatifs.

Si l'euro n'avait pas existé, le taux de change du deutschemark serait monté en flèche quand les crises monétaires ravageaient l'économie européenne, comme ce fut le cas dans les années 1990: Dans l'Europe périphérique, la dépréciation des monnaies aurait été au moins aussi forte, sinon plus, que celle qu'a connue la livre sterling. Avoir échappé à ces chocs a facilité le redressement allemand. Ne serait-ce que pour cette raison, la création de la zone euro a été plus qu'une faveur que l'Allemagne accordait à ses partenaires : ce fut aussi, pour elle, un énorme avantage économique.

Outre-Rhin, certains économistes ne partagent pas ce point de vue. Hans-Werner Sinn, président de l'institut de recherche économique Ifo de Munich, estime dans un article récent que l'intégration du marché des capitaux de la zone euro et l'opinion erronée selon laquelle le risque avait disparu à sa périphérie ont entraîné une convergence des taux d'intérêt. Cela aurait suscité un boom de l'investissement, notamment en Espagne, et permis à des gouvernements négligents, en particulier en Grèce, de dépenser de manière inconsidérée.

Dans le même temps, argumente M. Sinn, les sorties de capitaux – contrepartie de l'excédent des comptes courants – ont privé l'Allemagne d'investissements. Il note que l'investissement net du pays est resté le plus bas du monde développé de 1995 à 2008.

Cela a freiné l'économie. A l'exception de l'Italie, l'Allemagne a connu le taux de croissance le plus bas de l'Union européenne entre 1995 et 2009.

Je suis en désaccord avec la plus grande partie de ce raisonnement.

En premier lieu, l'euro n'est pas la principale explication de la faiblesse de l'investissement outre-Rhin. D'après mes calculs, les taux d'intérêt allemands réels ont aussi chuté après 1999. Certes, ceux de l'Europe périphérique ont plongé plus nettement. Mais dans un marché mondial des capitaux saturé, il est difficile de croire que l'investissement en Allemagne ait été évincé. Il est plus probable que la faible demande intérieure, les rigidités structurelles et la mondialisation l'ont maintenu à un niveau bas.

Aussi, les gains enregistrés en périphérie de l'Europe ont été temporaires, sinon illusoires. L'afflux de capitaux a surtout bénéficié à la construction et à d'autres activités non échangeables. Il a alimenté des booms de consommation insoutenables. Certes, les investisseurs et contribuables allemands vont perdre une partie de l'argent qu'ils ont investi dans des économies moins sûres qu'ils ne l'imaginaient. Mais l'Allemagne reste un important bénéficiaire de la création de la zone euro. Il est dans son intérêt d'oeuvrer pour que celle-ci survive et que les pays partenaires réussissent leur ajustement.

Par ailleurs, le professeur Sinn soutient, à juste titre, que les plans de sauvetage doivent inclure des « coupes de cheveux » pour les créanciers. Or il note que celui destiné à la Grèce a été plus conçu pour camoufler les pertes des banques, et notamment des banques françaises, que pour voler au secours des Grecs. Le principe selon lequel les Etats souverains ne sauraient être acculés au défaut de paiement, dit-il, est inacceptable.

Mais j'ajouterais que les réformes ne doivent pas veiller exclusivement à la discipline budgétaire ; elles doivent être au moins aussi attentives à atténuer les cycles « boom-crise » du secteur privé.

A tort ou à raison (à tort, à mon avis), la zone euro est décidée à aller vers la rigueur budgétaire. Jean-Claude Trichet, le président de la Banque centrale européenne (BCE), a soutenu cette orientation lors de la conférence de Jackson Hole (Wyoming, Etats-Unis) où se réunissaient économistes monétaires et banquiers centraux.

Il n'y a là rien de surprenant. Mais la politique monétaire doit être au moins en partie compensatoire. La BCE viole ses propres principes monétaires, hérités de la Bundesbank, en laissant s'effondrer la croissance de la masse monétaire au sens large. Qu'est-il advenu de la « valeur de référence » pour la croissance monétaire ? Pourquoi les économistes allemands ne se plaignent-ils pas plus de cet échec monumental ?

Le professeur Sinn pense aussi qu'un schéma de croissance de la zone euro plus équilibré devrait sous peu émerger, maintenant que les investisseurs allemands ont réalisé à quel point leurs placements à l'étranger étaient peu sûrs. Les banques allemandes, écrit-il, « pourraient tenter de s'intéresser aux ressources naturelles ou à l'Asie, mais il est certain qu'elles proposeront de meilleures conditions de crédit aux entreprises et aux propriétaires de logements allemands ».

Dans ces conditions, on peut espérer un boom du crédit outre-Rhin. Mais Berlin devrait alors se pencher sur les éléments qui découragent le prêt et la dépense intérieure. Sans cela, on voit mal comment la zone euro pourrait opérer son nécessaire redressement.

Ce point de vue est impopulaire en Allemagne. Mais le pays a un intérêt économique et politique à faire en sorte que l'Union monétaire fonctionne. L'euro est une devise stable – depuis son établissement, le taux d'inflation a été inférieur à ce qu'il était du temps de la Bundesbank ; il a évité de plus violents chocs à l'économie allemande.

Le défi consiste maintenant à modifier le fonctionnement de l'Union monétaire, à réformer ses institutions afin que son économie soit plus sûre pour tous. Ce changement sera douloureux, mais l'Allemagne n'a pas de meilleure alternative.

Source *Le Monde* 10 Septembre 2010

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times (Traduit de l'anglais par Gilles Berton)

**Un gouvernement économique et européen :
du slogan à la réalité**

Jean-François JAMET

Fondation Robert Schuman - 26 avril 2010

Question d'Europe

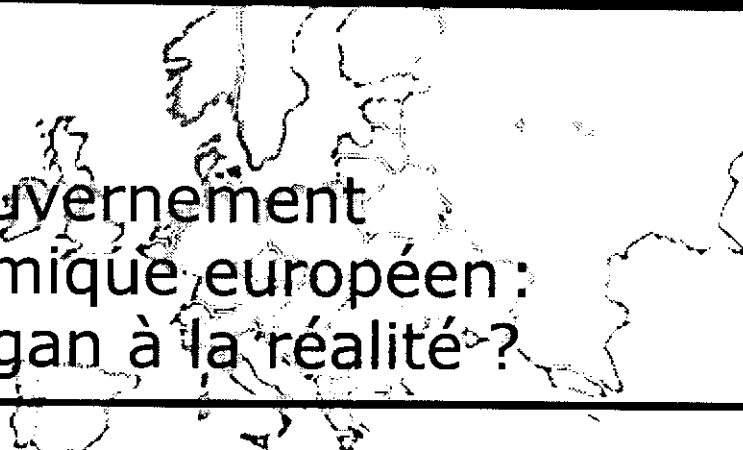
n°167 et 168

26 avril 2010

de Jean-François Jamet

Économiste à la Fondation,

maître de conférences à Sciences Po.



Un gouvernement économique européen : du slogan à la réalité ?

RÉSUMÉ Le projet de créer un gouvernement économique européen n'est pas sans rencontrer un certain nombre d'obstacles économiques, politiques et institutionnels. Mais ils ne sont pas infranchissables. La réflexion sur le gouvernement économique européen permet du reste de constater que ces obstacles sont aussi le plus souvent des facteurs déstabilisants pour l'économie européenne. Elle permet ainsi de pointer ses faiblesses structurelles, ce qui est en soit utile. Définir un gouvernement permettrait en outre d'être plus attentif à sa légitimité vis-à-vis des citoyens, à sa réactivité et à sa lisibilité. Le terme même de gouvernement suppose en réalité une plus grande responsabilité politique et la nécessité d'une stratégie plus claire.

Le pouvoir exécutif associé à ce gouvernement pourrait être constitué autour d'un duo aux rôles mieux précisés et renforcés : la Commission assurerait le leadership dans le domaine des affaires réglementaires/microéconomiques et le Conseil assurerait le leadership dans le domaine macroéconomique. Pour améliorer l'efficacité de leur action, il est indispensable que la Commission se concentre sur la définition d'un programme de mesures concrètes en vue de renforcer la compétitivité européenne (et notamment l'investissement) et de passer d'une logique de résultat en réalité peu contraignante à un accord sur les moyens à mettre en œuvre. Quant au Conseil et à l'Eurogroupe, ils doivent renforcer le rôle et la légitimité de leurs présidences, améliorer la supervision macroéconomique européenne, créer un cadre pour la gestion du risque de défaut au sein de la zone euro, adopter un discours économique commun dans les enceintes internationales, moderniser le budget européen et s'accorder sur un effort de convergence renouvelé.

INTRODUCTION La crise grecque a mis en évidence que l'Union européenne, et en son sein la zone euro, traversent non seulement une crise économique mais aussi une crise politique. Face à des défis qui s'accumulent (difficile sortie de récession, augmentation du

chômage, dérive des finances publiques, vieillissement de la population, affaiblissement structurel de la croissance potentielle, raréfaction des ressources naturelles, déséquilibres macroéconomiques internes), les Européens semblent divisés. Pire que cela, la crise révèle qu'il manque à l'Union européenne à la fois des mécanismes de contrôle crédibles (le Pacte de stabilité et de croissance n'a pas été respecté), les moyens de ses ambitions en matière de compétitivité (la Stratégie de Lisbonne n'a pas atteint ses objectifs) et une capacité de réaction rapide et solidaire en période de crise.

Au moment même où les Européens demandent à l'Union de jouer un rôle plus important pour apporter les réponses nécessaires à une crise internationale en matière de politique économique, ils découvrent avec frustration les faiblesses de la gouvernance économique européenne. Non pas que des progrès n'aient pas été réalisés par rapport au passé : le rôle protecteur de l'euro est apparu au grand jour, évitant l'« islandisation » des pays européens les plus touchés par la crise, les règles du marché intérieur et les institutions communautaires ont évité les replis protectionnistes du passé. Mais le caractère incomplet de la gouvernance économique européenne et l'incapacité de l'Union européenne ou même de la zone euro à parler d'une seule

Un gouvernement économique européen : du slogan à la réalité ?

voix sont manifestes. La crédibilité de la politique économique européenne en ressort durablement affectée. C'est dans ce contexte que la notion de « gouvernement économique européen » est revenue sur le devant de la scène. Ce concept est pourtant mal défini. Du point de vue allemand, il a longtemps été considéré comme renvoyant à un projet français, inacceptable, de constituer un contrepouvoir à la Banque centrale européenne, susceptible de peser sur la politique monétaire et de limiter ainsi l'indépendance de la BCE. Il convient d'exclure cette notion pour qu'un débat serein sur la question du gouvernement économique européen puisse avoir lieu (la France n'a d'ailleurs jamais précisé clairement ce qu'elle entendait par gouvernement économique) et que l'on puisse savoir de quoi il est question avant de porter un jugement trop hâtif.

Le débat a été rouvert par le revirement de la chancelière allemande Angela Merkel, qui a exprimé le besoin d'un gouvernement économique européen à l'occasion du Conseil européen de mars. C'est d'ailleurs au président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, qu'a été confiée la tâche d'en préciser les contours possibles, d'ici fin 2010. C'est là une mission susceptible de donner un lustre particulier à sa fonction, nouvellement créée par le Traité de Lisbonne.

Néanmoins, la tâche n'est pas aisée, en particulier parce que la question se pose de savoir si ce gouvernement doit s'appliquer à la zone euro ou à l'Union européenne (comment concevoir un gouvernement dans un cadre à géométrie variable ?) et s'il peut trouver une solution aux dilemmes politiques récurrents dans l'Union (rôle des États, des autorités indépendantes et des sources de légitimité démocratique comme le Parlement ; préférence pour la norme et exigence de réactivité ; représentation extérieure ; etc.). Mais elle conditionne la capacité de l'Union européenne à sortir de sa double crise, politique et économique, crise que Gramsci définissait comme « cet interrègne où meurt le vieil ordre alors que le nouveau ne parvient pas encore à naître ».

Heureusement, le débat foisonne. Il n'y a probablement jamais eu autant de propositions en vue d'améliorer l'organisation européenne en matière de politique économique. Ceci permet de rester optimiste, malgré les

désaccords politiques récents entre États membres. Dans le passé, les crises ont fait avancer l'Europe après les difficultés et crispations initiales. Espérons qu'il en soit de même à cette occasion.

L'objectif de cette étude est de réfléchir aux questions posées par la notion même de gouvernement économique : que recouvre-t-elle et qu'est-ce qui la distingue de la notion de gouvernance économique utilisée jusque là dans le cadre européen ? (1) Quels sont les obstacles qui ralentissent sa mise en place ? (2) Enfin est-il possible de passer du slogan à la réalité et de préciser concrètement les modalités politiques d'un gouvernement économique européen ? (3)

Il s'agit en réalité de renouer le fil de la construction des instruments politiques de la gestion des biens économiques communs aux Européens, en s'appuyant sur une analyse dépassionnée et concrète de la notion de gouvernement économique. Le risque est sinon qu'un retour en arrière se produise, sous la forme d'un repli national favorisé par la déception quant à la capacité de décision au niveau européen. Ce remède illusoire serait pire que le mal.

1. DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE AU GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE : QUELLE GESTION DES BIENS COMMUNS EUROPÉENS ?

L'organisation de la politique économique européenne est complexe pour de nombreuses raisons. D'abord, parce qu'elle articule différents niveaux de gouvernement sans disposer pour autant de gouvernement fédéral et donc d'un leadership et d'une représentation extérieure immédiatement identifiable. Ensuite parce que le degré de dévolution des prérogatives en matière économique au niveau européen varie en fonction de la compétence considérée : ainsi, la politique monétaire est centralisée, tandis que les décisions budgétaires restent essentiellement du ressort des États membres. Enfin, parce que le contrôle démocratique reste le plus souvent indirect, entre autorités indépendantes chargées de l'application de règles communes et diplomatie des États coordonnant des décisions nationales : seules les questions réglementaires et le mince budget de l'Union font l'objet d'un réel pouvoir de la

(...)

(1) Les sondages Eurobaromètre montrent que le rôle que les Européens souhaitent voir jouer à l'Union européenne a augmenté avec la crise, même si l'on continue à observer des disparités entre les États membres. Voir notamment les réponses à la question 16 de l'Eurobaromètre standard 71 (septembre 2009) qui souligne l'évolution depuis l'Eurobaromètre standard 65 (février-mars 2006) : 70% des Européens souhaitent que les décisions en matière de politique économique soient prises de plus en plus au niveau européen, soient 10 points de plus qu'en 2006.

(2) L'Islande a connu une grave crise monétaire. La crise a entraîné la faillite des principales banques du pays, entraînant la rapide dépréciation de la monnaie islandaise qui a elle-même rendu impossible le remboursement des dettes contractées en devises étrangères. Ce cercle vicieux, qu'avaient connu certains pays européens en 1992-1993, a été évité dans la zone euro grâce à l'assurance apportée par la monnaie unique, qui permet une mutualisation des risques. Voir sur ces différents points Jean-François Jamet et Franck Lirzin, "L'Europe à l'épreuve de la récession", Questions d'Europe - Policy Papers de la Fondation Robert Schuman, 2 mars 2009.

(3) Sur ce point, on se reportera utilement à l'analyse de Justin Vaïsse : "Les implications de la crise économique pour l'Union européenne, vues d'Amérique", Questions d'Europe - Policy Papers de la Fondation Robert Schuman, 15 juin 2009.

**Le décrochage démographique France
Allemagne**

Stephan SIEVERT et Reiner KLINGHOLZ

Janvier 2010 - IFRI

Sommaire

RESUME.....	4
INTRODUCTION	5
L'ALLEMAGNE EST EN DECLIN – LA FRANCE CROIT	8
DEUX MONDES DIFFERENTS EN MATIERE D'ENFANTS ET DE FAMILLE	10
DEUX PAYS D'IMMIGRATION	12
POLITIQUE FAMILIALE ET EFFETS DE RATTRAPAGE	17
DES PERTES ET DES GAINS QUI ATTEIGNENT DES MILLIONS.....	23
LA FRANCE VIEILLIT – L'ALLEMAGNE SE FOSSILISE.....	26
CONCLUSION.....	31

Résumé

Au-delà d'un vieillissement continu et rapide de leurs sociétés, la France et l'Allemagne connaissent des évolutions démographiques radicalement opposées : un accroissement de la population totale en France, et une diminution de la population totale en Allemagne.

Dans les deux pays, la croissance démographique a une origine différente : l'immigration pour les Allemands ; l'excédent des naissances en France, les Françaises ont presque 50 % d'enfants en plus que leurs voisines Outre-Rhin. Pour soutenir la croissance de la fertilité, les gouvernements allemands cherchent depuis peu à copier des éléments de la politique familiale française.

Mais d'après les prévisions actuelles, l'Allemagne devrait compter moins d'habitants que la France d'ici le milieu du siècle. Ce basculement démographique pourrait avoir des répercussions importantes à long terme sur le poids politique et économique des deux pays : si l'Allemagne ne fait pas face à la rareté de sa main-d'œuvre, la France pourrait voir sa puissance économique dépasser celle de son voisin dès 2050.

Introduction

Lorsque l'on évoque en Allemagne la situation démographique en France, on se focalise la plupart du temps sur les chiffres des naissances, qui paraissent d'un niveau impressionnant. En 2007, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,96 en France, contre 1,37 seulement entre Greifswald et le lac de Constance – les femmes françaises ont par conséquent presque 50 % d'enfants en plus. Pour expliquer ce phénomène, on se réfère en général aux politiques familiales fondamentalement différentes dans les deux pays. Ainsi, la France tente depuis longtemps d'aider les parents à concilier vie familiale et activité professionnelle à travers une politique fiscale favorable à la famille et de bonnes conditions d'accueil pour les enfants. L'Allemagne cherche certes depuis peu à copier des éléments de cette politique, mais la fertilité n'y a augmenté qu'à la marge¹ alors qu'en France, elle s'est développée de façon bien plus nette ces dernières années².

Mais où mènent ces évolutions différentes ? Quelles sont les conséquences à long terme lorsque les femmes n'ont pas le même nombre d'enfants des deux côtés de la frontière, et ce pendant des années ? Et quelles en sont les conséquences pour les sociétés des deux pays ?

Le 1^{er} janvier 2008, les statisticiens enregistraient pour l'Allemagne 82 218 000 habitants³. Au même moment, il y en avait 62 106 000 en France, auxquels viennent s'ajouter actuellement environ 350 000 tous les ans⁴. En Allemagne, en revanche, la population diminue depuis 2003. Le recul total enregistré jusqu'à présent, près de 500 000 personnes, ne semble peut-être pas dramatique. Les projections démographiques indiquent cependant qu'il va s'accélérer dans un avenir proche. D'après les prévisions actuelles, l'Allemagne devrait perdre entre 8 et 14 millions d'habitants d'ici le milieu du siècle ; le pays aurait alors moins d'habitants que la

¹ Berlin-Institut für Bevölkerung und Entwicklung, *Kleine Erfolge*. Berlin, 2009.

² Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee). Base de données en ligne de la population, consultée en août 2009. <http://www.insee.fr/>

³ Statistisches Bundesamt, Base de données en ligne GENESIS, consultée en août 2009, <https://www-genesis.destatis.de/genesis/online/logon/>

⁴ Pla, A. « Bilan démographique 2007 : des naissances toujours très nombreuses », *Insee Première*, 2008, n° 1170.

France, qui est en croissance – un pronostic qui surprend à première vue, étant donné la différence actuelle de quelque 20 millions d'habitants entre les deux pays⁵. L'Allemagne perdrait ainsi son statut de pays le plus peuplé de l'UE – au profit non pas de la France, cependant, mais de la Grande-Bretagne, où la population devrait croître de 60 millions d'habitants actuellement à plus de 77 millions en 2050⁶.

Depuis la fin du baby-boom dans les années 1970, on enregistre en France une différence moyenne de 230 000 entre les naissances et les décès⁷. En 2007, l'excédent atteignait même presque 300 000. Pendant des années, le nombre de nouveau-nés était stable avec un peu plus de 750 000 ; tout récemment, il était même sensiblement plus élevé⁸. L'Allemagne, en revanche, enregistre depuis 1972 toujours plus de décès que de naissances. Le nombre des bébés nés par an a presque été divisé par deux pendant les quatre dernières décennies⁹. Chez les Allemands, la croissance démographique a reposé pendant des décennies sur l'immigration alors qu'en France, elle est pour 80 pour cent le fait d'un excédent des naissances, un phénomène fort inhabituel pour un pays d'Europe occidentale.

Il y a malgré tout une caractéristique du changement démographique qui est présente dans les deux pays : la France n'est pas non plus à l'abri du vieillissement continu de la société. Entre 1985 et 2007, la part des personnes de plus de 64 ans dans la population totale est passée de 14,1 à 16,3 pour cent¹⁰ – d'ici 2050, 26,2 pour cent devraient faire partie de cette classe d'âge¹¹. L'Allemagne, où les enfants sont peu nombreux, vieillit encore plus vite : la part des plus de 64 ans est passée de 15,0 pour cent en 1985 à 19,9 pour cent en 2007¹² et atteindra sans doute 33,2 pour cent d'ici le milieu du siècle¹³.

⁵ Statistisches Bundesamt, 11. *Koordinierte Bevölkerungsvorausberechnung. Annahmen und Ergebnisse*, Wiesbaden, 2006.

⁶ Office for National Statistics, *National Population Projections. 2006-based*, Newport, 2008.

⁷ Pison, G.. « La population de la France en 2005 », *Population et Sociétés*, 2006, n° 421.

⁸ Insee, Base de données en ligne de la population, *op. cit.*

⁹ Statistisches Bundesamt, Base de données en ligne GENESIS, 2009, *op. cit.*

¹⁰ Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), Base de données en ligne de la population, consultée en août 2009,

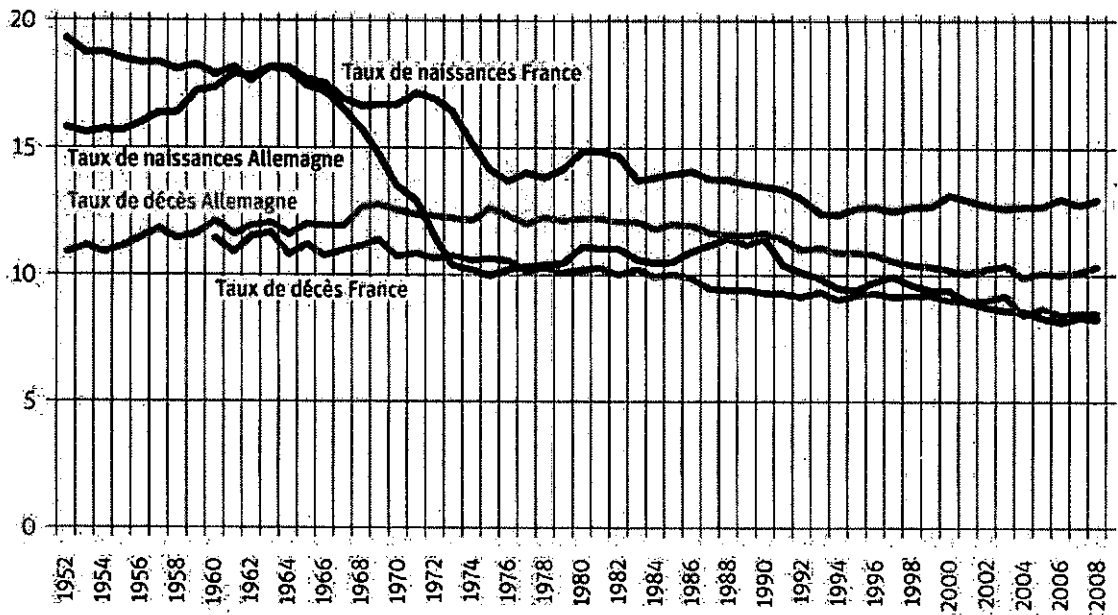
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>

¹¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee), *Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050*, consulté en août 2009, <http://www.insee.fr>.

¹² Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), *op. cit.*

¹³ Statistisches Bundesamt, 2006, *op. cit.*

Graphique 1. Naissances/décès pour 1 000 habitants
Taux de naissances et de décès pour l'Allemagne
et la France, de 1952 à 2008



Source : Base de données Eurostat

Savoir vivre

Depuis 1952, les naissances sont chaque année sensiblement plus nombreuses que les décès en France. En Allemagne, le taux de naissances est tombé au début des années 1970 en dessous du niveau du taux de décès, le solde naturel de la population devenant ainsi pour la première fois négatif. Depuis, il n'est plus redevenu positif.

Le programme de Hambourg

28 octobre 2007

ANALYSES ET DOCUMENTS

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bureau de Paris

41 bis, boulevard de

La Tour-Maubourg

75007 Paris

Tel : 00 33 (0)1 45 55 09 96

Fax : 00 33 (0)1 45 55 85 62

fes@fesparis.org

www.fesparis.org

Mai 2008

Le Programme de Hambourg

Programme politique du Parti Social Démocrate d'Allemagne (SPD)

Adopté lors du congrès fédéral du SPD à Hambourg, le 28 octobre 2007

	Page
Préface	
Introduction	3
1. Notre époque	3
2. Nos valeurs et nos convictions profondes	6
3. Nos objectifs, notre politique	10
3.1 Un monde de paix et de justice	10
3.2 L'Europe sociale et démocratique	13
3.3 La société civile solidaire et l'état démocratique	15
3.4 L'égalité des sexes	20
3.5 Le progrès durable et la croissance qualitative	21
3.6 Un travail de qualité pour tous	25
3.7 L'état social prévoyant	27
3.8 Pour une meilleure éducation, une société à l'écoute des enfants, des familles fortes	30
4. Notre voie	33

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

Préface

La démocratie sociale au XXIème siècle

Dix ans après l'adoption du programme de Berlin, le congrès de Berlin, en décembre 1999, a chargé une commission de rédiger un nouveau programme politique fondamental du Parti social-démocrate d'Allemagne. Après une longue période passée dans l'opposition, le SPD assumait de nouveau des responsabilités gouvernementales pour l'Allemagne. C'est pourquoi les uns souhaitaient, tandis que les autres craignaient, une modernisation des fondements programmatiques. Le mandat, en tout cas, était clair : il s'agissait de trouver des réponses modernes aux défis posés par l'ouverture des frontières et les risques sociaux.

L'émulation créée par la rédaction de notre nouveau programme politique a été bénéfique pour le SPD. Depuis que nous avons abordé la dernière ligne droite de nos travaux sur le programme en 2006, nous avons une fois de plus démontré que nous ne regardons pas d'en haut le débat sur l'avenir de la sociale-démocratie, mais que nous menons au contraire ce débat au cœur de la société. Jamais auparavant le programme d'un parti allemand ne s'était appuyé sur une participation démocratique d'une telle envergure. Nous avons ainsi créé de nouvelles références, parce que nous savons à quel point il est capital, en ce début du XXIème siècle, de jeter les bases du SPD et de notre société.

Au cours des années écoulées, nous avons toujours su saisir l'essence de notre époque, que ce soit dans la protection contre les changements climatiques, dans une politique en faveur de la paix, ou à la poursuite de nos objectifs : réguler les marchés financiers, rénover l'Etat social, et permettre un travail de qualité.

Nous sommes convaincus que l'Etat doit être capable d'agir, que la démocratie ne supporte pas l'impuissance, et qu'il vaut mieux créer que subir ; cette conviction s'impose chaque jour davantage. Les valeurs et les objectifs de la sociale-démocratie recueillent aujourd'hui une forte adhésion dans notre société.

Le « Programme de Hambourg » vient contredire ceux qui croyaient que programme ne rime pas avec pratique – ou à l'inverse, que la responsabilité gouvernementale ne permet que le pragmatisme pur et dur. Le nouveau

programme politique social-démocrate contient des positions solides, des orientations claires et des mandats d'action dont on pourra vérifier la mise en oeuvre. Mais il porte aussi le regard sur les grandes questions fondamentales de notre époque, et surtout sur la question déterminante de savoir si ce siècle encore jeune apportera la paix et la prospérité à tous les hommes, ou s'il donnera lieu à des luttes acharnées et à une violence débridée pour la répartition des richesses. Nous apportons des réponses, nous montrons comment le progrès durable et la justice sociale sont possibles à l'ère de la mondialisation. Ensemble, avec la majorité solidaire en Allemagne et en Europe, nous mènerons la lutte politique pour défendre cette voie.

Kurt Beck, Président du SPD

Election 2009 : le SPD au pied du mur

Ernst HILLEBRAND

La Revue Socialiste n°35

Extraits de Élections 2009 : le SPD au pied du mur

par **Ernst Hillebrand** ⁰
La Revue Socialiste n°35 : "L'Afrique en question"

Dr. Ernst Hillebrand est politologue et ancien directeur du bureau de Paris de la Fondation Friedrich Ebert.

Perspectives à long terme

Aussi positives que soient les chances du SPD à court et moyen termes de rester au pouvoir, l'avenir du parti à plus long terme apparaît pour le moins compliqué. Ces dernières années, le SPD a perdu un grand nombre de ses membres, et son enracinement dans la société allemande semble aujourd'hui bien plus faible qu'il n'a pu l'être durant les 125 longues années de son existence. La base sociale sur laquelle s'assoit le parti a considérablement diminué. Les couches populaires, les simples employés et les nouveaux marginaux du « précaire » se voient progressivement marginalisés au sein du parti⁴. Par ailleurs, à la suite de la « politique de réforme » menée par le gouvernement rouge-vert (SPD-Verts) de Gerhard Schröder, le lien avec les syndicats s'est considérablement desserré⁵. Auprès de la population allemande, les sociaux-démocrates pâtissent de l'image d'un parti qui, ces dernières années, n'aurait pas suffisamment défendu les intérêts de son électorat : tandis que seuls 15 % de la population pensent que c'est le cas de la CDU, 36 % des citoyens estiment que le SPD « se préoccupe trop peu de ses électeurs de longue date »⁶.

Ces chiffres expriment avant tout l'insatisfaction de l'électorat du SPD face au bilan social et économique d'une décennie de gouvernement social-démocrate. Sous le gouvernement du SPD, l'Allemagne a connu une évolution sociale particulièrement défavorable : durant cette période, aucun autre pays membre de l'OCDE n'a vu se creuser le fossé social aussi profondément que l'Allemagne⁷. Aujourd'hui, les inégalités sociales sont bien plus prononcées en Allemagne que dans les autres pays de l'Union européenne des 15⁸. La politique fiscale a davantage grevé les petits et moyens salaires que dans les autres pays de l'OCDE⁹. Parallèlement, en raison de la politique d'assainissement budgétaire, les investissements publics dans les infrastructures et l'éducation restent bien en-deçà de la moyenne européenne¹⁰. Tandis que les salaires, en particulier ceux des personnes aux revenus modestes, stagnent depuis longtemps, le nombre d'emplois précaires et mal rémunérés atteint un niveau très élevé¹¹. Un tel bilan social et économique ne serait politiquement tolérable que s'il était clair que cette évolution est simplement transitoire et que si l'électorat du centre gauche avait de bonnes raisons d'espérer une amélioration prochaine de sa situation. Or, cela semble précisément ne plus être le cas aujourd'hui.

À cela s'ajoute le manque de créativité dont fait actuellement preuve le SPD au regard de son programme et de son idéologie. Le dernier grand défi idéologique que le parti a pu relever à grande peine a été celui de l'écologie. En revanche, face aux grands problèmes sociaux de la postmodernité « mondialisée », le parti dispose pour l'instant de peu de réponses convaincantes. Le programme électoral des élections de 2009 est pour le moins conventionnel. Il consiste essentiellement à promettre une gestion pragmatique des contraintes économiques, avec des corrections modérées des politiques sociale et fiscale de la grande coalition, le tout s'accompagnant de l'habituelle énumération des thèmes classiques du libéralisme culturel de gauche. Aucune vision sociale ou économique mobilisatrice ou novatrice ne s'en détache. Cela vaut également pour nombre d'autres documents du programme social-démocrate, comme le « Programme de Hambourg » de l'année 2007. La direction du parti n'a, pour l'instant, pas su appréhender sérieusement les grands défis programmatiques et politiques qui découlent de l'évolution des sociétés européennes dans les dernières décennies et qui ont engendré une réorientation politique majeure d'une partie de

l'électorat traditionnel du centre gauche en Europe¹². À l'instar de bien d'autres partis de centre gauche en Europe, le SPD court le risque de devenir le parti des classes moyennes diplômées et libérales de gauche, des personnes qui ont réussi une ascension sociale et des ouvriers qualifiés – attirant de moins en moins les « couches populaires », dont il ignore les intérêts et les réalités quotidiennes. Ainsi, le parti risque de rester enfermé dans une frange électorale ne dépassant pas les 30 %.

Un autre problème à résoudre pour le SPD est la question de comment gérer la concurrence qui est en train de se développer à sa gauche? Le modèle de coalition actuellement préconisé au niveau fédéral – pas de coopération avec « Die Linke », mais uniquement avec les partis conservateurs à droite du SPD et les Verts – représente dans une large mesure un renoncement de facto à toute idée de formation d'une majorité politique autonome autour du SPD. Si « Die Linke » devait réussir à s'imposer durablement dans le paysage politique allemand (ce qui est loin d'être certain), le SPD n'aurait alors d'autre choix que d'envisager aussi la possibilité de la formation d'une coalition majoritaire de gauche qui inclurait ce parti. Pour peu réjouissante que soit cette perspective aux yeux de certains courants du parti, il n'existe guère d'alternative. En tant qu'éternel parti du « moindre mal » engagé exclusivement dans des coalitions avec des partis conservateurs ou libéraux, le SPD ne peut que continuer à perdre à la fois sa substance politique et les faveurs de ses électeurs.

Les syndicats en Allemagne :
Organisation, contexte, enjeux

Heiner DRIBBUSCH

Janvier 2010

Les syndicats en Allemagne : Organisation, contexte, enjeux

Heiner Dribbusch

La France et l'Allemagne se différencient à bien des égards, pas seulement par leurs traditions culinaires ou leurs systèmes gouvernementaux : elles ont aussi développé des cultures du conflit et de la grève très dissemblables. Rien d'étonnant donc à ce que les paysages syndicaux français et allemand soient marqués par des différences majeures. Les chapitres suivants donnent une rapide vue d'ensemble de l'organisation des syndicats allemands et du contexte institutionnel dans lequel ils opèrent. L'évolution des salaires et les principales caractéristiques des rapports sociaux « à l'allemande » y sont également abordées. Le propos est centré sur la Confédération des Syndicats allemands, le DGB, et ses syndicats affiliés.

1. Le DGB et ses syndicats affiliés

La confédération syndicale la plus importante est de loin le DGB (*Deutscher Gewerkschaftsbund - Confédération des Syndicats allemands*), avec 8 syndicats affiliés qui représentaient fin 2008 près de 6,4 millions de membres, soit presque 80 % des adhérents du mouvement syndical allemand (Pour un aperçu du développement des organisations syndicales hors DGB, voir le texte en annexe). Le DGB représente les intérêts généraux des syndicats qui lui sont affiliés face aux responsables politiques et aux organisations nationales, régionales et communales. Il est en outre officiellement compétent pour régler les litiges entre ses membres.

Dr. Heiner Dribbusch est chercheur à l'Institut de sciences économiques et sociales de la Fondation Hans Böckler.

En tant que confédération, le DGB est financé par les syndicats membres. Un salarié ne peut pas devenir membre du DGB: il doit adhérer à un syndicat, qui est seul habilité à encaisser sa cotisation.

Contrairement aux confédérations syndicales françaises, le DGB n'est pas un acteur de première ligne : il n'intervient pas directement dans les négociations avec les organisations patronales et les entreprises, comme celles concernant la politique tarifaire et la gestion des conflits.

Les syndicats membres du DGB

Le DGB a fixé un principe : une entreprise, un syndicat. Les huit syndicats qui le composent se considèrent comme des représentants du monde industriel auxquels peuvent adhérer tous les salariés des branches, des entreprises ou des organismes inclus dans leur périmètre de compétence. Dans l'histoire récente, les fusions et les rapprochements d'entreprises ont parfois donné naissance à de grands syndicats interbranches (cf. tableau 4 en annexe).

La délimitation des domaines de compétence a parfois donné lieu ces dernières années à des conflits entre syndicats membres du DGB, comme dans les technologies de l'information, le secteur de l'énergie ou le transport ferroviaire.

Orientation politique

Les syndicats membres du DGB se considèrent comme des syndicats unitaires. Ils ne sont pas liés aux partis politiques même s'ils furent dans leur histoire particulièrement

proches des sociaux-démocrates allemands du SPD. Aujourd'hui encore, le président du DGB Michael Sommer est membre du SPD, comme pratiquement tous ses homologues. Le président de ver.di, membre du parti écologiste BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN, fait exception. Les rapports entre le DGB et le SPD ont toutefois beaucoup changé ces dix dernières années. La politique sociale de la coalition rouge-verte dirigée par Gerhard Schröder, caractérisée à partir de 2002 par des coupes sombres dans le régime d'assurance-chômage et des mesures concrètes en faveur du développement des emplois faiblement rémunérés, a rencontré l'opposition des syndicats et conduit à un certain éloignement entre les deux organisations. Ce fut l'une des raisons de la scission du SPD qui donna naissance au nouveau parti DIE LINKE („La Gauche“). Une minorité non négligeable de syndiqués, notamment chez ver.di et IG Metall, le soutiennent activement.

Evolution des effectifs

Les syndicats affiliés au DGB ont perdu de nombreux adhérents ces dernières années (cf. illustration 5 en annexe). Pendant une courte période, leur nombre avait grimpé en flèche suite à l'adhésion au DGB de la plupart des adhérents de l'ancienne confédération syndicale est-allemande FDGB en 1990-91. Peu après, la chute fut elle aussi très rapide, suite aux restructurations économiques et à la désindustrialisation des Länder de l'Est.

S'y est ajoutée, à l'Est comme à l'Ouest, la disparition de nombreux emplois dus aux politiques de rationalisation, de restructuration et de délocalisation des industries traditionnelles où le taux de syndicalisation était important. Des difficultés spécifiques sont apparues dans les secteurs du bâtiment et du transport ferroviaire privatisé. En outre, les syndicats ont encore aujourd'hui beaucoup de mal à conquérir de nouveaux adhérents dans les services privés, où de nouveaux emplois furent créés.

20 % environ des adhérents des syndicats affiliés au DGB sont des retraités et 7 % environ sont des chômeurs. 473 000 sont fonctionnaires et donc protégés contre le licenciement. Leur rémunération et leur temps de travail sont fixés par une loi votée au Parlement, sans négociation collective. Ils n'ont pas le droit de grève.

Une syndicalisation en perte de vitesse

En Allemagne, c'est toujours dans la métallurgie et l'industrie électrotechnique que l'on observe les plus forts taux de syndicalisation – en particulier dans les grandes firmes automobiles. On relève également des taux de syndicalisation très élevés dans le secteur aujourd'hui relativement restreint de la sidérurgie, dans une partie des services publics et dans le secteur de la poste et des chemins de fer, qui étaient auparavant publics. Dans la chimie et le bâtiment, l'implantation des syndicats est très variable. Les entreprises nouvellement créées du solaire et de l'éolien ne comptent quant à elles quasiment aucun personnel syndiqué.

Tableau 1: Evolution des effectifs du DGB

Syndicat	2008	2004	Ecart 2004-2008	Pourcentage de femmes en 2008
IG Metall	2.300.563	2.425.005	-5,1	17,70%
Ver.di	2.180.229	2.464.510	-11,5	49,90%
IG BCE	713.253	770.582	-7,4	19,30%
IG Bau	351.723	424.808	-17,2	18,50%
Transnet	227.690	270.221	-15,7	21,40%
GEW	248.793	254.673	-2,3	69,60%
NGG	205.795	225.328	-8,7	39,80%
GdP	167.923	177.910	-5,6	21,50%
Totalité du DGB	6.371.475	7.013.037	-9,1	32,00%

Remarque: le nombre des membres inclut les chômeurs et les retraités.
Source: DGB, calculs propres

Dans les services publics, les transports communs et le traitement des déchets étaient traditionnellement des bastions syndicaux, comme les chemins de fer et la poste. Suite aux privatisations et à la libéralisation des services publics, de nouveaux prestataires privés ont fait leur apparition dans tous ces secteurs. Les syndicats ont du mal à s'y implanter. Dans le domaine des services privés, le commerce de détail affiche des effectifs syndiqués particulièrement nombreux mais leur répartition est tellement éclatée que le taux de syndicalisation global de la branche est relativement faible. Cela vaut également pour les banques et les assurances. Le taux de syndicalisation est faible dans l'hôtellerie, la restauration et les services de gardiennage et de surveillance et très faible dans l'artisanat.

D'une manière générale, on peut dire que les syndicats ont la tâche moins difficile dans les grandes sociétés ; en revanche, s'implanter dans les petites entreprises est un véritable parcours du combattant. Il est particulièrement ardu d'y créer des comités d'entreprise ; or l'absence de comité d'entreprise est généralement synonyme de faible taux de syndicalisation. La précarisation croissante de l'emploi pénalise elle aussi les syndicats : beaucoup de salariés ne sont plus engagés qu'en CDD ou en intérim. Les amener à se syndiquer est un exercice particulièrement difficile. Beaucoup d'entreprises, surtout lorsqu'elles ont été nouvellement créées, suivent en outre une stratégie ciblée d'évincement des syndicats.

En Allemagne, l'adhésion à un syndicat débouche beaucoup plus rarement qu'en France sur une activité militante. Il est tout à fait courant de se syndiquer sans avoir l'intention de devenir un acteur syndical. Les enquêtes montrent que l'adhésion à un syndicat est principalement motivée par le soutien en cas de conflit sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Le conseil juridique personnalisé et la représentation en justice sur les questions de droit social et de droit du travail, mais aussi le versement d'indemnités en cas de grève sont des missions syndicales centrales.

Les grands syndicats comme IG Metall et ver.di se sont donné beaucoup de mal ces dernières années pour endiguer l'érosion du nombre d'adhérents par des efforts ciblés de recrutement. Ils ont d'ailleurs réussi à la ralen-

tir fortement dans certains secteurs d'activité, voire même à la stopper. Mais la crise a fait de 2009 une nouvelle année difficile. Reste à savoir comment le marché du travail évoluera en 2010.

Le financement

Les syndicats affiliés au DGB sont exclusivement financés par les cotisations des membres et les revenus patrimoniaux. Ils ne perçoivent ni aide de l'Etat ni subvention publique. L'appareil, le personnel administratif et les intervenants non bénévoles doivent être rémunérés par les syndicats.

La plupart des syndicats du DGB ont fixé la cotisation mensuelle à 1% du salaire brut mensuel. Elle est généralement prélevée sur le compte de l'intéressé et peut être dans certains cas ajustée automatiquement lors d'une augmentation. Toute baisse du nombre d'adhérents compromet la bonne santé financière des syndicats et peut même dans le pire des cas les obliger à licencier.

2. Le système des conventions collectives et l'évolution des salaires

En Allemagne, seuls les syndicats sont habilités à négocier des conventions collectives avec des organisations patronales ou des entreprises. Les syndicats du DGB en signent la très grande majorité.

Le système allemand des conventions collectives se caractérise par le poids dominant des conventions collectives de branche. Elles s'appliquent totalement ou partiellement à une branche donnée, à l'échelon régional ou national, et concernent toutes les entreprises dont les dirigeants appartiennent à l'association patronale signataire. Le principe d'autonomie tarifaire joue ici un rôle important : il prévoit que les conventions collectives peuvent être conclues sans intervention du gouvernement ou de l'Etat.

Le gouvernement fédéral n'intervient directement que dans les négociations tarifaires intéressant la fonction publique nationale en négociant avec les syndicats du secteur public.

Les seules obligations fixées par la loi sont le plafonnement du temps de travail quotidien à 10h (avec possibilité de dérogation) et l'octroi de 4 semaines de congés minimum. Le temps de travail annuel, la durée des

congés annuels et la rémunération sont eux soumis à la négociation et non déterminés par l'Etat.

Pas de salaire minimum légal

Il n'existe pas à l'heure actuelle de salaire minimum légal ou d'équivalent du SMIC en Allemagne. Pendant des décennies, la plupart des syndicats du DGB étaient d'ailleurs hostiles à l'idée d'un salaire minimum légal, considérée comme une entrave au principe d'autonomie tarifaire. Mais l'extension du secteur des bas salaires a provoqué un revirement : depuis quelques années, le DGB demande la création d'un salaire minimum légal de 7,50 euros de l'heure. Les associations patronales y sont totalement opposées. Il peut arriver, dans des conditions bien précises et limitées, qu'une convention collective soit déclarée contraignante pour tous. Cela signifie qu'elle peut s'appliquer à des entreprises non rattachées aux associations patronales signataires. C'est toutefois très exceptionnel.

Dans un très petit nombre de branches seulement – principalement le bâtiment et le nettoyage industriel - les partenaires sociaux

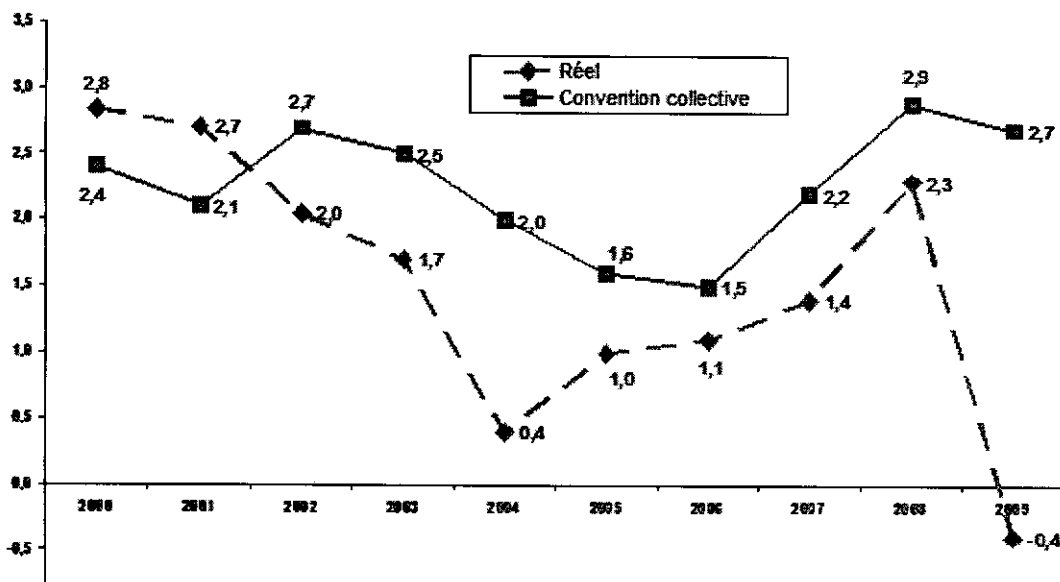
ont négocié un salaire minimum obligatoire pour tous, autrement dit pour toutes les entreprises et leurs salariés.

L'évolution des salaires

Au cours des dix dernières années, les syndicats allemands n'ont pu obtenir en moyenne que des augmentations de salaires modérées. On observe même à partir de 2002 une dérive des salaires à la baisse, ce qui signifie que l'augmentation réelle des salaires est inférieure à la hausse moyenne des rémunérations fixée dans les conventions collectives (cf. illustration 1).

En tenant compte de l'évolution des prix, on observe que l'inflation n'est plus compensée depuis 2004. Les salaires réels ont donc baissé (cf. illustration 2). La comparaison avec d'autres pays aboutit au même résultat : une étude comparant l'évolution du salaire brut réel moyen dans les pays de l'UE entre 2000 et 2009 montre en effet que la rémunération brute des salariés n'a augmenté que de 1,3 % en dix ans en Allemagne alors qu'elle augmentait de 7,9 % en moyenne dans l'Europe des 27 et de 8,9 % en France (cf. illustration 3).

Illustration 1: Evolution des salaires négociés et réels, 2000 – 2009



Source : Archives conventions collectives WSI; destatis; calculs propres

Traité inter étatique

Création de la chaîne culturelle européenne –
Arte

1991

Traité

entre les Laender de

Bade-Wurtemberg, de l'Etat Libre de Bavière, de Berlin,

de la Ville Libre Hanséatique de Brême,

de la Ville Libre et Hanséatique de Hambourg,

de Hesse, de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie,

de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, du Schleswig-Holstein

et la République Française

sur la Chaîne Culturelle Européenne.

Le Land de Bade-Wurtemberg

l'Etat Libre de Bavière

le Land de Berlin

la Ville Libre Hanséatique de Brême

la Ville Libre et Hanséatique de Hambourg

le Land de Hesse

le Land de Basse-Saxe

le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie

le Land de Rhénanie-Palatinat

la Sarre

le Land du Schleswig-Holstein,

représentés par les Ministres-Présidents,

et la République Française,

représentée par M. Jack Lang, Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire et Mme Catherine Tasca, Ministre délégué auprès du Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, chargé de la Communication se félicitant du projet de la société française de télévision La Sept, ainsi que de la société de participation créée par les offices allemands de radiodiffusion de droit public régionaux de l'ARD et par la ZDF, de créer une société de télévision commune et indépendante à vocation culturelle et européenne ayant son siège à Strasbourg, ci-après dénommée « Chaîne Culturelle Européenne » (CCE), désireux de consolider la compréhension et le rapprochement entre les peuples en Europe, souhaitant offrir aux citoyens de l'Europe une chaîne de télévision commune qui soit un instrument de présentation du patrimoine culturel et de la vie artistique des Etats, des régions et des peuples de l'Europe et du monde, dans le but de garantir la diffusion d'un tel programme de télévision européen conformément aux principes de la libre circulation des informations et des idées ainsi que de l'indépendance des organismes radiodiffuseurs, sont convenus de ce qui suit :

Article 1er

(1) La CCE a la responsabilité exclusive de la programmation. Elle est également responsable de la réalisation des programmes, qu'elle assume de même que la gestion du personnel et du budget sous la surveillance et le contrôle des seuls sociétaires et, partant, à l'exclusion de toute intervention d'autorités publiques, y compris d'autorités indépendantes chargées de la régulation de l'audiovisuel dans le pays du siège. De même, la direction, la gestion et la rémunération du personnel ainsi que l'établissement du budget des sociétaires français et allemand relèvent de la seule responsabilité de ces mêmes sociétaires.

(2) Les sociétaires français et allemand définissent contractuellement les règles de programmation applicables aux programmes diffusés par la CCE. Ces règles sont inscrites dans le contrat de société de la C.C.E.

Article 2

Le programme sera diffusé par le satellite de radiodiffusion TDF. Les Etats contractants s'efforcent en outre, en fournissant des moyens complémentaires de diffusion, de parvenir à une capacité de réception aussi équilibrée que possible.

Article 3

Le Gouvernement français s'engage à ce que les contributions financières française et allemande à la CCE ne soient pas réduites par le paiement de la TVA.

Article 4

D'autres Laender allemands peuvent adhérer au présent Traité. Le présent Traité est par ailleurs ouvert à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et à tous les Etats parties à la Convention Culturelle Européenne, dès lors que les radiodiffuseurs de ces Etats sont devenus ou sont appelés à devenir sociétaires de la CCE. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Gouvernement français. L'adhésion entre en vigueur le 30ème jour consécutif au dépôt des instruments d'adhésion.

Article 5

Le présent Traité est soumis à ratification. Il entrera en vigueur un mois après échange des instruments de ratification. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement français.

Article 6

Au terme d'une période de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du présent Traité, tout Etat signataire est libre de résilier par écrit le présent Traité. La résiliation prend effet un an après notification aux autres Etats signataires.

Par dérogation à ce qui précède, un Etat signataire peut résilier le présent Traité à tout moment dès lors qu'un sociétaire quitte la CCE par résiliation du contrat de société. La résiliation du Traité prend effet en même temps que la résiliation du contrat de société et s'effectue par notification faite aux autres Etats signataires.

En foi de quoi, les plénipotentiaires, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Traité.

Fait à Berlin le 2 octobre 1990

en 12 exemplaires, chacun en langues française et allemande, les deux textes faisant également foi.

Pour le Land de Bade-Wurtemberg

Pour l'Etat Libre de Bavière

Pour le Land de Berlin

Pour la Ville Libre Hanséatique de Brême

Pour la Ville Libre et Hanséatique de Hambourg

Pour le Land de Hesse

Pour le Land de Basse-Saxe

Pour le Land de Rhénanie du nord-Westphalie

Pour le Land de Rhénanie-Palatinat

Pour la Sarre

Pour le Land de Schleswig-Holstein

Pour la République Française

Procès-verbal

Les Ministres-Présidents des Laender de la République fédérale d'Allemagne et les représentants du Gouvernement de la République Française, M. Jack Lang, Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire et Mme Catherine Tasca, Ministre délégué auprès du ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, chargé de la Communication, réunis à Berlin le 2 octobre 1990, ont signé le Traité sur la Chaîne Culturelle Européenne.

A l'occasion de cette signature, le Gouvernement de la République Française a fait la déclaration suivante :

« Le Gouvernement français veillera, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à disposition des moyens de diffusion complémentaires pour la chaîne aussi longtemps que nécessaire de façon que la capacité effective de réception par les foyers en France ne reste pas nettement inférieure à la capacité de réception de cette chaîne par les foyers allemands. »

Instrument d'adhésion

Les Laender

de Brandebourg,

de Mecklembourg-Poméranie Occidentale,

l'Etat Libre de Saxe,

de la Saxe-Anhalt

et

l'Etat Libre de Thuringe

adhérent au

Traité sur la Chaîne Culturelle Européenne

signé le 2 octobre 1990.

Par les Laender de

Bade-Wurtemberg, de l'Etat Libre de Bavière, de Berlin,

de la Ville Libre Hanséatique de Brême, de la Ville Libre Hanséatique de Hambourg,

de Hesse, de Basse-Saxe, de Sarre et du Schleswig-Holstein

et de la République Française

conformément aux dispositions de l'article 4 première phrase du traité.

Erfurt, le 9 novembre 1995

Fait en deux exemplaires, chacun en langues française et allemande, les deux textes faisant également foi.

Pour Le Land de Brandebourg

Le Ministre-Président

Pour le Land de Mecklembourg-Poméranie Occidentale

Le Ministre-Président

Pour l'Etat Libre de Saxe

Le Ministre-Président

Pour le Land de la Saxe-Anhalt

Le Ministre-Président

Pour l'Etat Libre de Thuringe

Le Ministre-Président

A R T E

Association Relative à la Télévision Européenne

Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE)

Siège Social : 67 000 STRASBOURG, 2A Rue de la Fonderie

Groupement régi par le règlement européen n° 2137-85 du 25 juillet 1985 et la loi n° 89-377 du 13 juin 1989, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le N° C 382 865 624

CONTRAT DE FORMATION

du 30 avril 1991

- à jour au 17 octobre 2001 -

Comme suite :

aux modifications adoptées par l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 janvier 1993 ;

aux modifications adoptées par l'Assemblée Générale extraordinaire par voie de procédure écrite le 15 février 1995 ;

aux modifications adoptées par l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 mars 1995 ;

aux modifications adoptées par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 octobre 1996 ;

et à la résolution n° 4 adoptée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 octobre 1997;

et à la résolution n° 3 (3.1, 3.2, 3.3) adoptée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 octobre 2001

TITRE I - FORMATION, OBJET, DENOMINATION, LANGUE, DUREE

Art. 1er : Formation

Il est formé entre les soussignés et tous ceux qui pourraient à un titre quelconque en devenir membres, un Groupement européen d'intérêt économique, régi par le règlement européen n° 2137-85 du 25 juillet 1985 et la loi n° 89-377 du 13 juin 1989 et toutes les dispositions s'y rattachant et subséquentes, ainsi que par le présent contrat et le règlement intérieur qui le complète.

Art. 2 : Objet du Groupement

2.1. Le Groupement a pour objet de concevoir, réaliser et diffuser ou faire diffuser par satellite ou par tout autre moyen, des émissions de télévision ayant un caractère culturel et international au sens large, et propres à favoriser la compréhension et le rapprochement des peuples en Europe. La zone desservie est le territoire des Etats membres du Groupement, sous réserve d'accords particuliers pour d'autres pays.

2.2. Les membres du Groupement ou le Groupement lui-même acquièrent, produisent, coproduisent ou se procurent de toute autre manière les émissions.

2.3. Le Groupement peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social précisé ou étant susceptibles de faciliter la réalisation et le développement de l'objet du Groupement.

2.4. Le Groupement exerce son objet en conformité avec les termes du traité inter-étatique sur la Chaîne Culturelle Européenne, conclu entre la République française et les Länder de la République fédérale d'Allemagne le 2 octobre 1990 et joint en annexe.

Art. 3 - Dénomination, langue

3.1. La dénomination du Groupement est

ARTE G.E.I.E.

Association Relative à la Télévision Européenne

3.2. Dans tous les documents, factures, annonces, publications ou autres actes émanant du Groupement, la dénomination est donnée avec l'ajout G.E.I.E.

3.3. En tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et tous récépissés concernant son activité et signés en son nom, le Groupement indique le siège du tribunal au greffe duquel il est immatriculé et le numéro d'immatriculation qu'il a reçu.

3.4. Les langues de commerce et de travail sont le français et/ou l'allemand. Le Comité de gérance détermine, le cas échéant, les documents qui doivent être produits dans les deux langues. Le personnel du Groupement est laissé libre de s'exprimer oralement et par écrit en français ou en

allemand. Le Groupement s'engage à procurer au personnel la formation nécessaire à la compréhension des deux langues; ceci vaut également pour les membres du Groupement et leurs personnels.

Art. 4 - Siège Social

4.1. Le siège du Groupement est à 67000 STRASBOURG, 4 Quai du Chanoine Winterer

4.2. Le Comité de gérance peut, après avoir préalablement reçu l'assentiment de l'Assemblée générale ordinaire, transférer le siège en tout autre lieu de la ville de Strasbourg.

Art. 5 - Durée

Le Groupement est constitué pour une durée de 99 ans à partir de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Il peut être dissous par une décision à l'unanimité de ses membres, à la fin d'un exercice, moyennant un préavis d'un an.

TITRE II - CAPITAL, DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES, FINANCEMENT

Art. 6 - Capital

Le Groupement est constitué sans capital.

Art. 7 - Droits et obligations des membres, financement

7.1. Le nombre de voix suivant est attribué aux membres:

ARTE France : 6 voix

ARTE Deutschland TV : 6 voix

7.2. Les membres s'engagent à mettre à la disposition du Groupement, au prorata du nombre de leurs voix, les moyens financiers, programmes de télévision et moyens divers qui lui sont nécessaires pour remplir ses missions et ses obligations, sur la base du budget et des diverses décisions de l'Assemblée générale.

7.3. Le Groupement peut également recourir à toute autre source de financement qui n'est pas exclue par le traité inter-étatique mentionné à l'article 2.4, par le règlement intérieur ou par l'Assemblée générale ordinaire.

Art.8 - Responsabilité des membres

8.1. Les membres du Groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leur patrimoine. Ils sont solidaires sauf convention contraire avec un tiers contractant.

8.2. Les créanciers du Groupement ne peuvent poursuivre le paiement des dettes contre un membre qu'après avoir vainement mis en demeure le Groupement par acte extra-judiciaire.

8.3. Les membres peuvent dans le règlement intérieur ou par convention spéciale convenir de répartir entre eux tous les engagements solidaires ou certains d'entre eux selon les modalités de calcul qu'ils jugeront utiles; ces dispositions conventionnelles de la solidarité seront inopposables aux tiers.

Art. 9 - Autres obligations et droits des membres

9.1. Chaque membre est tenu de respecter le contrat et le règlement intérieur du Groupement.

9.2. Il participe avec voix délibérative aux assemblées des membres.

Existe-t-il une politique culturelle franco
allemande ?

Compte-rendu débat

IFRI - CERFA - Mars 2006

Existe-t-il une politique culturelle franco-allemande ?

Petit-déjeuner débat du Cerfa du 1^{er} mars 2006

En 2003, le 40^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée fut célébré avec éclat par les autorités politiques. Il est vrai que la coopération franco-allemande est un succès, si on mesure l'intensité du processus de concertation entre les gouvernements des deux pays. Elle a aussi créé des outils permettant la rencontre des deux sociétés civiles (comme l'Office franco-allemand pour la jeunesse, par exemple). Mais ces outils permettent-ils de fonder une politique culturelle commune aux deux pays ? Comment définir une politique culturelle franco-allemande et quelle définition de la culture appelle-t-elle ? Enfin, comment dynamiser les outils de la coopération culturelle afin d'approfondir la relation franco-allemande, placée au cœur de la construction européenne ?

Hans Stark, secrétaire général du Cerfa, propose d'examiner où en est la coopération culturelle entre les deux pays et de s'interroger sur l'identité culturelle franco-allemande. Participent au débat à ses côtés : **Monika Griefahn**, porte-parole du groupe SPD pour la culture et les médias, **Ingo Kolboom**, professeur à l'université de Dresde et membre allemand du Haut Conseil culturel franco-allemand et **François Scheer**, ambassadeur de France et conseiller de la présidente du directoire d'Areva.

Une politique culturelle franco-allemande, un concept difficile à définir

La coopération culturelle entre deux pays, les multiples actions communes, les échanges permettent-ils de définir une politique culturelle franco-allemande ? François Scheer nuance la réelle existence d'une politique culturelle commune, alors que Monika Griefahn et Ingo Kolboom s'accordent sur le fait qu'une politique culturelle franco-allemande existe en théorie.

Pour François Scheer, en effet, si une politique d'échanges culturels entre la France et l'Allemagne est concevable, si une politique commune est possible au niveau européen, avoir une vraie culture commune, un vrai partage des valeurs paraît difficile, voire impossible à atteindre. La France et l'Allemagne ont un passé commun, des racines communes. Mais à l'époque moderne, lorsque les nations entrent en scène, les cultures nationales se démarquent les unes des autres - et ce, même si les échanges entre la France et l'Allemagne continuent. Dans cette perspective, le choc de 1870 va marquer une rupture ; c'est seulement à partir de l'après-guerre que Français et Allemands devront apprendre à reconstruire et à bâtir leur relation sur une réconciliation au sein de l'Europe. L'existence d'un patrimoine culturel commun, la réalité d'une coopération culturelle intense et, à terme, l'horizon d'une communauté de destin ne suffisent pas pour affirmer qu'il existe à présent une politique culturelle franco-allemande adéquate ; en tout cas, si l'on comprend le terme de culture dans un sens large, comme la capacité de résoudre les problèmes présents.

Cependant, selon Ingo Kolboom, des initiatives ont été prises pour donner un cadre à des échanges culturels. De ce fait, la relation franco-allemande se distingue en Europe par un nombre important de traités, déclarations ou accords signés entre les deux pays dans le but de promouvoir les échanges culturels. Dans ce sens, Ingo Kolboom cite un livre intitulé *Die deutsch-französische Zusammenarbeit im Bildungswesen*, paru en 1999, qui réunit tous les accords franco-allemands signés dans le domaine de la formation, mais qui reste malheureusement inconnu du public et surtout de la plupart des instances dirigeantes.

Les trois intervenants voient le traité de l'Elysée comme un fondement en matière de coopération culturelle franco-allemande. Depuis 1963, en effet, ce traité a accéléré le processus d'échanges et a permis de mettre en place un réseau culturel important : des instituts culturels français en Allemagne, des instituts Goethe en France, des relations interuniversitaires, des centres de recherche, des jumelages de villes et d'établissements scolaires, ou encore la création de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Il a

ainsi favorisé l'émergence de l'idée d'une coopération plus forte au sein de l'Union européenne.

Monika Griefahn insiste de son côté sur un deuxième bouleversement, qui s'est produit en Allemagne en 1998 : pour la première fois, un ministre de la Culture a été nommé au niveau de l'Etat fédéral, alors que jusque là, cette fonction existait seulement au niveau des Länder. Grâce à cela, des projets d'une nouvelle dimension voient donc le jour entre la France et l'Allemagne au niveau des Etats.

De même, Monika Griefahn rappelle l'approche commune que la France et l'Allemagne tentent d'avoir sur des sujets divers au niveau international. Quatre grands projets témoignent d'une action commune : lors des discussions à propos de la convention de l'Unesco en septembre 2005, la France et l'Allemagne ont défendu la diversité culturelle; lors du débat au sein du General Agreement on Trade in Services (GATS), les deux pays se sont battus pour imposer les notions d'exception culturelle et de diversité culturelle; lors des négociations sur la directive européenne concernant les services, pendant lesquelles la France et l'Allemagne ont montré leur volonté d'exclure le domaine de l'audiovisuel et ont souligné l'indépendance de la culture ; enfin, lors des discussions sur le traité constitutionnel, qui ont posé le problème de l'importance de la culture et de la diversité culturelle.

S'il y a effectivement une politique culturelle officielle, Ingo Kolboom insiste sur les résultats tangibles, qu'ils juge très décevants. En matière de politique culturelle franco-allemande, le débat a, selon lui, tendance à se nourrir de ses propres déclarations, surtout sur le problème de la langue.

L'apprentissage des langues au cœur de la problématique

Cette question a été au centre de la discussion et du débat, apparaissant comme une véritable clef de lecture de la problématique. Si l'apprentissage de la langue de l'autre est pour tous un pré-requis à toute mise en œuvre de politique culturelle commune, force est de constater que malgré toutes les déclarations pour promouvoir cet apprentissage, de moins en moins d'élèves s'intéressent à l'allemand en France et au français en Allemagne.

Ingo Kolboom rappelle que la plupart des documents, traités ou déclarations concernant la coopération franco-allemande depuis l'après guerre mettaient en avant l'apprentissage de la langue de l'autre comme défi central. La France et l'Allemagne ont mis en place des accords sur cet apprentissage, des cursus franco-allemands, une université franco-allemande etc. Mais les derniers chiffres de la Commission européenne en 2006 rappellent une toute autre réalité : selon ce sondage, 8% des Français disent savoir s'exprimer en allemand, contre 13% qui savent s'exprimer en espagnol. Outre-Rhin, les chiffres sont certes plus prometteurs, puisque 15% des Allemands disent pouvoir s'exprimer en français ; mais ce pourcentage n'est pas plus élevé que dans les années 1950 ! Ces statistiques démontrent bien que, malgré d'immenses promesses et de nombreuses initiatives depuis l'après-guerre, la situation est préoccupante. Pour illustrer son propos, le professeur Kolboom raconte une anecdote particulièrement marquante : la scène se passe au *Regionalschulamt* de l'Académie d'Erfurt lors d'une réunion pendant laquelle les parents réclament un cours de français pour les élèves dans les dernières classes du lycée, un *Leistungskurs*. La réponse de la responsable tombe : « Le nombre d'élèves a tellement baissé qu'on ne peut plus se permettre un tel exotisme ».

François Scheer présente lui aussi quelques chiffres préoccupants : lors d'un récent Eurobaromètre, à la question posée aux parents d'élèves « Quelle langue souhaiteriez vous voir apprise par votre enfant ? », 45% des parents d'élèves allemands pensent au français, contre 24% des parents français pour l'allemand. 45% des parents d'élèves français privilégient l'espagnol. Il y a, selon M. Scheer, un déséquilibre des deux côtés du Rhin dans l'intérêt porté à la culture de l'autre : l'intérêt pour la France en Allemagne est plus fort que celui des Français pour l'Allemagne. François Scheer introduit une autre notion dans le débat. Selon lui, la dimension culturelle dans l'apprentissage des langues, y compris de la langue anglaise, est en recul. Le problème ne se situe pas seulement dans l'apprentissage

des langues étrangères, mais aussi dans l'apprentissage de notre propre langue maternelle. Les langues ne sont plus apprises comme des langues de cultures mais avant tout comme des langues de communication.

A partir de cette idée, le problème des langues a été appréhendé dans un contexte plus large. Ainsi la question s'est posée de savoir s'il ne faudrait pas, en parallèle à l'apprentissage d'une langue, donner la possibilité à l'élève de s'intéresser à la dimension culturelle de l'autre ; par exemple, pour éveiller l'intérêt des élèves français pour la culture allemande, leur donner à lire des ouvrages d'auteurs allemands en français. Face à cette proposition, François Scheer s'est montré réservé et a insisté sur la nécessité de trouver un équilibre entre l'apprentissage de la langue et celui de la culture, donc d'apprendre la langue avant d'aborder la culture et la littérature.

Le problème que rencontrent de nombreux enfants dans l'apprentissage de leur langue maternelle explique en partie leurs difficultés lors de l'apprentissage de langues étrangères. Si l'on a l'impression que l'apprentissage des langues devient de plus en plus difficile, cela est aussi dû en partie au niveau qui baisse, même dans sa propre langue : les enfants lisent moins, ont beaucoup d'autres sollicitations comme Internet ou la télévision et ce manque se répercute au niveau de l'apprentissage des langues étrangères.

Ingo Kolboom rappelle qu'il ne faut pas séparer et compartimenter, lors de l'apprentissage d'une langue, les dimensions culturelle, linguistique et utilitaire, mais qu'il est au contraire nécessaire de les lier. Il ajoute enfin une autre dimension dans l'apprentissage des langues : le côté ludique de l'apprentissage d'une langue, qui se fait aussi en terme de joie, en pensant aux vacances ou à la musique que l'on va pouvoir découvrir grâce à cette langue.

Une politique culturelle franco-allemande en difficulté : quelles solutions possibles ?

Les initiatives pour intensifier les échanges culturels et pour promouvoir une politique culturelle franco-allemande sont réelles, même si elles ont parfois un effet d'annonce sans concrétisation véritable. Cependant, la langue du partenaire, fondement à tout projet d'échange, semble avoir moins d'attrait. Selon François Scheer, nous sommes aussi entrés dans une période de relative indifférence pour l'autre et sa culture, et de banalisation de la relation franco-allemande. Quelles réponses apporter à ces défis ?

Il semble tout d'abord important de mettre en place et de soutenir des projets culturels concrets, même s'ils ont lieu à plus petite échelle. Présenter un film français ou polonais à Berlin, par exemple, ou organiser régulièrement des rencontres entre deux ou trois chorales issues de différents pays sont des initiatives qui touchent le citoyen dans son quotidien et auxquelles il peut s'identifier.

Le projet de coopération franco-allemand en vue de la création d'une base de données électronique pour une partie des ouvrages de nos bibliothèques est porteur d'avenir, de même que la création d'instituts culturels communs à la France et à l'Allemagne dans des pays tiers: les Instituts Goethe et les Instituts français coopèrent étroitement et tentent de mettre en place des salles de lectures communes ou même utilisent les mêmes locaux.

L'initiative de la Chambre de commerce allemande d'envoyer de jeunes travailleurs en France est également bienvenue : ces jeunes gens ont là une occasion de travailler dans un autre pays, ce qui leur permet de maîtriser une langue et de nouer des relations.

Pour l'apprentissage de la langue du partenaire, certains évoquent les nouveaux programmes numériques en différentes langues, cependant le français est absent de la grille des programmes. L'arrivée de l'ère du DVD aurait pu changer les choses, mais la plupart du temps, les DVD vendus en Allemagne sont présentés en version anglaise avec des sous-titres dans des langues de l'Europe de Nord ou des sous-titres turcs, alors qu'en France, les sous-titres sont en arabe ou dans des langues d'Europe du Sud. Dans ce nouveau domaine prometteur pour l'apprentissage des langues, les Français et les Allemands devront tenter de développer leurs échanges.

La chaîne Arte est une aventure culturelle passionnante, cependant Monika Griefahn regrette parfois l'élitisme des programmes et souhaiterait y voir parfois un jeu télévisé ! La

programmation, un peu trop intellectuelle selon elle, ne touche qu'une minorité de gens, ce qu'elle regrette: la culture franco-allemande est-elle seulement le fait d'un petit cercle ou intéresse-t-elle les populations dans leur ensemble ? Il serait intéressant qu'elle puisse élargir son champ d'influence. Et pour cela, Arte est parfois une dangereuse initiative, car le franco-allemand reste cantonné à un seul média ; les autres chaînes se désintéressent du franco-allemand, estimant que cela relève du domaine d'Arte.

Cette chaîne, projet franco-allemand au départ, a pu naître grâce à un engagement et une démarche politique communs. Malheureusement, d'après certains participants, la chaîne semble avoir perdu peu à peu cet engagement initial. Ingo Kolboom parle même d'hostilité des responsables de la chaîne vis-à-vis de cette vocation franco-allemande.

Cependant, la volonté politique est restée indispensable : sans engagement des élites politiques, rien, ou presque, n'est possible. Ingo Kolboom déplore le manque d'engagement de ces élites en relatant une anecdote concernant la diffusion de TV5 en Saxe : *Kabeldeutschland*, qui a le monopole du réseau de câbles, a décidé d'élargir la période de diffusion d'Arte, qui partage le même canal que TV5. Cet élargissement se fait donc aux dépens de TV5, qui n'est plus diffusée que la nuit ou le matin. Ingo Kolboom, membre du Haut conseil culturel franco-allemand, a écrit plus de 400 lettres pour dénoncer ce fait, notamment à des députés. Il n'a reçu que 5 réponses; la seule lettre de soutien qu'il ait reçue venait d'un député PDS. Les autres députés ou décideurs ont exprimé leurs regrets mais ont expliqué leur impuissance face aux programmes câblés qui relèvent du privé.

Cet engagement fait aussi défaut au niveau des villes et des régions. Ingo Kolboom raconte que le ministre de l'Education a présenté dans un lycée de Dresde un CD-rom d'un coût de 1 million de DM, destiné à présenter et à promouvoir la langue du partenaire, alors qu'au même moment, son ministère fermait la dernière *Realschule* en Saxe qui enseignait le français en première langue. De même, alors que les instituts culturels français en Allemagne sont souvent aidés par des fonds allemands, comme à Tübingen ou Aix-la-Chapelle, la réciprocité n'a jamais eu lieu et les élites de certaines villes ou régions françaises ne font aucun effort pour soutenir les instituts Goethe.

François Scheer insiste sur l'importance pour la France et l'Allemagne d'avoir une approche commune face aux problèmes qui sont aujourd'hui à la source du déficit identitaire de l'Europe. Pourquoi ne pas aborder ensemble, par exemple, le problème de l'immigration, problème aussi culturel que politique, économique ou social ? Ou pourquoi ne pas aborder ensemble le problème des rapports entre la politique, les Etats et la religion ? La politique culturelle franco-allemande doit élargir son champ d'action et l'on doit avoir présent à l'esprit que la culture ne se limite pas aux lettres et aux beaux-arts, mais qu'elle inclut aussi la connaissance de la laïcité ou la façon d'accueillir des réfugiés, par exemple.

Selon François Scheer, si un vrai discours franco-allemand se développait sur les problèmes d'immigration ou de rapport entre religion et Etat, nous parviendrions à donner à l'Europe la capacité d'affronter les nouveaux défis de la mondialisation autant que les défis liés à notre espace européen et nous pourrions doter l'Europe d'une identité dont elle a, plus que jamais, besoin. Un nouveau défi apparaît donc pour l'entente franco-allemande : lui redonner de l'imagination, de la conviction, une foi en l'avenir de l'Europe et essayer par là de jeter les fondements d'une politique culturelle commune. Pour François Scheer, il s'agit d'attaquer le problème des différences, non pas par le bas, c'est-à-dire par la recherche d'une uniformisation, mais en tirant parti de la richesse que représentent nos différences dans ce domaine.

Enfin, c'est aussi au niveau européen qu'une politique culturelle franco-allemande doit trouver son cadre: la force et l'intérêt du projet européen est de défendre sa devise « l'unité dans la diversité ». L'Union européenne est donc fondée sur la volonté de préserver les diversités et la richesse de chaque culture et de favoriser les échanges interculturels concrets. Mais, comme le rappelle Monika Griefahn, le nouveau budget européen réduit de 43% les fonds destinés traditionnellement aux échanges de jeunes et à la coopération culturelle. Ces thèmes ne doivent pas relever uniquement du domaine de la subsidiarité et il est, selon elle, primordial de se battre à tous les niveaux pour défendre la coopération culturelle.

La politique d'échanges actifs que mènent la France et l'Allemagne a porté ses fruits et pourrait même devenir, selon Mme Griefahn, un modèle pour des pays tiers. La Pologne, par exemple, pourrait vouloir s'insérer dans ce dialogue franco-allemand et recréer un « triangle de Weimar » de la culture.

Conclusion

En cinquante ans de relations franco-allemandes, un constat d'échec se profile, selon François Scheer. Nous ne sommes pas parvenus à faire émerger une approche culturelle qui témoigne des richesses de nos cultures. Notre méthode souligne plutôt les obstacles que ces différences posent sur la voie d'une politique commune dans ce domaine.

Ingo Kolboom, même s'il insiste sur la réalité écrite d'une politique culturelle franco-allemande et sur quelques réalisations concrètes en commun, déplore le manque d'engagement des diverses instances pour donner des fonds et des moyens au domaine franco-allemand.

Si Mme Griefahn a une vision plus optimiste et pense qu'une politique culturelle franco-allemande existe, elle insiste elle aussi sur l'importance de la renforcer et d'élargir son champ d'action. Enfin, selon elle, le travail d'échanges culturels franco-allemands joue un rôle de pionnier : il est un modèle pour les autres échanges intra-européen, il facilite l'intégration dans d'autres cultures par la suite et il est bien sûr une condition à la construction européenne.

Citations

sur la France, l'Allemagne et l'Europe

Hérodote : « Quant à l'Europe, il ne paraît pas que l'on sache ni d'où elle a tiré son nom ni qui le lui a donné ».

Démocrite « Tout arrive par hasard et par nécessité »

Montesquieu : « L'Europe est un Etat composé de plusieurs provinces. »

Germaine de Staël, dans *De l'Allemagne* (1814), « Il faut dans nos temps modernes, avoir l'esprit européen. »

François René de Chateaubriand (Extrait de ses Mémoires d'outre-tombe) : « La vieille Europe ; elle ne revivra jamais : La jeune Europe offre-t-elle plus de chances ? »

Henri de Saint-Simon (1760-1825) : « L'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissent la suprématie d'un parlement général, placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différends. »

Goethe : « De l'Allemagne fut comme un puissant instrument qui fit la première brèche dans la muraille d'antiques préjugés élevée entre nous et la France. »

Jules Michelet, dans *Histoire de France* : « L'Angleterre est un empire, l'Allemagne un pays, la France est une personne. »

Husserl : « La crise d'existence de l'Europe n'a que deux issues : ou bien l'Europe disparaîtra en se rendant toujours plus étrangère à sa propre signification rationnelle, qui est son sens vital, et sombrera dans la haine de l'esprit et dans la barbarie ; ou bien l'Europe renaîtra de l'esprit de la philosophie, grâce à **un héroïsme de la raison** qui surmontera définitivement le naturalisme. Le plus grand péril qui menace l'Europe, c'est **la lassitude**. »

Winston Churchill : « En Angleterre, tout est permis, sauf ce qui est interdit. En Allemagne tout est interdit, sauf ce qui est permis. En France, tout est permis, même ce qui est interdit. Eu U.R.S.S., tout est interdit, même ce qui est permis. »

Winston Churchill (1874-1965) : « Si l'Europe s'unissait un jour pour partager son héritage commun, il n'y aurait pas de limite au bonheur, à la prospérité et à la gloire dont pourrait jouir sa population de trois ou quatre cents millions d'âmes. Nous devons créer un genre d'États-Unis d'Europe. De cette façon des centaines de milliers de travailleurs pourront recouvrer les simples joies et espoirs qui rendent la vie digne d'être vécue. »

Alberto Savini, *Pompiérisme*, 1944 : « **Aucun homme, aucune Puissance, aucune Force ne pourra unir les Européens et « faire » l'Europe. Seule une Idée pourra les unir : seule une Idée pourra « faire » l'Europe. Idée : cette « chose humaine » par excellence. (...) Cette idée est l'idée de la communauté sociale. Cela ne peut être autre chose que l'idée de la communauté sociale. (...) Pour arriver à union naturelle et par conséquent valide, l'Europe doit découvrir toute seule, inventer toute seule la raison profonde de cette union ; ne pas la reprendre, ne pas imiter ce que d'autres ont fait. Autrement, l'Europe fera elle aussi son « rêve de Charlemagne », son « rêve de Napoléon », son « rêve de Hitler ». »**

La déclaration de **Robert Schuman** (9 mai 1950) :

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. **L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.** Dans ce but, le gouvernement français **propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif.** Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. »

Walter Hallstein (Président de la Commission européenne 1958-1967), dans *L'Europe inachevée* : « *Nous continuerons à reconnaître comme l'élément qui seul garantit une unité durable la puissance du droit, la majesté du droit, et à ériger l'édifice européen sur cette solide fondation. On a souvent essayé dans l'histoire européenne d'unifier par la force, par la conquête, par l'asservissement. Mais toutes ces tentatives, ruisselantes de sang et de larmes, se sont révélées de vaines entreprises. »*

Zbigniew Brzeziński (Conseiller à la sécurité nationale de Jimmy Carter (1977-1981) : « *À travers la construction européenne, la France vise la réincarnation, l'Allemagne la rédemption. »*

Mikhaïl Gorbatchev (1931-) : « *L'Europe est notre maison commune. »*

Jean-Paul II : « *L'Europe doit respirer avec ses deux poumons : celui de l'est et celui de l'ouest »*

Jacques Delors (Discours devant le Comité des régions, 17 novembre 2004) : « *Il est erroné scientifiquement de faire peser sur l'Europe le désenchantement démocratique et la crise du politique. Ce sont des facteurs qui travaillent dans nos nations mêmes et on ne peut demander à l'Europe de tirer le remède miracle. »*

André Frossard (Extrait de *Le monde de Jean-Paul II*) : « *L'Europe cherche, avec raison, à se donner une politique et une monnaie communes, mais elle a surtout besoin d'une âme. »*

Daniel Faucher : « *L'Europe est trop grande pour être unie ; Mais elle est trop petite pour être divisée. Son double destin est là. »*

J. Leenhardt et R. Picht (dir.) : « *Toutes les batailles à venir revêtiront un aspect profondément culturel. Nos deux pays du fait de leurs échanges étroits, en sont en quelque sorte le laboratoire. C'est pourquoi une connaissance approfondie des raisons de nos malentendus [...] est un enjeu décisif. »*

J. Leenhardt et R. Picht *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, Arles, Actes Sud, 1997.

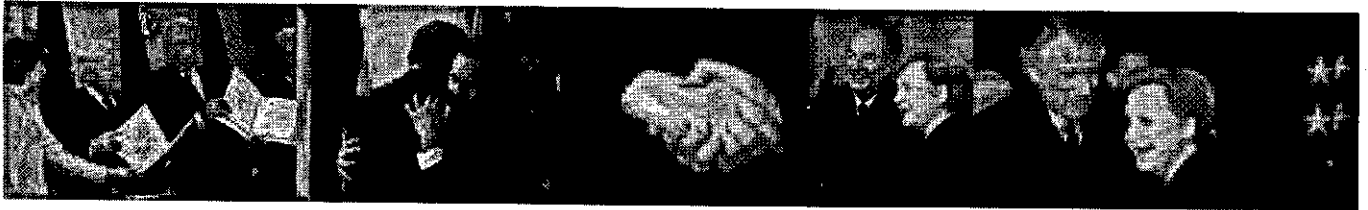
Alain Bergounioux : « *Une crise du projet européen s'accompagne toujours d'une crise du projet social-démocrate »*

Jacques Delors (Interview dans le magazine *Challenges*, mai 2010) : *Alors, que faire ? « Revenir à la méthode communautaire. Tout était dans le traité de la Communauté du charbon et de l'acier (CECA) : le sens de l'action, une coopération accrue, les petits pas, la méthode communautaire incomparable pour préparer et prendre des décisions, et puis agir. »*

Heureux celui qui oublie ce qu'on ne peut plus changer [PROVERBE ALLEMAND]

Ce qui nous manque nous instruit [PROVERBE ALLEMAND]

**Bibliographie thématique sur les relations
franco-allemandes**



Bibliographie thématique sur les relations franco-allemandes

Ouvrages

- Arbeitsstab des Bundeskanzlers für deutsch-französische Beziehungen, *Projekte*, Berlin, 2002.
- Bitsch, Marie-Thérèse (dir.), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes une postérité pour le plan Schuman ?* Bruxelles, 2001, Bruylant.
- Bizeul, Yves et Schulz, Matthias, *Die deutsch-französischen Beziehungen: Rückblick und aktueller Stand*, Rostock, 2000.
- Bouvet, Laurent, *France-Allemagne, le bond en avant*, Paris, 1998.
- Brand Cremieux, Marie-Noelle, *Les français face à la réunification allemande : automne 1989-automne 1990*, Paris, 2004, L'Harmattan (Allemagne d'hier et d'aujourd'hui).
- DFI (éd.), *Standortpolitik und Globalisierung: deutsch-französische Perspektiven*, Opladen, Leske und Budrich, 2001.
- DFI (éd.), *Deutsch-französische Kulturbeziehungen seit 1945*, Ludwigsburg, DFI, 2001.
- Dirscherl, Klaus (dir.), *Deutschland und Frankreich im Dialog*, Stuttgart, 2001. (Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, Beihefte Nummer 29).
- Ehlers, Joachim, *Charlemagne, l'Européen entre la France et l'Allemagne*, Stuttgart, 2001.
- Espagne, Michel, *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris 1999.
- Forster, Karina, *Perspektiven deutsch-französischer und europäischer Rüstungskooperation: sicherheitspolitische Interessen*, Ludwigsburg, dfi, 1998. (Aktuelle Frankreich-Analysen, n° 10)
- Frankreichzentrum der Universität des Saarlandes (éd.), *Frankreich-Forum 1999-2000. Unheimliche Ähnlichkeiten. Gesellschaft und Identität in Frankreich und Deutschland*, vol. 3/1999-2000, Opladen, Leske und Budrich, 2002,.
- Friend, Julius W., *Unequal partners : French-German relations, 1989-2000*, Westport, Conn. , 2001.
- Froehly, Jean-Pierre, *Schwerpunktthema: Nach Nizza - Wo stehen Deutschland und Frankreich?*, München, 2001. (Politische Studien ; cahier n° 376, 52° année, mars/avril 2001)
- Grosse, Ernst Ulrich et Lüger, Heinz-Helmut, *Frankreich verstehen*, Darmstadt, Primus Verlag, 2000.
- Guérin-Sendelbach, Valérie, *Frankreich und das vereinigte Deutschland. Interessen und Perzeption im Spannungsfeld*, Opladen, Leske und Budrich, 2000.

- Guerot, Ulrike; Kaiser, Karl ; Koopmann, Martin ; Lefebvre, Maxime ; Montbrial, Thierry (de), Moreau Defarges, Philippe ; Stark, Hans, *La France, l'Allemagne, l'Europe. Perspectives (1)*, Paris, 2003, (Notes de l'Ifri 53).
- Guerot, Ulrike, *La nouvelle relation franco-allemande dans son contexte européen et international : Aspen Franco German Dialogue, troisième rencontre, Lyon, 28-29 mai 1999*, Lyon, 2000.
- Hoch, Annette Christine (dir.), *Globalisierung : Die kulturelle Herausforderung für Europa : Deutsch-französische Kulturgespräche Freiburg - Rencontres culturelles franco-allemandes de Fribourg 1998 =La globalisation : défi culturel pour l'Europe*, Isele, 2000.
- Kaiser, Karl (dir.), Montbrial, Thierry de, *La France, l'Allemagne et l'Europe. Perspectives*, Paris, 2003, Ifri (Notes de l'Ifri, 53).
- Kolboom, Ingo ; Kotschi, Thomas; Reichel Edward (dir.), *Handbuch Französisch : Sprache-Literatur-Kultur-Gesellschaft*, VI. Frankreich Deutschland, Berlin, 2002, Erich Schmidt Verlag, pp. 566-619.
- König, Mareike, *Deutschlandperzeption und Europadebatte in Le Monde und Le Figaro 1950-1954*, Frankreich-Studien vol. 30, août 2002, Opladen, Leske und Budrich, 2000.
- Koopmann, Martin, *Das schwierige Bündnis. Die deutsch-französischen Beziehungen und die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland 1958-1965*, Baden-Baden, 2000
- Koopmann, Martin, Stark, Hans, *La France, l'Allemagne et l'Europe. Perspectives (2)*, Paris, 2004, Ifri (Notes de l'Ifri).
- Koopmann, Martin, « Les relations franco-allemandes et le débat sur l'avenir de la construction européenne: entre rhétorique et politique », in: Stephan Martens (Hg.), *L'Allemagne et la France. Une entente unique pour l'Europe*, Paris 2004, S. 115-125.
- Leblond, Laurent, *Frankreich und Deutschland seit 1945: Chronik einer besonderen Beziehung*, 1999.
- McCarthy Patrick, *France-Germany in the twenty-first century*, New-York, 2001, Palgrave.
- Martens Stephan, *L'Allemagne et la France : une entente unique pour l'Europe*, Paris, 2004, L'Harmattan (Allemagne d'hier et d'aujourd'hui).
- Martin, Claude, *Die Zukunft Europas und die deutsch-französische Partnerschaft*, Eggingen, 2002.
- Meimeth, Michael et Schild, Joachim (dir), *Die Zukunft der Nationalstaaten in der europäischen Integration : Deutsche und französische Perspektiven*, Opladen, Leske und Budrich, 2002.
- Mieck, Ilja (dir.), *Deutschland - Frankreich - Rußland : Begegnungen und Konfrontationen*, Oldenbourg, 2000.
- Neumann, Wolfgang, *Reform des Sozialstaats und neue Ansätze zur Sicherung des sozialen Zusammenhalts. Ein deutsch-französischer Vergleich: Zweiter Zwischenbericht für die Fondation Entente Franco-Allemande*, Ludwigsburg, DFI, 2000. (aussi disponible en français)
- Petersdorff, Christa von, *Dans ma France, c'était bien autrement... : Réflexions sur la mésentente franco-allemande*, Paris, 2003, l'Harmattan (Allemagne d'hier et d'aujourd'hui).

- Röseberg, Dorothee (dir.), *Frankreich und "Das andere Deutschland"*, Tübingen, 1999.
- Rovan, Joseph, *Deutschland - Frankreich, vom Nationalstaat zur Weltmacht Europa*, Stuttgart, Robert-Bosch-Stiftung, 1999.
- Rittau, Andreas, *Interaction Allemagne-France : les habitudes culturelles d'aujourd'hui en question*, Paris, 2003, L'Harmattan (Allemagne d'hier et d'aujourd'hui).
- Schild, Joachim, *Über Nizza hinaus : deutsch-französische Debatten über die Zukunft der EU*, Ludwigsburg, Dfi, 2000.
- Schild, Joachim, *Den Rhein vertiefen und erweitern? Deutsch-französische Beziehungen nach dem Nizza-Gipfel*, Ludwigsburg, DFI, 2001.
- Schild, Joachim, *Le partage des compétences dans l'Union européenne. Compte rendu des travaux de la douzième session du groupe de réflexion franco-allemand organisée à Berlin les 15 et 16 février 2001*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik, 2001. (aussi disponible en allemand)
- Schild, Joachim, *Verteilung von Aufgaben und Kompetenzen in der EU. Bericht über die 12. Tagung der Deutsch-Französischen Reflexionsgruppe am 15./16. Februar 2001*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik, 2001.
- Schroeder, Gerhard, *Das deutsch-französische Verhältnis in einem erweiterten Europa : Rede des Bundeskanzlers anlässlich der Feier des zehnjährigen Bestehens des Fördervereins des Frankreich-Zentrums am 12. April 2002 in der Universität Freiburg*, Freiburg im Breisgau, 2002, Rombach.
- Stark, Hans (dir.) *Les relations franco-allemandes: état et perspectives*, Paris, Ifri, 1998.
- Steinkühler, Manfred, *Der deutsch-französische Vertrag von 1963, Entstehung, diplomatische Anwendung und politische Bedeutung in den Jahren von 1958 bis 1969*, Berlin, 2002.
- Université Aix-Marseille, Université Tuebingen (éd.), *La coopération franco-allemande en Europe à l'aube du XXIe siècle*, Aix-en-Provence, 1998.
- Uterwedde, Henrik (dir.), *Compétitivité globale: une perspective franco-allemande. Rapport du groupe franco-allemand sur la compétitivité*, Paris, 2001, La Documentation française, édité avec le concours du Commissariat général du Plan.
- Uterwedde, Henrik (dir. avec M. Christadler:), *Länderbericht Frankreich: Geschichte, Politik, Wirtschaft, Gesellschaft*, Opladen, Leske und Budrich, 1999.
- Vaillant, Jerome, *Les relations franco-allemandes à l'épreuve, Allemagne d'aujourd'hui* 1998.
- Wattin, Alexandre, *La coopération franco-allemande en matière de défense et de sécurité*, Paris, 2004, L'Harmattan (Allemagne d'hier et d'aujourd'hui).
- Webber, Douglas (dir.), *The Franco-German relationship in the European Union*, London, 1999.
- Wissenschaftliche Dienste des Deutschen Bundestages, *Die deutsch-französischen Beziehungen : Auswahlbibliographie*, Bonn, 1999.
- Woyeke, Wichard, *Deutsch-französische Beziehungen seit der Wiedervereinigung: Das Tandem fasst wieder Tritt*, Opladen, 2000.

- Zielinski, Bernd et Kauffmann, Michael (dir.) *France-Allemagne : les défis de l'euro. Des politiques économiques entre traditions nationales et intégration*, Longman, 2001.

Articles

- Asholt, Wolfgang, « Deutsch-französische Zeitschriften », *Lendemains*, 25 (2000) 100, pp. 10-96
- Colard, Daniel, « La "république de Berlin" et le partenariat franco-allemand », *Défense nationale*, 1999, Cahier n°5, pp. 88 – 100
- Colard, Daniel, « Le partenariat franco-allemand dix ans après la chute du mur : 1990-2000 », *Défense nationale*, juillet 2001, pp. 47-56
- « Coopération franco-allemande et Europe élargie », *Documents*, vol. 59, n°3, 2004, pp. 69-91
- « Deutsch-französische Europainitiativen », *Dokumente*, vol. 59, n°2, 2003, pp. 11-57
- Dohnahnyj, Klaus (von), « Reformstau durch Föderalismus », *Wirtschaftsdienst*, vol. 82 Fasc. 4 (01.04.2002), pp.187-201
- « France-Allemagne : 40^e anniversaire du traité de l'Élysée », *Défense nationale*, février 2003, pp. 5-77
- Froehly, Jean Pierre, « Deutsch-französische Geopolitik », *Dokumente*, 56, août 2000, 4, pp. 287-291
- Froehly, Jean-Pierre, « Neue Freundschaft ? Die Überwindung europapolitischer Divergenzen zwischen Berlin und Paris », *Internationale Politik*, n°7 / 2001, pp. 47-54
- Hartmann, Peter, « Die deutsch-französische Partnerschaft und die Europäische Union vor den Herausforderungen des 21 Jahrhunderts », *Dokumente*, 56, février 2000, 1, pp. 41-48
- Jobard, Fabien et Laborier, Pascale (textes réunis par), « Analyses allemandes du politique », *Revue Politix*, 55, 3, 2001
- Kinkel, Klaus et Vedrine, Hubert, « Gemeinsame deutsch-französische Positionen zu aktuellen Themen der Europapolitik », *Bulletin / Presse- und Informationsamt der Bundesregierung (Bonn)*, 9 février 1998, 10, pp. 116-118
- Kolboom, Ingo, « Deutsch-französische Beziehungen und (k)ein Ende... », *Dokumente*, 58, août 2002, 4, pp. 54-59
- « L'Allemagne, la France, l'Europe », *Défense* n°103, 2003, pp. 6-31
- Mamidou, Kostas, « Scène internationale : Allemagne, puissance globale », *Arabies*, vol. fasc. 187, 01/08/2002, p.24
- Martens, Stephan, « L'Allemagne, la France, l'Europe », *Défense*, vol. fasc. 103, janvier 2003, pp.6-31
- Martens Stephan, « Les relations franco-allemandes depuis 1963 », *Notes et études documentaires* n°5174-5175, 2003, pp. 39-63

- Müller, Peter, « Verantwortung für deutsch-französische Zusammenarbeit », *Panuropa Deutschland*, 25, 2002, 2, pp.26-28
- « Quarantième anniversaire du traité de l'Elysée », *Documents*, vol. 58, n°1, 2003
- « Regards croisés sur un voisin : regards français sur l'Allemagne, allemand sur la France et interallemands », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 172, 2004, pp. 69-166
- « Relations franco-allemande », *Documents*, vol. 56, n°1, 2001, pp. 4-30
- « Relations franco-allemande », *Documents*, vol. 57, n°2, 2002, pp. 43-84
- Rommel, Manfred, « La coopération Allemagne-France », *Documents*, 55, avril-juin, 2, pp. 33-42
- Schild, Joachim, « Cultures politiques en mutation: La démocratie et la classe politique dans l'opinion publique en France et en Allemagne », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 156, avril-juin 2001, pp. 19-38.
- Schild, Joachim, « National v. European Identities? French and Germans in the European Multi-Level System », *Journal of Common Market Studies*, cahier 2, 2001, pp. 331-351.
- Schmitt, Burkard et König, Günther, « 10 Jahre Deutsch-Französischer Verteidigungs- und Sicherheitsrat », *Europäische Sicherheit*, 47, janvier 1998, 1, pp. 41-42
- Schneiderhan, Wolfgang, « Die Weiterentwicklung der Reform der Bundeswehr », *Europäische Sicherheit-Politik-Wirtschaft-Technik-Streitkräfte*, vol. 52 fasc. 2, 01/02/2003, pp. 22-29
- Schuffelhauer, Götz, « Un point de vue franco-allemand sur PISA », *Documents*, vol. 57 fasc.1, 01/01/2002, pp.90-91
- Stark Hans, « France-Allemagne : Quel après-Nice ? », *Politique étrangère*, n°2, 2001, pp 289-299
- Trouille, Jean-Marc, Uterwedde, Henrik, « Franco-German relations, Europe and globalisation », *Modern and contemporary France*, vol 9, n°3, 2001, pp.339-353
- Védrine, Hubert, « La relation franco-allemande », *La Revue internationale et stratégique*, 1999, 35, pp.59-62
- Vernet, Daniel, « Mitterrand, l'Europe et la réunification allemande », *Politique étrangère*, vol. 68, fasc. 1, 2003, pp. 165-179
- « Vers un nouveau traité de l'Elysée ? », *Revue internationale et stratégique*, n°48, 2002, pp. 11-42
- Zervakis, Peter A. et Gossler, Sebastien (von), « 40 Jahre Elysee-Vertrag : Hat das deutsch-französische Tandem noch eine Zukunft? », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 20 janvier 2003, B30 August 2002-4, pp.6-13



Mise à jour : 07.02.2006